L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1567 - VENDREDI 28 FÉVRIER 2020 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232

COMPAREZ VOS ASSURANCES AGRICOLES AVEC GROUPAMA

3 MOIS OFFERTS

sur votre contrat prévoyance «Capital Santé»

(arrêt de travail, invalidité, décès) pour toute souscription avant le 30/06/20.

Contactez votre conseiller ou rendez-vous dans votre agence

Groupama la vraie vie s'assure ici

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13 003 066 (www.orias.fr). Document et visuel non contractuels. 01/2020

## Salon de l'agriculture

# Les premiers champions bourguignons…




Ils s'appellent Neptune, Daphnée, Navette, Houpette… Ces bovins et ces chevaux issus d'élevages de la Nièvre et de Côte-d'Or se sont distingués lors des premiers jours du Salon de l'agriculture avec, notamment le prix de championnat au concours général agricole de la race charolaise pour un taureau de l'élevage nivernais de Jean-Christian Raymond. On peut aussi citer Daphnée vache Simmental de l'EARL du Meix de Chêne à Argilly, en Côte-d'Or, lauréate du prix de la meilleure laitière. Retrouvez ces champions de l'agriculture bourguignonne dans nos pages et sur Facebook. *Pages 05, 08 et 09.*

Encarts : Rétrospective 2019 Terres de Bourgogne (abonnés) ; Invitation Vinequip.

## *Côte d'Or*

› Agnelages

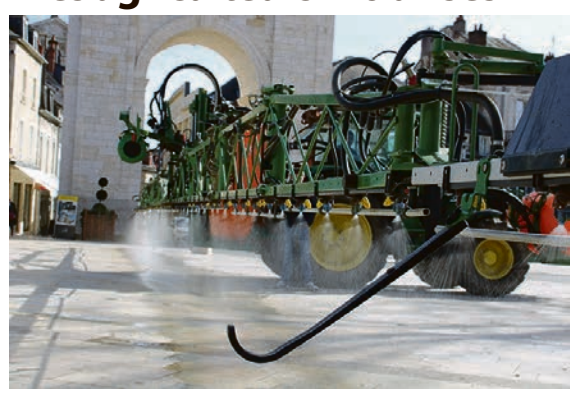
### Six d'un coup!



## *Nièvre*

› ZNT

### Les agriculteurs mobilisés



## *Yonne*

› Christian Deschamps

### Des céréales aux bovins, il n'y a parfois qu'un pas



Corbigny
Luzy
Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
G. BUCHEZ



KUHN
be strong, be KUHN
• Soyez forts, soyez KUHN

PROFITEZ DES DERNIÈRES CONDITIONS MORTE SAISON FENAISON

PORTES OUVERTES
du 2 au 6 mars à MAGNY
(A26 > Sortie 22)
MAZERON
CONSTRUCTEUR DE MATÉRIEL AGRICOLE
➤ PROMOTIONS
> Bacs à eau, nourrisseurs, claies...
➤ DÉMONSTRATIONS
> Barrière TT et abreuvoir solaire
Nouveau
BUFFET CHAMPÊTRE OFFERT
www.mazeron-sas.com

# Sommaire


## Côte d'Or

04 • Salon de l'agriculture : Le Département soutient ses agriculteurs
05 • Productions végétales : La luzerne à l'étude
06 • Reproducteurs charolais : Des affaires à faire
07 • Agnelages : Six d'un coup !

## Nièvre

08 • Salon de l'agriculture : La Nièvre est à Paris
09 • Concours charolais : Jean-Christian Raymond remporte le prix de championnat mâle
10 • ZNT : Les agriculteurs mobilisés
11 • Chambre d'agriculture : Vers un outil de compensation collective

## Yonne

12 • Chambre d'agriculture : Vin, coronavirus, ZNT… Le point sur la dernière session
13 • Portrait : Des céréales aux bovins, il n'y a parfois qu'un pas
14 • Lait : Un contrat tripartite pour une rémunération juste de l'éleveur
15 • Concours général agricole : 78 vins de l'Yonne ont été médaillés

## Région et ailleurs

16 • Chasse : Une boîte à outils sur les dégâts de sangliers
17 • Artemis : Dix ans et de nombreux enseignements
18 • Élection : L'influence croissante des municipales sur l'agriculture

## Filières

20 • Cultures Protéagineux : Réussir le désherbage sur pois de printemps
21 • Cultures Environnement : La Fredon BFC : un acteur de la biodiversité

## Infos Services

22-23 • Les Marchés
24-25 • Petites annonces
26-31 • Annonces légales


Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

*Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232*
*Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.*
*Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €*
*Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.*
*Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %*
*Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne*

Numérique

# Agdathub, gardien des données de l'agriculture française

Avec Agdatahub, plateforme lancée à l'occasion du Salon de l'agriculture, le secteur va enfin disposer d'une base regroupant toutes les données agricoles françaises.



Agdatahub profite de l'écho médiatique du Salon de l'agriculture pour son lancement.

En agriculture aussi, la donnée est la valeur du futur qu'il faut impérativement maîtriser et sécuriser. Une volonté qui impose une vision stratégique et celle-ci vient de se concrétiser, à l'occasion du Salon de l'agriculture : Agdatahub, est une initiative portée par le réseau des Instituts techniques agricoles (Acta), les Chambres d'agriculture (APCA), la FNSEA, le Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (Geves) et une vingtaine de structures privées. Ensemble, ils représentent des milliers d'acteurs du secteur agricole. Les partenaires 3DS Outscale, Api-Agro, Dawex, GS1 France, Numagri et Orange Business Services mettent en commun leur expertise pour soutenir le déploiement industriel du projet en France et en Europe. Par ce biais, les principaux acteurs du monde agricole dotent l'agriculture française d'une stratégie fédératrice afin de répondre aux enjeux de la transition numérique. Par le volume de données qu'elle produit, l'agriculture est l'un des secteurs les plus concernés par la transition numérique. Le volume des données ne cesse de prendre de l'ampleur. Celles-ci sont hétérogènes d'une exploitation à l'autre. Ce qui rend très difficile leur utilisation. Pire, le flux de data n'est pas suffisamment sécurisé. Les données des agriculteurs peuvent ainsi être captées par des tiers, parfois à leur insu.

## Reprendre la main

Dans ce contexte, faciliter l'accès et maîtriser l'usage des données agricoles est un enjeu crucial pour favoriser le développement de solutions innovantes au service d'une agriculture durable et performante. Au-delà du sujet éthique, la sécurisation des flux de données est une question d'ordre géopolitique qui entre dans la droite ligne des préoccupations du Président de la République Emmanuel Macron : *« pour construire l'Europe de demain, nos normes ne peuvent être sous contrôle américain, nos infrastructures, nos ports et aéroports sous capitaux chinois et nos réseaux numériques sous pression russe »*. La plateforme Agdatahub est un projet au service de l'agriculteur, qui doit lui permettre de reprendre la main sur ses données et d'être au centre d'un cercle vertueux de création de valeur. Ceci grâce à une meilleure lisibilité assurée par Data-Agri (Une charte sur l'utilisation des données agricoles lancée en 2018 par la FNSEA et les JA, visant à encadrer les questions de la propriété, du partage et de l'usage de ces données) et une simplicité des contrats et des clauses qui lui permettent de savoir à quoi il s'engage. Rien ne peut se faire sans son consentement. Agdatahub déploie ainsi une gamme de services (conseil et relais sur territoires) et de solutions technologiques incluant des modules de consentement, de cloud de confiance et d'échanges de données opérés par des acteurs technologiques européens. La plateforme garantit également la standardisation des données, leur mutualisation et leur valorisation, ce qui permet ensuite leur portabilité et leur interopérabilité, facteurs clefs d'innovation pour les agriculteurs et de transparence pour les consommateurs.

BERTY ROBERT

## la météo présentée par Dijon Céréales

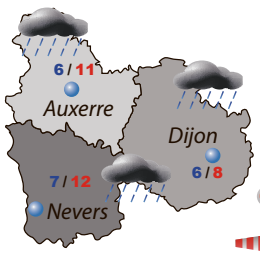
DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

### Météo de la Bourgogne

AGATE météo

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

**Vendredi 28 Février**




**Pluvieux**
Un temps couvert et pluvieux s'annonce. Les vents souffleront modérément.

*T° mini :* 5 à 7°C
*T° maxi :* 6 à 12°C
*Vents :* Sud 20 km/h

**Saint Romain**
*Soleil :* 07h36 - 18h32
*Lune :* 09h48 - 23h30

**Samedi 29 Février**

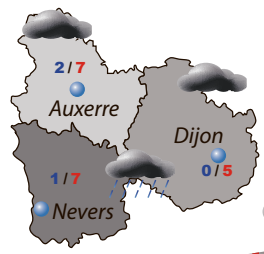



**Perturbé**
Les précipitations persisteront ce samedi. Les températures seront en hausse en matinée.

*T° mini :* 9 à 11°C
*T° maxi :* 5 à 9°C
*Vents :* Ouest 30 km/h

**Saint Auguste**
*Soleil :* 07h34 - 18h34
*Lune :* 10h09 - N.C.

**Dimanche 1 Mars**




**Maussade**
Le ciel restera menaçant et quelques précipitations persisteront localement.

*T° mini :* 1 à 3°C
*T° maxi :* 5 à 8°C
*Vents :* Ouest 30 km/h

**Saint Aubin**
*Soleil :* 07h32 - 18h35
*Lune :* 10h32 - 00h36

***Prévisions à 7 jours***

**Lundi 2 Mars au Mercredi 4 Mars**
Un temps couvert et pluvieux s'annonce.
*Vents :* Sud-Ouest à 40 km/h
T° mini : -1 à 1°C — T° maxi : 7 à 9°C

**Du Jeudi 5 Mars au Dimanche 8 Mars**
Le ciel restera nuageux à couvert au cours de cette période.
*Vents :* Ouest à 20 km/h
T° mini : -1 à 1°C — T° maxi : 8 à 10°C

## clin d'œil



© Acip/Chaunu

Interview

# «L'agriculture française est au rendez-vous du changement climatique»

Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, revient sur sa rencontre avec Emmanuel Macron, lors du Salon de l'agriculture.

**La FNSEA et JA ont interpellé Emmanuel Macron dès son arrivée au salon. Que lui avez-vous dit ?**
**Christiane Lambert :** *«L'objectif de cette rencontre était d'interpeller le Président de la République sur un certain nombre de sujets qui préoccupe beaucoup les agriculteurs. Nous avons organisé cette entrevue avec Emmanuel Macron pour que des responsables départementaux puissent directement l'interpeller et lui faire part de leurs doléances. Le Président a été très à l'écoute. Nous avons laissé les agriculteurs s'exprimer sur les préoccupations du moment qui s'articulent autour de plusieurs thématiques : stoppons les distorsions de concurrence sinon l'agriculture française va péricliter – déjà elle régresse de façon vertigineuse, nous importons plus de l'Europe que nous n'exportons vers l'Europe. L'article 44 de la loi Égalim a été voté, mais rien ne permet de l'appliquer pour l'instant. Il faut faire en sorte qu'il puisse être appliqué. C'est maintenant au niveau européen que cela doit bouger, mais aussi en France, au niveau des achats publics notamment. Nous n'avons pas changé de discours depuis les États généraux de l'alimentation : prioriser les achats français, encadrer les importations».*



Pour Christiane Lambert, sur la question des ZNT *«Les agriculteurs ne doivent pas être placés en insécurité juridique par rapport à l'application du texte de loi».*

**L'inflation normative française a-t-elle également été abordée ?**
**CL :** *«Nous sommes le seul pays d'Europe qui ait fixé des objectifs de réduction des usages de produits phytosanitaires. Il en est question dans le Green deal, mais à ce jour aucun autre pays n'a fixé des objectifs de réduction. Aucun pays n'a une définition du biocontrôle. L'augmentation des charges issues de la séparation de la vente et du conseil de ces produits, l'augmentation de la redevance pour pollution diffuse (+ 60 % en décembre dernier), tout cela concourt à des charges supplémentaires qui contribuent à grever les charges des producteurs».*

**Les agriculteurs ont-ils été entendus sur la demande d'un moratoire sur les ZNT ?**
**CL :** *«On ne peut pas supporter seuls les exigences dues au fait que la ville avance toujours et nous demande de reculer toujours plus loin. Nos demandes sont claires : les agriculteurs ne doivent pas être placés en insécurité juridique par rapport à l'application de ce texte. Cela nécessite de repousser la date d'application. Le Président s'est engagé à ce que les agriculteurs ne soient pas en insécurité juridique pour leurs semis d'automne et de printemps. Par ailleurs, nous voulons que soient mis à l'étude les dispositifs d'indemnisation des agriculteurs pour les surcoûts générés. Les agriculteurs n'ont pas à supporter le coût de ce dispositif pris pour des raisons environnementales et de santé publique. Ce ne sont pas les 25 millions d'euros qui sont mis sur la table qui vont résoudre le problème. De notre côté, nous nous sommes engagés à présenter très vite les chartes d'engagement des usagers».*

**Emmanuel Macron a-t-il répondu à vos attentes sur les retraités agricoles ?**
**CL :** *«Nous ne sommes pas du tout satisfaits de ce que nous a dit le Président. La FNSEA a soutenu le principe d'une réforme avec un dispositif universel plus équitable. Et nous avons consenti à une augmentation échelonnée des cotisations. Mais pour les agriculteurs déjà en retraite, nous sommes très mécontents de ce qui a été dit par Emmanuel Macron. Mais, après une journée passée au salon où il a beaucoup entendu parler des retraités agricoles, il a évolué. Finalement, le sujet pourrait être traité dans le projet de loi de finances pour 2021. Nous le préparons dès aujourd'hui».*

**Que retenez-vous de cette journée d'inauguration ?**
**CL :** *«Ce qui est intéressant à noter c'est qu'à l'occasion de la visite du Président, on a réussi à passer un message fort : nous vivons un moment historique. Après la révolution silencieuse du début des années soixante, nous avons à nouveau un rendez-vous devant nous. Assurer la sécurité alimentaire dans un contexte de changement climatique. L'agriculture apparaît de plus en plus comme au centre de solutions du changement climatique, plus que tout autre secteur. Dans toutes les filières nous avons engagé la transition avec le contrat de solutions sur les phytos, sur le bien-être animal, les chartes de riverains, etc. Le thème de notre congrès, fin mars à Niort, portera sur les réponses de l'agriculture au changement climatique. 1960-2020, l'agriculture est au rendez-vous. Nous sommes au travail pour relever ces défis. Nous sommes force de proposition, cela mérite du respect».*

PROPOS RECUEILLIS ACTUAGRI

## *en* bref

### **Numérique** Lancement d'un réseau social pour les agriculteurs

L'agriculture est un secteur en constante mutation. Pour aider les agriculteurs du monde entier à relever les défis économiques, sociaux, territoriaux et environnementaux, un ingénieur agronome français lance ShaYoFae (pour Share your farming experience, ou Partage ton expérience d'agriculteur), un réseau social et une application, afin que les acteurs agricoles échangent et comparent leurs bonnes pratiques avec leurs voisins les plus proches comme les plus éloignés. Cette application mobile aide les agriculteurs à enrichir leurs savoirs et savoir-faire par le partage et la comparaison de leurs informations agronomiques. Une campagne de crowdfunding vient d'être lancée pour soutenir cette création.

### **Société** Mission parlementaire sur le suicide des agriculteurs

Le gouvernement a confié au député (LREM) du Lot-et-Garonne, Olivier Damaisin, la réalisation d'un état des lieux du mal-être paysan et des propositions de prévention du suicide agricole, selon le président de la Mutualité sociale agricole (MSA), Pascal Cormery, au Salon de l'agriculture. « *Je vais auditionner les syndicats agricoles, la MSA et des familles impactées* », a expliqué à l'AFP Olivier Damaisin. Dans une tribune, il s'inquiète de la « *pression inédite* » qui semble « *s'accroître sur les agriculteurs depuis les années 1990* ». « *Je devrais rendre un rapport dans six mois au Premier ministre, ainsi qu'au ministre de l'Agriculture et à celui de la Santé* », a-t-il ajouté. Lors de son passage sur le stand de la MSA, le Président de la République a longuement évoqué le sujet, notamment avec le cinéaste Edouard Bergeon, réalisateur du film « *Au nom de la terre* », avec Guillaume Canet. Selon Emmanuel Macron, « *le manque de revenus et le manque de perspectives, peuvent expliquer une partie du grand malaise ressenti dans les campagnes* ».

### **Énergie** Photovoltaïque : le seuil d'appel d'offres relevé.

La ministre de la Transition écologique, Élisabeth Borne, a annoncé au Salon de l'agriculture le relèvement du seuil d'appel d'offres pour les installations photovoltaïques. Celui-ci passe de 100 à 300 kWc. La FNSEA se félicite de cette décision, « *fruit d'un travail de deux ans aux côtés de nos partenaires de l'énergie avec qui nous avons porté cette demande depuis le travail engagé par Sébastien Lecornu en 2018* ». Ces dernières années, la baisse considérable des tarifs et la complexité des dispositifs ont exclu, de fait, les agriculteurs des appels d'offres de rachat d'électricité. À ce jour, 13 % du parc photovoltaïque est agricole, réparti sur plus de 10 000 bâtiments, ce qui permet de lutter efficacement contre l'artificialisation des terres. En plus de répondre à des objectifs environnementaux, la production de cette énergie décarbonée représente un enjeu économique pour les agriculteurs en leur assurant un complément de revenu, note la FNSEA.

### **Foncier** Unanimité des syndicats agricoles pour demander une nouvelle loi

L'ensemble des syndicats d'agriculteurs sont unanimes pour demander une nouvelle loi foncière qui régule « *l'ensemble des marchés fonciers* », face à « *l'accaparement des terres par des intérêts qui s'éloignent de la logique de production agricole et de conservation des sols, et face à l'artificialisation continue* ». FNSEA, Coordination rurale, Confédération paysanne, et Modef se sont succédé à la tribune, sur le stand de la Fédération nationale des Safer au Salon, le 25 février, pour appuyer l'appel du député socialiste Dominique Potier, agriculteur, qui plaide depuis sept ans, pour qu'une loi foncière régule les marchés fonciers et favorise de façon efficace l'installation. Les représentants de la Fnab (agriculture biologique), des parcs naturels, le CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement) et France nature environnement sont venus apporter leur soutien à cette volonté politique. « *Nous sommes convaincus que si tout le monde qui est ici pousse dans le même sens, on arrivera à inscrire la loi foncière à l'agenda de l'Assemblée en 2020* », a déclaré Emmanuel Hyest, président de la FNSafer. « *C'est un combat politique et nous n'allons pas attendre la saint Glinglin* », a renchéri Dominique Potier.



Salon de l'agriculture

# Le département soutient ses agriculteurs

## Le Conseil départemental organisait mardi sa traditionnelle journée à Paris. Retour en images.

Le Conseil départemental de Côte-d'Or n'avait pas de stand sur le salon international de l'agriculture mais a tenu à faire le déplacement pour aller encourager, comme à ses habitudes, ses nombreux producteurs et éleveurs présents au parc des expositions parisien. Le rendez-vous était donné ce 25 février au cours d'une journée nommée *«Savoir-faire 100 % Côte-d'Or»*. Le président François Sauvadet, entouré de plusieurs représentants agricoles, a remis différents prix et effectué de nombreuses visites en réaffirmant son soutien envers les éleveurs et producteurs de son département.





**François Sauvadet a eu le plaisir d'annoncer le lancement du fromage savoir-faire 100% Côte-d'Or, confectionné par la fromagerie Delin, de Gilly-lès-Cîteaux. Ce fromage mi-croûte lavée mi-croûte fleurie, légèrement enrichi en matière grasse entre le Soumaintrain et le Chaource, sera fabriqué avec du lait issu du département. Son nom : *«Côte-d'Or, le fromage»*.**



**Cette journée marathon a débuté sur le stand d'Interbev, avec un petit-déjeuner servi avec un pavé de bœuf charolais. Ce moment a été l'occasion de faire la promotion de la viande et de pointer une nouvelle fois du doigt l'agribashing. François Sauvadet a annoncé qu'il y aura un plat de viande à côté du menu végétarien dans les collèges du département.**



**Daphnée, vache de l'EARL du Meix de Chêne (Argilly), remporte le prix de la meilleure laitière Simmental française. Une vache du Gaec Magnière (Chazeuil), repart avec le titre de la meilleure bouchère.**




**Bernard Poncet et Isabelle Girard, de Saffres, remportent le concours trait auxois avec leur magnifique jument Escarbille des cinq freux. Les deux Côte-d'oriens participaient pour la toute première fois au salon de l'agriculture.**



**La délégation du Conseil départemental et de la profession agricole constamment aux côtés des éleveurs. Ici une remise de prix pour Étoile des Granges, jument du Gaec des Granges de Vesvres, cinquième du concours trait auxois. Retrouvez les classements des Côte-d'oriens dans notre prochaine édition.**



**Les éleveurs charolais qui ont représenté la Côte-d'Or lors de cette édition : François Lucand, Alex Hernandez et Thibaut Malnoury. Laurie, la vache des deux premiers, termine troisième de section. Leicester, le taureau du troisième Côte-d'orien, se classe en quatrième position.**



**Les éleveurs ovins au rendez-vous parisien. L'EARL Deschamps Jean-Francois, de Poiseul-la-Ville, remporte plusieurs titres avec ses onze Ile-de-France, dont le prix de championnat femelle et le prix d'amélioration génétique mâle. Animal présenté ici par Christelle Deschamps.**

**Cyril Bertrand (La P'tite Ferme, de Poiseul-la-Ville), présent sur le stand de la race brune avec ses produits transformés. Avec Matthias Colson (La Ferme de Labergement, Moloy), la Côte-d'Or était très bien représentée. Le concours Miss BGS, qui va désigner la meilleure primipare issue d'un taureau français, se tient aujourd'hui vendredi avec pas moins de 17 animaux côte-d'oriens !**



Productions végétales

# La luzerne à l'étude

La commission « productions végétales » de la FDSEA s'est intéressée aux alternatives du colza lors de sa dernière réunion.

Les champs de Côte-d'Or se cherchent une nouvelle tête de rotation avec les déboires techniques et économiques du colza. *«Notre département a perdu 30 000 ha dans cette culture ces dernières années»*, déplore Jacques de Loisy, président de la commission *«productions végétales»* de la FDSEA. La luzerne, qui fait partie des rares alternatives susceptibles de le remplacer, a fait l'objet d'une réunion il y a quelques jours.

Sa commercialisation et ses marchés ont été abordés. Éric Guillemot, directeur de la Coopération agricole luzerne, (ex-Coop de France Déshy), était l'intervenant principal de ce rendez-vous, plusieurs membres commissions bovins viande et bovins lait de la FDSEA avaient également répondu présent.

## Privilégier le local

Les marchés de la luzerne sont porteurs à l'échelle mondiale, avec une demande importante et sans cesse croissante en protéines végétales. Les pays arabes et asiatiques sont très demandeurs et s'approvisionnent notamment en Europe, mais ces marchés n'apportent pas toujours de *«bonnes garanties»* d'après Éric Guillemot. Plusieurs pistes *«plus locales»* sont à privilégier selon le directeur.

Les Suisses, pour ne citer qu'eux, sont des clients *«sérieux et fidèles quand ils ont de bons fournisseurs devant eux, c'est-à-dire des personnes vendant des produits homogènes, réguliers et dans les temps»*.

Des pistes de travail sont également à étudier avec les AOC fromagères, qui vont être *«de plus en plus amenées à travailler avec des matières premières de proximité»*.

La filière équine est également très demandeuse en produits à base de luzerne, avec une belle valorisation à la clé. *«Il y a sans doute une carte à jouer là aussi, même si votre département et votre région n'ont pas les effectifs les plus importants du pays»*, poursuit Éric Guillemot. Celui-ci rappelle qu'un plan protéines se profile à l'horizon, avec l'ambition de couvrir 63 % des besoins nationaux, contre 50 % actuellement. *«Des aides à l'investissement sont sans doute à envisager»*, termine l'intervenant. Tout reste à imaginer.



AG Claude Nocquard et Éric Guillemot, administrateur et directeur de La Coopération Agricole Luzerne, présents à Montbard le 13 février.

### Réactions

**Clément Babouillard, agriculteur à Ampilly-les-Bordes :** ***«Je pense que la luzerne a de belles perspectives devant elle, en Côte-d'Or. Nous devons trouver le moyen de la transformer à moindres coûts pour la rendre commercialisable. Comment ? En structurant, par exemple, un marché de foin de luzerne avec la Région, à destination de la zone AOC Comté. Pour cela, la Région doit cofinancer des installations de séchage en grange pour que le foin soit de bonne qualité. L'usine de Baigneux-les-Juifs a aussi un rôle à jouer : nous pouvons imaginer un schéma similaire à celui des États-Unis, en lui fournissant du foin séché. L'usine assurerait alors le packaging avant de l'exporter dans le secteur ou bien plus loin, selon les marchés. Ce dossier luzerne n'est pas compliqué, il est avant tout politique. Il existe déjà des aides pour des installations de séchage, via le PCAE et des GIEE, des dossiers d'aides peuvent être conséquents mais ils restent plafonnés. Le jour où il n'y aura plus ces plafonds, de belles installations seront permises. Là est la clé de la réussite économique, agronomique et écologique de la production de luzerne».***

**Marc Patriat, président de Dijon Céréales :** ***«La luzerne est intéressante au vu des marchés qui s'ouvrent à nous dans le cadre de la production de protéines végétales. Nous la regarderons avec intérêt pour nos agriculteurs, sur les plans agronomique et économique».***

Environnement

# L'eau, un élément de valorisation à préserver

Côte-d'Or Tourisme, le CAUE et le groupe Dijon-Céréales organisent une série de réunions autour de la valorisation paysagère avec, pour thème central, l'eau.

Côte-d'Or Tourisme, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Côte-d'Or et Dijon-Céréales organisent depuis 2018 des Rendez-vous de la valorisation paysagère. Destinées aux élus, employés communaux et bénévoles qui font partie de comités de fleurissement dans les collectivités, ces réunions visent à leur fournir les codes de cette valorisation, qui ne se limite pas à fleurir les rues mais est appréhendée comme un levier de développement. La thématique choisie cette année pour ces Rendez-vous est *«L'Eau, c'est la vie !» «C'est aussi l'occasion,* précise Julie Lestage, paysagiste conseillère au CAUE, *de monter en compétences. Les réunions sont théoriques, dans un premier temps, puis, en juin, nous les compléterons par des visites de sites et, en septembre, une mise en pratique de ce qui aura été abordé»*. Le thème de l'eau n'a pas été choisi par hasard : il résulte de vœux exprimés par les participants de l'an dernier. Les intervenants des Rendez-vous apportent aux participants des pistes pour économiser l'eau en réfléchissant globalement à l'échelle d'une commune.



L'un de ces Rendez-vous de la valorisation paysagère s'est tenu à Mirebeau-sur-Bèze, commune qui dispose d'un puits de captage sur son territoire, et donc particulièrement sensible au thème choisi cette année : l'eau.

Ils sont aussi porteurs de solutions en termes d'aménagements, dans le choix des végétaux ou des revêtements de sol, afin, par exemple, de favoriser la filtration des eaux. Il est aussi question des aménagements possibles autour des cours d'eau. Les prochains Rendez-vous se tiendront en juin à Vignoles, Pouilly-en-Auxois et Longvic.

BERTY ROBERT

Notes : Renseignements :
Albine Guillaume au 03 80 63 66 92
ou vpaysagere@cotedor-tourisme.com






Union Charolais Croissance

# Une bonne note pour terminer

L'UCC a achevé sa saison des ventes 2020 la semaine dernière à la station de Créancey.



Oemer, l'une des deux top-ventes de cette édition, est né à Saint-Euphrône chez Thomas Morin (représenté ici par son père Jean-Pierre).

Vingt-deux reproducteurs charolais étaient proposés à la vente le 19 février au pôle agricole de Créancey. Dix-huit d'entre eux ont été vendus à un prix moyen de 3 053 euros.

Deux bovins ont fait l'objet d'une enchère à 3 600 euros, le record du jour : Omega, né à l'EARL Touillon Didier en Saône-et-Loire, a pris la direction de l'Irlande et du National Cattle Breeding Centre. Oemer, de Thomas Morin à Saint-Euphrône, a été acquis par le Gaec Agrilorins de Cronat, en Saône-et-Loire, pour cette même somme de 3 600 euros. Le troisième animal le mieux vendu de ce rendez-vous se nomme Offman, né lui aussi à l'EARL Touillon Didier, acheté par l'EARL Languillat de Moussy (58), pour la somme de 3 550 euros. Onze des 18 transactions ont dépassé la barre des 3 000 euros, avec des mises à prix qui variaient de 2 400 à 2 700 euros. Les acheteurs venaient principalement de Côte-d'Or (10), mais aussi de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, de l'Aube, du Cher, de l'Indre et de l'Irlande. L'Union Charolais Croissance a remercié les acheteurs pour leur fidélité et leurs investissements dans une génétique de qualité.

Le veau Othello, fils de Jaguar sur Bastion, né à l'EARL des Oliviers (71), avait réalisé une croissance record de 2 143 g/j en station. L'animal a été retenu par l'entreprise de sélection Gènes Diffusion quelques jours avant la vente pour compléter sa gamme de taureaux génomiques. En plus de son excellente croissance, le veau possède un très bon développement musculaire avec beaucoup de largeur et une *«très bonne gueule»*.

**AG**




Reproducteurs charolais

# Des affaires à faire

La Fédération charolaise organise une exposition-vente le 4 mars à Saulieu.



Thierry Léchenault et des veaux de son cheptel, deux d'entre eux sont mis en vente à Saulieu.

Près de quarante reproducteurs charolais sont proposés à la vente mercredi 4 mars de 10 heures à 17 heures à l'espace Jean-Bertin de Saulieu. Les bovins sont issus de 14 élevages du département. Le Gaec Lechenault Frères, de Saint-Thibault, fait partie des exposants et présente deux veaux de 14 et 15 mois prêts à saillir, comme lors des deux premières éditions de ce rendez-vous. Thierry Lechenault prend chaque année plaisir à se rendre à Saulieu : *«L'accueil réservé aux acheteurs et aux exposants est très bon, cela me rappelle encore le national de 2012 qui s'était tenu sur ce même site. Organiser ce type de manifestation commerciale ici me paraît très pertinent : nous sommes en plein cœur de la zone élevage, avec plusieurs départements à proximité. Il y a du potentiel. Cette journée d'élevage permet de voir une quarantaine de reproducteurs en peu de temps, et de prendre contact avec des éleveurs pour aller visiter, si besoin, leur exploitation pour rencontrer les parents, les frères et les sœurs de l'animal repéré»*. Thierry Lechenault avait vendu un veau en 2018, mais aucun l'année suivante : *«les contacts avaient malgré tout été intéressants. Qu'en sera-t-il cette année ? Je pense qu'un certain nombre d'éleveurs ont reporté leurs achats cet automne, à cause de la sécheresse et de la conjoncture défavorable. Ils vont pouvoir se rattraper lors de cette exposition-vente»*.

## Le 21 n'a pas à rougir

L'éleveur de Saint-Thibault rappelle que *«l'achat de reproducteurs inscrits, référencés et contrôlés est un levier essentiel pour accroître la productivité d'un élevage, et son revenu par la même occasion. Acquérir un reproducteur de qualité est le meilleur choix possible pour préparer l'avenir»*. Le Gaec Lechenault Frères vend généralement entre 20 et 25 reproducteurs charolais chaque année. Bonne nouvelle : les ventes hors département repartent à la hausse avec de récentes transactions réalisées dans la Nièvre, en Haute-Marne, en Haute-Saône et en Saône-et-Loire. *«La génétique de Côte-d'Or n'a rien à envier à celle des autres départements»*, souligne le sélectionneur, *«j'en veux pour preuve les deux bovins présents cette année au Salon de l'agriculture, tous les deux y ont déjà remporté un premier prix dans le passé. Les autres exemples ne manquent pas, la top vente de la station de Jalogny a, par exemple, été réalisée pour la troisième année consécutive par un veau né dans le 21»*.

## Les JA sont de la partie

Tous les animaux de cette exposition-vente présentent des garanties sanitaires, de race pure et de performances. De nombreux bons et chèques cadeaux sont offerts par les partenaires de la Fédération charolaise. Une restauration et une buvette sur place sont organisées par les Jeunes agriculteurs de Saulieu-Liernais. Les élevages participants : EARL Bolatre Jean-Louis, EARL Gabory, EARL Guenot Nicolas, EARL Lechenault Yves, EARL Tursin Régine, EARL Virely, Gaec Baulot Y. et X., Gaec Choubley, Gaec Lechenault Frères, Gaec Ménétrier Parizot, Gaec Renon, Lucand François, SCEA Lucotte Jean-Marc, Tursin Sébastien. Renseignements au secrétariat de la Chambre d'agriculture à Créancey (03 80 90 68 80, lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr).

**AG**

Station de Jalogny

# La Côte d'Or s'illustre encore

La vente de la station de Jalogny, en Saône-et-Loire, s'est tenue le 14 février à Charolles. Soixante-trois des 78 veaux mis en vente ont trouvé preneur à un prix moyen de 3 430 euros. Pour la troisième année consécutive, un veau né en Côte-d'Or a réalisé la top-vente de ce rendez-vous. Paddington, de l'EARL La Colombière (Frédéric Lechenault, à Saint-Thibault), a été acquis pour la somme de 7 600 euros par Charolais Évaluation 71.

Cette performance rappelle les meilleures ventes des éditions 2018 et 2019. Il y a un an, Océan (né au Gaec Mimeur de Thoisy-le-Désert) explosait tous les records avec une enchère de 20 650 euros effectuée par Simon Génétic, pour le compte de trois éleveurs de Saône-et-Loire et des Deux-Sèvres (Gaec Jacob/Griveaud/Birot). Il y a deux ans, Némo, né à l'EARL Poillot-Boyer de Vandenesse-en-Auxois, était adjugé à Gènes Diffusion pour la somme de 9 750 euros.



Paddington, né chez Frédéric Lechenault, réalise la top vente de cette édition avec une enchère à 7 600 euros.

D'autres éleveurs côte-d'oriens participaient à ce rendez-vous du 14 février. Deux veaux nés en Côte-d'Or (Gaec Mimeur Jean et Fils de Thoisy-le-Désert et Gaec Froidurot de Jours-lès-Baigneux) ont fait l'objet d'une transaction, à la mise à prix de 2 500 euros. Du côté des acheteurs, l'EARL Poillot Boyer (Vandenesse-en-Auxois), le Gaec Renon (Lacour-d'Arcenay) et Sébastien Tursin (Villargoix) se sont tous les trois procuré un animal.

**AG**

Agnelages

# Six d'un coup !

## Une brebis a donné naissance à six agneaux la semaine dernière près de Thoisy-la-Berchère.


Julien Delamare et sa brebis très prolifique.

Incroyable. En pleine période d'agnelages dans sa troupe Île-de-France, Julien Delamare a vu l'une de ses brebis donner naissance à six petits le 20 février. *«Je n'avais jamais vu ça ! Vu le ventre imposant qu'elle avait, je m'attendais à des triplés, voire exceptionnellement à des quadruplés. Finalement, il y en a eu beaucoup plus»*, indique l'éleveur de 38 ans. La prolificité de son élevage situé à Varennes près de Thoisy-la-Berchère est exceptionnelle depuis sa création en 2016. Les triplés ne sont pas rares, deux quadruplés sont même généralement recensés chaque année. *«Cinq agneaux, ce n'est jamais arrivé. Ce serait déjà exceptionnel, alors six.... Je ne sais pas comment cela a pu arriver. Il y a sans doute eu plusieurs ovulations comme le suggère ma vétérinaire »*, poursuit Julien Delamare. Celui-ci tient à préciser que son mode d'élevage est *«on ne peut plus classique»* : *«je n'apporte bien sûr aucune hormone, je travaille à l'ancienne. Quand j'ai acheté mes brebis, la recherche de forts index de prolificité était l'une de mes grandes priorités. Cette logique a été la même quand je me suis procuré un reproducteur l'an passé, au concours ovin d'Arnay-le-Duc»*.

### Pas forcément une chance

Des sextuplés valent le coup d'oeil, mais ne sont aucunement rentables ni intéressants d'un point de vue élevage : *«l'idéal, pour moi lors des naissances, est d'avoir des jumeaux. Six agneaux? J'ai presque envie de dire qu'on les achète... En effet, il faut s'en occuper davantage que les autres. Il y a aussi des frais supplémentaires, avec aucune garantie sur la suite. Malgré toute l'attention qui leur a été apportée, deux ne sont malheureusement plus là. Pour l'un des deux, il n'y avait rien à faire car c'était un mort-né. Les quatre agneaux restants aujourd'hui sont très petits mais en très bonne santé»*.

### Le choix des ovins

Originaire du Loiret, Julien Delamare est venu près de Missery, sur le *«territoire»* de ses grands-parents, en 1999 : *«Mon grand-père était agriculteur et j'ai toujours eu envie de suivre ses pas. J'ai aimé revenir là où je venais pendant mes vacances, dans un secteur rural très sympa. J'ai travaillé dans différents secteurs et organismes avant mon installation, notamment une dizaine d'années au service de remplacement. J'ai choisi les ovins car j'ai toujours aimé ces animaux»*. Sa troupe d'une quarantaine de brebis est aujourd'hui amenée à se développer, pour atteindre 70 têtes à moyen terme : *«j'en envie de prendre mon temps pour y arriver, malgré la forte prolificité. Une fois à 70 brebis, je serai sans doute limité avec les petites surfaces dont je dispose. Je suis aujourd'hui double-actif et travaille dans l'exploitation voisine de Marie-Luc et Marie-Laure Poillot. Je les remercie au passage de me laisser de la souplesse dans mon travail pour pouvoir intervenir auprès de mes ovins quand cela est nécessaire, c'est très sympa»*.

**AG**

Sombernon

# Une belle initiative

## Les JA sombernonnais ont proposé une dégustation de viande à la sortie des écoles le 20 février, jour où un menu 100 % végétarien était programmé.

Les Jeunes agriculteurs de Sombernon réagissent face au menu 100 % végétarien proposé une fois par semaine dans les écoles de leur commune. *«Ce type de menu leur est imposé sans autre choix dans le cadre de la loi Égalim. Cela nous dérange, d'autant que nous sommes dans un grand bassin d'élevage. Nous voulons que les jeunes aient une seconde option avec de la viande»*, souligne Justine Chaboud, éleveuse à Saint-Anthot. La présidente du canton JA et plusieurs de ses collègues, rejoints par Cédric Sonnet, président de Saulieu-Liernais, ont fait passer ce message jeudi 20 février à midi dans la cour des écoles maternelle, primaire et du collège de Sombernon. *«Ce jour-là, des aiguillettes de blé étaient au menu de la cantine, c'était l'occasion de faire la promotion de la viande locale. De nombreux enfants et leurs parents sont venus déguster nos produits cuits à la plancha. Ils ont tous adoré !»*, poursuit Justine Chaboud. La jeune Côte-d'orienne rappelle que des menus 100 % végétariens sont proposés à Sombernon depuis plusieurs semaines : *«l'autre jour, les jeunes se sont vus proposer un steak de pois chiche. Encore une fois, nous ne sommes par contre ce genre d produit, nous voulons juste que les jeunes aient le choix de manger de la viande s'ils le veulent»*. Les Jeunes agriculteurs attendent désormais un *«retour concret»* : *«les instances locales doivent demander une dérogation à la préfecture. Certains cantons l'ont déjà fait dans le département pour intégrer de la viande en second choix, le jour où des menus végétariens sont proposés, alors pourquoi pas chez nous ?»*.


Des morceaux cuits à la plancha ont été offerts aux enfants et à leurs parents.

**AG**

## ▸ Agenda

### 04/03 Charolais à Saulieu

La Fédération charolaise de Côte-d'Or organise une exposition-vente de reproducteurs charolais à l'espace Jean Bertin de Saulieu mercredi 4 mars. Au programme : vente de reproducteurs Charolais avec garanties sanitaires, de race pure et de performances. Pour avoir la liste des éleveurs participants ou plus d'informations, contacter le secrétariat de la Chambre d'agriculture au Ppôle agricole de Créancey, par téléphone au 03 80 90 68 80 ou par mail à lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr aux heures de bureau. La liste des bovins à vendre se trouve également sur le site de la Chambre d'agriculture. La Fédération charolaise de Côte-d'Or est également présente sur Facebook.

### Piégeage collectif des corbeaux et corneilles

L'arrêté préfectoral qui permet aux agriculteurs qui ont suivi une formation spécifique auprès de la Fredon de piéger les corbeaux et corneilles sur l'est dijonnais et l'est beaunois est paru. Il permet, pour la deuxième année, aux exploitants formés et habilités de pratiquer ce piégeage sur les communes concernées dès à présent et jusqu'au 31 juillet.

### 20/03 Formation DUER

Vous souhaitez rédiger votre DUER (Document unique d'évaluation des risques) mais vous ne savez pas comment y parvenir ? La FDSEA vous propose de participer à une journée de formation collective pour acquérir la méthode et démarrer l'évaluation des risques de votre exploitation avec le logiciel en ligne Systera. La prochaine session aura lieu vendredi 20 mars à Bretenière. Renseignements : acceuil@fdsea21.fr ou 03 80 68 67 67.

### 05/03 Réunion sur le loup

La Chambre d'agriculture organise une réunion d'information spécifique sur le loup jeudi 5 mars à 14 heures à Pouilly-en-Auxois. Cette réunion, à laquelle participera la DDT, sera l'occasion de faire un état des lieux de la situation locale (attaques, conduite à tenir, moyen de protection...) et de répondre aux interrogations que les agriculteurs peuvent avoir. Les dispositifs de soutien à l'acquisition d'investissement pour la protection des troupeaux face à ce prédateur seront présentés.

### 21/03 Fête du crémant à Châtillon

La fête du Crémant et le défilé du tape-chaudrons se tiennent samedi 21 mars à Châtillon-sur-Seine. Voici le programme : 8h30: inscriptions à la randonnée du Crémant, 9h : départ de la randonnée, 9h45 : ouverture des caveaux, 10h : ouverture du 1er salon des confréries, 10h15 : intronisations, 11h : arrivée de la randonnée, 11h30 : inauguration, 12h : vin d'honneur, 12h : restauration "Menu du vigneron", 14h : mise en place du défilé du tape-chaudrons, 14h30 : départ du défilé, 16h : retour du défilé sur l'esplanade, 16h15 : présentation des groupes, 18h : brûlage du Bonhomme Carnaval, 19h : feu d'artifice.

Salon de l'agriculture

# La Nièvre est à Paris

**Le Salon international de l'agriculture s'est ouvert samedi 21 février portes de Versailles à Paris. L'occasion d'aller à la rencontre des producteurs et des agriculteurs présents dans les allées du salon.**



Anaïs Pinto, se classe quatrième avec sa jument Houpette âgée de trois ans dans la catégorie percheron.




Amélie et Chloé Vincent de la Ferme du Pressoir, présentent leurs produits issus du lait de vache.




Les Ruchers du Morvan connaissent comme chaque année un véritable succès.




Benoît Mathé, présente les spécificités du métier de céréalier et de la moissonneuse-batteuse pour Passion Céréale



Tom Avignon, Aurélie Guilbot et Thomas Lagarde ont représenté la région BFC au concours national de boucherie-étal. Les trois jeunes finissent cinquième.



Le HBC organise sur son stand plusieurs animations comme cet espace dégustation.

Le Salon de l'agriculture s'est donc ouvert samedi dernier avec cette année la race charolaise à l'honneur. Pour l'occasion, le Herd-Book Charolais a mis en place sur son stand plusieurs animations : jeux autour de la race charolaise, stand photos, sans oublier l'espace goodies pour repartir avec un souvenir à l'effigie de la race. Des dégustations de viande et un espace vente directes sont également proposés aux visiteurs. L'idée est de créer un espace ludique pour promouvoir la marque et valoriser la consommation de viande. Côté élevage équin, l'unique représentante de la race percheronne pour le département Anaïs Pinto était également présente. La jeune femme originaire d'Arzembouy se classe quatrième avec sa jument Houpette âgée de trois ans. Dans les allées du salon au Pavillon des Produits et Saveurs de France nous avons rencontré un habitué du Sia à savoir les Ruchers du Morvan. Le Stand de Jean-Jacques Coppin a connu dès la première journée un véritable succès et nombreux ont été les visiteurs à patienter pour déguster ses nombreuses variétés de miel. Du miel, direction les produits laitiers sur le stand de la ferme du Pressoir tenu par les deux sœurs : Amélie et Chloé Vincent. Les jeunes femmes viennent également promouvoir la race jersiaise. Le salon se poursuit ainsi jusqu'au 1er mars. Dans notre prochaine édition nous reviendrons entre autres sur le concours ovin de la race charollaise.

THÉOPHILE MERCIER

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL
F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

## La Bourgogne Franche-Comté se classe 5ème du concours national de boucherie-étal interrégions

Lundi 24 février, s'est tenue la 2ème édition du concours national de boucherie-étal interrégions au Salon international de l'agriculture, organisé par la Confédération Française de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie, Traiteurs (CFBCT).
13 régions se sont affrontées pour tenter de remporter le prestigieux titre.
Chaque équipe était composée d'un boucher, d'une bouchère et d'un(e) apprenti(e).
Les 39 participants disposaient de quatre heures pour désosser, découper, parer, ficeler, décorer des pièces d'agneau, de veau, de bœuf et de porc, autour du thème : « *le patrimoine culturel de ma région* ». La région BFC était représentée par Tom Avignon, Aurélie Guilbot et Thomas Lagarde. Ils sont tous les trois apprentis du Campus des Métiers de Marzy. Pour la présidente nivernaise de la CFBCT, Géraldine La Rocca, « *ce concours est une belle expérience à la fois pour les jeunes mais aussi pour notre syndicat. Il a permis de mettre en avant le savoir-faire de notre région* ».

## «Faire de la communication positive»

Benoît Mathé, céréalier à Bazolles a accepté l'invitation de Passion Céréales pour faire une présentation du métier et donner des explications sur le matériel agricole et notamment la moissonneuse-batteuse. Il ressort satisfait de son expérience : « *C'est la première fois que je participe à ce type d'initiative. J'ai eu un panel de visiteurs assez large des enfants jusqu'aux retraités agricoles. Pour certains c'est la première fois qu'ils ont un contact avec un agriculteur. D'habitude, ils nous voient aux champs, mais là ils ont eu la possibilité d'avoir un vrai contact. En tant que professionnel cette expérience est valorisante car nous sommes dans la communication positive sans sous-entendu ou a priori. En moyenne, 500 personnes passent dans le stand pour monter dans la moissonneuse. Il y a une forte envie de découvrir notre métier* » a confié Benoît Mathé.

Concours charolais

# Jean-Christian Raymond remporte le prix de championnat mâle

Le 150ème Concours général agricole de la race charolaise s'est déroulé dimanche 23 février au Salon de l'agriculture à Paris devant des spectateurs venus nombreux admirer l'excellence de la première race de France. La Nièvre s'est illustrée une nouvelle fois cette année, remportant deux distinctions dont le prix de Championnat.



La SCEA Jean-Christian Raymond remporte le prix de championnat mâle.

C'est un concours de prestige qui s'est déroulé sur le grand ring du Salon International de l'Agriculture. Le Concours Général Agricole de la Race Charolaise qui fête cette année ses 150 ans d'existence a pris une tournure particulière. La race charolaise étant à l'honneur durant la totalité du salon, le Herd-Book Charolais avait organisé un véritable show pour des visiteurs venus en nombre. En effet, plus aucune place n'était disponible ni dans les gradins, ni autour du ring.

L'objectif des organisateurs était de profiter de cette mise en avant pour promouvoir la race et l'association. Plusieurs animations ont ainsi été proposées pendant les sections pour dynamiser le concours.

Sébastien Cluzel, le président du Herd-Book Charolais a, par exemple, fait une présentation de l'intérêt de la sélection génétique en prenant soin d'être très pédagogue auprès du public : «*La sélection génétique n'est pas un gros mot chez nous, c'est simplement un outil de gestion du troupeau, qui est indispensable pour les éleveurs. Il ne faut pas en avoir peur*» a-t-il indiqué. Dans le même état d'esprit, Dominique Loulergue, vice-président du HBC en charge de la promotion à l'international est venue présenter la manière avec laquelle les animaux et leurs semences sont commercialisés. Cette opération de communication et de promotion de la race s'est accompagnée d'une dégustation de morceaux de charolais organisée directement dans les travées du ring.

## Un concours très relevé

Dans le même temps, ce Concours Général Agricole Charolais a vu s'affronter 41 élevages répartis en quatre sections de femelles, et quatre sections de mâles. Le temps de délibération des juges entre chaque section prouve à quel point certains choix ont dû être cornéliens. Au bout du suspens, le prix de championnat mâle a été attribué à Neptune de la SCEA Jean-Christian Raymond. Ce dernier, très ému, n'a pas pu retenir ses larmes au moment de monter sur la plus haute marche du podium. Le prix de championnat féminin a, lui, été remis au Gaec Clame-Andriot pour Helvetie. Parmi les autres distinctions, on peut retenir celle du prix de rappel du championnat mâle pour Impoli du Gaec Vannier et l'EARL Gozard Gilles. En dehors de la performance du nivernais Jean-Christian Raymond, on retiendra le premier et le troisième prix de section du Gaec Deboux pour Nativa et Navette, deux vaches suitées nées entre le 1er août 2016 au 31 juillet 2017. Quant au Gaec Touillon-Moiron, il réalise une cinquième place avec Lanzarote, dans la section des vaches suitées nées du 1er août 2014 au 31 juillet 2016.

THÉOPHILE MERCIER


Sébastien Cluzel, président du HBC et Stéphane Billoux Expert racial, ont ponctué le concours d'explications sur la race charolaise et l'organisation de l'association.



Le Gaec Deboux remporte un premier et troisième prix de section pour Nativa et Navette : deux vaches suitées nées entre le 1er août 2016 et le 31 juillet 2017.

## « Il faut jouer collectif »

En marge du concours, le Herd-Book Charolais, Charolais France et Charolais Label Rouge ont conjointement organisé un point presse dont l'objectif était d'afficher l'unité de la filière.

L'unité. C'est l'image que l'on retiendra de l'entretien que le HBC, Charolais France et l'association Charolais Label Rouge ont accordé aux journalistes présents lors du salon de l'agriculture. L'objectif était de montrer que la race charolaise, qui est la première race de France, a su se structurer pour apporter de la valeur ajoutée aux éleveurs. « *Nous sommes une race d'exception, mais nous nous sommes endormis, il était temps que le collectif s'exprime. Il y a cinq ans, nous n'aurions pas pu avoir un stand commun HBC et Charolais France car nous n'avions pas la même vision. Désormais, nous allons tous dans le même sens* » a déclaré en préambule Hugues Pichard, le président de Charolais France. « *Aujourd'hui nous avons fait le travail pour mettre en avant la race charolaise en offrant de beaux stands aux visiteurs. Mais au-delà des paillettes, l'objectif final c'est le retour à l'éleveur. Je suis pleinement satisfait du travail effectué entre le HBC et Charolais France, et je dirais même presque ému de voir des champions sur le concours qui correspondent en tout point à l'idée que l'on se fait de la race charolaise de demain, c'est-à-dire : avoir un peu moins d'os sur les animaux, de la qualité de viande tout en sachant que le gabarit est limité en termes de squelette car nous avons atteint sur ce point un optimum. En revanche, en qualité bouchère, nous sommes au rendez-vous* » estime à son tour Sébastien Cluzel, président du HBC. Présent également à ce point presse, Didier Périchon, président de Charolais Label Rouge a insisté sur ce travail collectif : « *Si les états généraux de l'alimentation se sont concentrés sur le Label Rouge ce n'est pas un hasard, c'est qu'il est le plus reconnu de la part des consommateurs. De ce fait associer génétique et qualité de la viande me paraît fondamental. Il faut prendre conscience que l'avenir de nos campagnes passe par le consommateur, il faut donc lui proposer le meilleur. C'est aussi un bon message pour les éleveurs* » estime Didier Périchon.

« *Le monde des sélectionneurs que je représente est là pour créer de la génétique qui servira aux utilisateurs et qui leur permettra de produire des animaux pour les transformateurs et les consommateurs derrière. Nous, éleveurs, nous sommes prêts à aller vers les 48 % de label voulu dans la loi Égalim, mais le souci se situe après l'abattoir. Il nous faut donc le soutien des Pouvoirs publics pour que le commercial vende de la viande sous signe de qualité. Si ce n'est pas le cas, il faut que l'État nous aide* » conclut Sébastien Cluzel.

## Réaction de Jean-Christian Raymond

**Que signifie ce prix de championnat pour vous ?**
**Jean-Christian Raymond :** «*C'est tout d'abord la récompense de plusieurs années de travail. Cela fait 45 ans que je viens au salon de l'agriculture, et je ne suis jamais lassé de remporter ce genre de distinction. L'essentiel pour moi, c'est durer et perdurer* »

**Vous sembliez très ému sur le podium. Vous avez, j'imagine, pensé à votre père, Albert ?**
**JCR :** «*Tout à fait, car avec lui, nous avons débuté avec rien et nous avons construit nos succès pas à pas. Gagner une nouvelle fois me rend fier de tout ce travail. Désormais avec ce prix, je vais pouvoir améliorer ma retraite que je viens de prendre il y a peu. Après Paris, le taureau rentre au centre d'insémination et je vais le faire agréer pour vendre des semences en France et à l'étranger*».

FDSEA

# ZNT : les agriculteurs mobilisés

**La FDSEA et les JA ont appelé leurs adhérents à se mobiliser vendredi 21 février au sujet des Zones de Non Traitement. Les deux organisations syndicales dénoncent une réglementation imprécise qui va à l'encontre des réalités agronomiques. Ils se sont réunis sur le parvis de la préfecture où un tracteur équipé d'un pulvérisateur a été symboliquement installé.**



Une trentaine d'agriculteurs ont répondu à l'appel à mobilisation lancé par la FDSEA et les JA au sujet des ZNT.

C'est une nouvelle mesure qui passe mal dans la profession agricole. « *La publication le 29 décembre au journal officiel, des textes imposant des zones de non-traitement, ainsi que leur application en urgence au 1er janvier 2020, sidère le monde agricole* » peut-on lire dans le communiqué commun diffusé par la FDSEA et les JA. L'incompréhension est grande pour la profession confrontée à la fois à cette nouvelle réglementation sur les ZNT, et de l'autre aux accords de libres-échanges Mercosur et Ceta qui laissent entrer en France des produits alimentaires traités avec des substances interdites.

## ZNT : que dit la loi ?

**Une distance de sécurité de 20 m pour les pesticides considérés comme les plus dangereux, parmi lesquels figurent des produits classés CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques) ainsi que des substances actives considérées comme des perturbateurs endocriniens.**
**Une distance de 10 m pour le traitement des parties aériennes en arboriculture, en viticulture ou encore pour les arbres et arbustes, les bananiers, le houblon, la forêt, les petits fruits et cultures ornementales de plus de 50 cm de hauteur.**
**Et enfin une distance de 5 m pour les grandes cultures, le maraîchage et autres cultures basses. Telles sont les ZNT riverains fixées dans le nouvel arrêté régissant l'utilisation des produits phytosanitaires.**

Cette disposition va à l'encontre de l'article 44 de la lois Égalim votée en octobre 2018, qui interdit la commercialisation de produits ne respectant pas les standards européens. Les agriculteurs ne sont pas contents et l'ont fait savoir en prenant position devant la préfecture de Nevers. Un tracteur équipé d'un pulvérisateur avait été installé en amont de la mobilisation. L'enjeu de ce rassemblement était à la fois de renouer le dialogue avec les populations mais aussi alerter les représentants de l'État sur les difficultés d'appliquer une telle mesure. La préfète Sylvie Houspic est justement venue à leur rencontre. Elle a pu découvrir les spécificités et les obligations liées à l'utilisation d'un pulvérisateur. « *Notre matériel est vérifié par un organisme agréé par l'État qui nous accorde une autorisation pour cinq ans et tout est vidé et rincé après chaque utilisation. Nous avons même des GPS qui nous permettent de traiter au plus juste. Aujourd'hui avec ce type de matériel, nous ne pouvons pas faire mieux en termes de précisions* » ont expliqué en chœur les responsables syndicaux. Sylvie Houspic s'est montrée très à l'écoute et a pris le temps d'échanger sur les problématiques des agriculteurs liées à ces ZNT. Une délégation a ensuite été reçue en préfecture pour tenter d'aller plus loin sur les aménagements à apporter à cette réglementation.



Benjamin Maillaut des JA et Stéphane Aurousseau, président de la FDSEA ont rempli la cuve du pulvérisateur de sirop pour renforcer la démonstration.


Échange entre Benjamin Maillaut des JA et la préfète Sylvie Houspic au sujet de la technologie embarquée dans les tracteurs.

**THÉOPHILE MERCIER**

## Deux questions à Sylvie Houspic, préfète de la Nièvre

**Vous êtes venue à la rencontre des agriculteurs, que retenez-vous de leur intervention ?**
**Sylvie Houspic :** « *C'était important pour moi de venir voir et que l'on m'explique comment fonctionne un pulvérisateur. Ce qui est important c'est l'action syndicale en elle-même car il est important qu'il y ait un dialogue entre agriculteur et citoyen. Je le dis depuis longtemps, il y a sur ce sujet un besoin de communication et c'est important chacun puisse voir comment ça marche en vrai* ».
**Le Président de la République a annoncé dans la presse, une enveloppe de 25 millions d'euros pour soutenir la profession agricole dans les transformations qu'elle doit entreprendre pour respecter cette réglementation des ZNT. Pensez-vous que cette somme va être suffisante sur le long terme ?**
**Sylvie Houspic :** « *Il est difficile de répondre à cette question, même si c'est déjà une avancée. Nous allons étudier ce que l'on peut faire avec cette somme. Le Président de la République a également annoncé des crédits pour la recherche et j'ai entendu aujourd'hui avec les agriculteurs que cette question était importante. Emmanuel Bernard le disait, que fait-on dans la période transitoire ? Est-ce qu'on investit ou pas ? Et est-ce qu'on sait produire sans les produits phytosanitaires ? À ce propos, le Président a aussi répondu qu'à l'impossible nul n'est tenu. Nous avons de l'argent sur la table, il faut qu'on avance sur ces sujets-là. Déjà, la profession n'est pas restée inerte en proposant une charte qui a été signée en préfecture. Cette dernière telle que je l'ai lue, ne me semble pas contrevenir aux instructions de janvier* ».



Chambre d'agriculture

# Vers un outil de compensation collective

La dernière session de la Chambre d'agriculture aura été marquée par un vote concernant la création d'un Groupement d'utilisation des financements agricoles.



La session du 21 février s'est déroulée en présence de plusieurs parlementaires du département.

Dans la Nièvre comme ailleurs en France, des projets structurants pour le territoire peuvent avoir un impact en termes d'emprises sur des terres agricoles. Il peut s'agir, par exemple, d'entreprises telles que des carrières ou des acteurs de l'énergie photovoltaïque, ou encore de porteurs de projets de création de zones d'activités. Lorsque des projets de ce type émergent, ils ouvrent droit à des compensations pour les exploitants agricoles éventuellement concernés. Jusqu'à présent, la Nièvre ne disposait d'aucune structure apte à capter et gérer ces fonds compensatoires. Cela ne devrait bientôt plus être le cas, consécutivement au vote intervenu le 21 février lors de la session de la Chambre d'agriculture, qui se tenait au Legta de Challuy, près de Nevers. Celui-ci a acté la création d'un Groupement d'utilisation des financements agricoles (Gufa). Organisée en présence de plusieurs parlementaires (les députés Perrine Goulet-LREM, 1ère circonscription de la Nièvre, et Patrice Perrot-LREM 2ème circonscription, et les sénateurs Patrice Joly-PS et Nadia Sollogoub-UC) la session aura consacré une large place à ce point de l'ordre du jour.

### Inspirés par le modèle de l'Yonne

La création de ce Gufa découle du fait que, depuis une évolution législative de 2016, les Chambres d'agriculture peuvent participer au capital de ce type de structure. Concrètement, un groupement tel que celui-ci peut constituer l'outil d'une compensation collective agricole (voir encadré). Il faut néanmoins savoir que le porteur de projet n'est pas obligé de verser les fonds compensatoires au Gufa. De ce fait, Nicolas Hardouin, de la Direction départementale des territoires (DDT), présent lors de la session, a encouragé la Chambre d'agriculture à signer des conventions avec tout porteur de projet, afin que ces derniers acquièrent le réflexe du versement des fonds au Gufa. Ce type de groupement existe déjà, régionalement dans le Doubs, la Haute-Saône et l'Yonne. La Chambre d'agriculture de la Nièvre s'est d'ailleurs directement inspirée de l'exemple de ce dernier département pour lancer sa propre initiative en ce sens. Pour Didier Ramet, président de la Chambre, « *il y a là, selon moi, la possibilité de se positionner comme apporteur d'une contre-expertise par rapport aux porteurs de projet, à la condition que nous soyons capables de monter en compétences* ». Cette ambition rejoint une autre volonté exprimée par le président : celle de donner à la Chambre d'agriculture les moyens d'aller proposer d'autres produits, d'autres prestations, et de s'appuyer sur de nouvelles sources de revenus. Le vote sur le projet de création du Gufa n'est pourtant pas allé de soi. Il a donné lieu à débats, en particulier sur des statuts jugés, par certains membres de la Chambre, comme trop généraux. Le Gufa sera doté d'un conseil d'administration au sein duquel les associés définiront un règlement intérieur. La SAS porteuse du Gufa aura un associé majoritaire, en l'occurrence la Chambre d'agriculture et les syndicats agricoles représentatifs du département (FDSEA/JA/Coordination rurale/Confédération paysanne) auront dix parts chacun. Le vote sur cette question s'est soldé par une adoption malgré six abstentions et un refus de prendre part au vote. Un second vote, où il a été proposé qu'à défaut d'accord des syndicats sollicités, les actions rendues disponibles soient attribuées à la Chambre ou à un ou des syndicats volontaires, s'est soldé par une adoption, malgré trois abstentions.

BERTY ROBERT

### Un Gufa, pourquoi ?

**Une étude préalable réalisée dans le cadre de la compensation collective agricole permet d'évaluer la perte de potentiel agricole annuel liée à l'émergence d'un projet, Elle permet également d'estimer le délai nécessaire à la reconstitution de ce potentiel perdu, et de calculer le montant de l'investissement nécessaire à la compensation de cette perte. Ce montant peut alors être versé au Gufa qui pourra aussi être abondé par d'autres fonds. L'utilisation du fonds se fera en lien avec la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (Cdpenaf).**

## Une motion de la FDSEA 58

La FDSEA de la Nièvre a présenté à l'occasion de cette session de Chambre une motion adoptée, malgré deux abstentions, qui sera envoyée à toutes les collectivités du département, au Conseil départemental et à la Région. Elle intervient en réaction à une mesure qui, depuis le 1er novembre dernier, impose aux restaurants scolaires, de proposer au moins un menu végétarien par semaine aux écoliers. La motion demande aux autorités concernées, de suspendre, voire abandonner cette pratique vécue comme une provocation par les éleveurs. Elle exige également que les établissements souhaitant mettre en œuvre un menu végétarien aient l'obligation de laisser le choix d'un menu non végétarien. Elle réclame par ailleurs une traçabilité des produits entrant dans la composition de ces menus végétariens.

Rendez-vous

## Une soirée pour faire le point sur les sujets sanitaires

Mercredi 4 mars, à 18 h 00, au foyer rural de Rouy, la section bovine de la FDSEA de la Nièvre et les JA organisent une réunion d'information sur les sujets sanitaires du moment.
Suite à la succession de différents événements : prix bas, sécheresses, problème sanitaire… le cheptel allaitant ne cesse de décroître. Ainsi, Amélie Brisson, de la Chambre d'agriculture de la Nièvre viendra faire un état des lieux de l'évolution du cheptel nivernais ces dernières années. En deuxième partie, Rodolphe Morizot, du GDS, interviendra sur la BVD. En effet, l'arrêté du 31 juillet 2019 rend obligatoire les mesures de surveillance et de lutte contre cette maladie. Le département de la Nièvre s'est rapidement lancé dans la campagne de lutte collective. Le GDS a lancé une campagne de dépistage avec une centaine d'éleveurs volontaires. Cette réunion sera l'occasion de faire le point sur le dispositif mis en place et la suite à donner. Outre le sujet de la BVD, l'ensemble des sujets sanitaires du moment seront abordés : IBR, gale… En dernière partie, Yves Jehannot, de Feder, fera un point de l'impact du sanitaire sur la commercialisation de nos animaux. Afin d'échanger sur tous ses sujets, la section bovine de FDSEA 58 et les JA invitent tous les agriculteurs à cette réunion d'information sur les sujets sanitaires qui se tiendra le Mercredi 4 mars à 18 h 00 au foyer rural de Rouy. Contact : Emmanuel Bernard au 06 85 70 26 54

## ▸ Agenda

**06/03** Visite de Ferme
Bio Bourgogne organise une après-midi d'échange sur l'élevage biologique le samedi 6 mars de 14 h à 17 h au lieu-dit « Chez le beau » à Savigny-Poil Fol. Renseignements : Damien Nicolas au 06 30 02 24 01

**14/03** Marché de producteurs
Dans le cadre d'un projet d'étude, des élèves du lycée agricole de Challuy organisent un marché de producteur le samedi 14 mars de 09 à 12 h 30. Renseignements : 06 19 93 64 18

**14/03** Portes Ouvertes
Le CFA de Marzy organise une journée Portes Ouvertes de 09 h 30 à 16 h 30.
Renseignements : 03 86 60 83 66

**14/03** Portes Ouvertes
Le Legta de Challuy organise la deuxième journée portes ouvertes le samedi 14 mars de 09 h à 17 h Renseignements : 03 86 21 66 00.

IRISOLARIS
AGROTECH CONSTRUCTION MÉTALLIQUE
feder force coopérative

INVITATION AUX JOURNÉES PORTES OUVERTES

Chez l'exploitant et au magasin AGROTECH
De 10h à 17h avec animation et promotions

Mercredi 4 Mars 2020 chez Monsieur Pierre-Yves MUNERET La Faye 71160 SAINT AGNAN.

Jeudi 5 Mars 2020 chez Monsieur Emmanuel BERNARD Champlevois 58340 CERCY LA TOUR.

Mercredi 11 Mars 2020 chez Monsieur Ludovic AUPETIT Renardives 23170 NOUHANT.

Vendredi 13 Mars 2020 Magasin AGROTECH 18 rue Emile Guillaumin 03430 VILLEFRANCHE D'ALLIER.

Un partenariat **AGROTECH - FEDER IRISOLARIS** au service de la **modernisation** de vos **exploitations agricoles**



Chambre d'agriculture

# Vin, coronavirus, ZNT… Le point sur la dernière session

Jeudi 20 février s'est tenue la première session de l'année 2020 de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, en présence d'Henri Prévost, Préfet du département. La viticulture a été abordée : influence du Brexit et de la taxe américaine sur le marché icaunais, révision de l'AOC Bourgogne, climat… Un point sur le contexte mondial fragilisé par le coronavirus et les ZNT a été fait.



L'actualité agricole a été passée en revue lors de la session de la Chambre d'agriculture.



Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, a animé la session.

*« Les températures relativement douces de l'hiver pourraient provoquer un débourrement précoce qui rendrait les vignes davantage vulnérables aux gelées printanières »*, indique Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne lors de la session du 20 février.

Si ce dernier assure *« qu'il est trop tôt pour prédire ce qu'il en sera réellement »*, il tient à rappeler que *« la vendange icaunaise 2019 s'est avérée inférieure en volume à ce qui pouvait être attendu en début d'été, la sécheresse d'août ayant fortement impacté les rendements »*. La production 2019 a connu une baisse de 40% par rapport à 2018 et de 11% sur la moyenne des cinq dernières années.

En ce qui concerne le marché du vin icaunais à l'étranger, en particulier le Chablis, le Brexit et la taxe Trump pourraient avoir une influence importante. Pour le premier, *« il est probable qu'un accord de libre-échange soit un jour négocié, ce qui fluidifierait les échanges commerciaux entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne et sécuriserait les ventes de Chablis »*, développe Arnaud Delestre. Quant au second, *« une taxe de 25% est appliquée aux vins français en règlement d'un litige avec Airbus, jugé à l'OMC. Il semblerait que la filière commerciale s'adapte en rognant sur ses marges, si bien qu'actuellement, les volumes ne semblent pas significativement impactés »*, poursuit-il. Aussi, la taxe Trump pourrait être redéfinie dans son taux comme dans son étendue et concerner les vins effervescents, impactant ainsi les crémants.

## Le coronavirus fragilise le contexte mondial

Plus tôt lors de la session, Arnaud Delestre a commencé par parler du contexte mondial. *« Alors que l'économie fonctionne avec des perspectives de ralentissement auxquelles s'ajoutent en toile de fond la guerre commerciale sino-américaine et le Brexit, les échanges sont marqués au moins conjoncturellement par l'épidémie de coronavirus qui rejaillit sur les marchés agricoles, tant sur le porc que le colza. Ainsi, l'anticipation d'une épidémie a induit une baisse des cours du blé, traduisant en cela la crainte d'une baisse de la demande mondiale et notamment chinoise »*, continue le président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. *« Le colza s'est replié, également et indirectement impacté par la crainte de l'épidémie de coronavirus qui a entraîné une chute des cours du soja dont l'huile est achetée en volume conséquent par la Chine »*. Un phénomène qui a aussi entraîné la chute des cours de l'huile de palme. Le prix du porc, qui a connu *« pendant quatre mois des cours d'un niveau constant et jamais atteint à 1,80 €/kg a connu un réajustement à 1,60 €/kg »*. Une conséquence *« prévisible d'une réduction des achats chinois liée à la crise du coronavirus qui a fait baisser la consommation intérieure de porc »*. Un prix qui reste cependant rémunérateur *« et chacun s'attend à sa remontée en cours d'année, ce qui maintiendrait les conditions de revenu des éleveurs à un niveau satisfaisant »*, assure Arnaud Delestre.

## Encore *« beaucoup de travail »* sur les ZNT

Sujet fort de l'actualité agricole de ses derniers mois, le projet de loi ZNT a été abordé. Le 27 décembre dernier, a été publié *« le décret relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytosanitaires à proximité des zones d'habitation, et l'arrêté relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques »*, lance Arnaud Delestre. *« Au vu des nombreuses incertitudes subsistant quant à l'application de ces textes, un document établi par les ministères concernés a été transmis aux Préfets pour leur préciser les éléments de mise en œuvre »*. Pour rappel, la réglementation fixe les distances d'éloignements à 20 m incompressibles pour les substances les plus préoccupantes dès le 1er janvier 2020. Pour les autres substances, elles sont de 10 m pour les cultures hautes (arboriculture et viticulture) et de 5 m pour les autres cultures. Ces distances pourront être réduites à 5 m en arboriculture et à 3 m en viticulture et autres cultures dans le cadre de chartes d'engagements, *« à condition d'avoir recours à des moyens de réduction de la dérive »*.

Ces distances s'appliqueront au 1er juillet 2020 pour les cultures emblavées au titre d'un cycle cultural à la date du 1er janvier 2020. *« Une imprécision demeure sur la définition de la zone non traitée et particulièrement son point de départ côté bâtiments d'habitation »*, reprend Arnaud Delestre. *« Si les éléments de mise en œuvre précisent ce qu'est un bâtiment d'habitation à prendre en considération, en l'occurrence locaux affectés à l'habitation en sens large dès lors qu'ils sont régulièrement occupés ou fréquentés, ils précisent mal le point de départ du calcul de la distance »*.

Aussi, les conditions de réduction des distances ne sont pas finalisées. Des travaux sont toujours en cours pour déterminer si des barrières physiques comme des murs, haies ou filets permettent ces réductions. *« Il reste beaucoup de travail à affiner pour que cette restriction soit valable et contrôlable »*.

CHRISTOPHER LEVÉ

### Le loup : où en sommes-nous ?

***« Par arrêté du 24 janvier 2020, le Préfet de l'Yonne a fixé les zones du département éligibles aux mesures de protection des troupeaux contre la prédation du loup »*, commente Arnaud Delestre. Cette opération dite *« cerclage »* aboutit à la finalisation de trois zones : Cercle 1 (où la prédation du loup est avérée, seule Arthonnay est concernée), Cercle 2 (où la prédation du loup est possible en 2020, 56 communes concernées), Cercle 3 (correspondant à une possible extension géographie du loup). Les éleveurs d'Arthonnay peuvent prétendre à des subventions du Feader (fonds européens) afin de financer des mesures de gardiennage ou de surveillance renforcée des troupeaux. Ils pourront prétendre, comme les communes du Cercle 2, d'aides à l'équipement en clôtures ou à l'achat de chiens de protection des troupeaux.**




### La période de chasse prolongée

**Alors que la période de chasse devait normalement se clôturer le 29 février, celle-ci a été prolongée jusqu'au 31 mars en vue de résorber l'importance des dégâts aux cultures. Aussi, *« le Préfet a décidé d'une autorisation administrative de prélèvement de sangliers entre le 1er avril et le 31 mai 2020 sur les parcelles agricoles concernées par les dégâts »*, détaille Arnaud Delestre. Des tirs seront autorisés à l'affût et à l'approche sur une période journalière allant de deux heures avant le lever du soleil jusqu'à deux heures après son coucher. Des tirs à poste fixe au sol ou surélevé seront également autorisés de nuit avec source lumineuse si les tirs précédents se sont avérés inefficaces. Les tireurs doivent être détenteurs du droit de chasse et une autorisation individuelle spécifique doit être demandée à la DDT par le détenteur du droit de chasse ou à défaut par l'exploitant agricole.**

### Focus

Calamités : d'importants déficits constatés

**Également à l'ordre du jour : le dispositif d'aides des calamités agricoles sur les productions fourragères pour prendre en compte les effets de la sécheresse, qui est arrivé à son terme pour la partie estimations. Un déficit de production de 37% pour les prairies et de 40% pour le maïs, sur l'ensemble du département, est constaté. *« Les éleveurs concernés qui souhaitent bénéficier d'aides dans ce cadre devront formuler leur demande sur le site Télécalam qui sera ouvert entre le 1er et le 31 mars prochains »*, précise Arnaud Delestre. En 2018, le montant des aides relatif à la sécheresse s'est établi à environ 900 000 € pour le département, soit à une aide moyenne de 6 400 € par dossier éligible.**

Portrait

# Des céréales aux bovins, il n'y a parfois qu'un pas

Céréalier à Egriselles-le-Bocage, Christian Deschamps a pris un tournant dans sa vie d'agriculteur en 2013, lorsqu'il a décidé de réintroduire de l'élevage de bovins sur son exploitation. Des bêtes qu'il engraisse lui-même avec des aliments entièrement produits sur ses terres.


Christian Deschamps, ici avec sa femme Nicole, a réintroduit l'élevage bovin sur son exploitation en 2013.

Entouré de sa femme Nicole et de son frère Daniel, Christian Deschamps prend le temps d'une visite de son exploitation, de raconter son histoire, entre les murs de sa ferme d'époque, au charme de l'ancien. Une ferme qu'il a reprise il y a maintenant 30 ans. *«En 1990. C'était une ferme céréalière où il y avait une petite activité de génisse»*, confie-t-il.

À 55 ans, Christian Deschamps est un homme épanoui. Maire de sa commune où il est né, Egriselles-le-Bocage, vice-président de la communauté de commune du Gâtinais en Bourgogne, cet ingénieur agricole de formation (il a fait ses études à Beauvais, à l'équivalent d'UniLaSalle aujourd'hui), connaît un tournant professionnel en 2013.

Si, pendant 23 ans, Christian Deschamps se concentre sur son activité de céréalier, bien qu'il fasse également de la pension de chevaux, ce dernier décide de relancer l'activité d'élevage bovin sur son exploitation. *«Dans une vieille stabulation qui existait déjà lorsque j'ai repris la ferme il y a trente ans»*, ajoute-t-il. *«Je fais tout sur herbe paillée intégrale. Pour que ce soit plus simple et plus économique. Seules des barrières ont été installées».*

## Un troupeau parti de zéro

Aujourd'hui, Christian Deschamps possède 103 bêtes sur son exploitation. Que des Salers pures à l'exception de trois charolaises et de cinq croisées (Salers et Charolais). Cependant, l'agriculteur est parti de zéro pour créer le troupeau. « *J'ai acheté sept génisses et cinq vaches avec des veaux la première année* », lance-t-il. « *J'ai eu la chance d'avoir un ami éleveur qui connaissait très bien le secteur qui m'a aidé à démarrer. Au départ, quand on ne connaît pas, acheter des bêtes n'est pas évident. Ça m'a beaucoup facilité les choses. C'est lui qui m'a trouvé les bêtes, qui m'a trouvé le taureau* ».

Un ami qui l'a également aidé sur la partie technique. « *Même si j'ai choisi une race qui vêle facilement, il peut toujours y avoir un vêlage qui est plus difficile que l'autre. Mon ami a été un véritable atout pour moi* ».

Christian Deschamps se charge également d'engraisser lui-même ses animaux, « *avec ce qui est produit sur l'exploitation. C'est-à-dire de la luzerne pour les protéines, du foin et du blé ainsi que de l'orge pour les concentrés* », précise-t-il. «*Avec ma pension de chevaux, j'étais déjà équipé pour la récolte du foin. Au début, j'ai commencé petit à petit. Puis, au fil du temps, j'ai développé les fenaisons. Pour moi, mais aussi pour vendre à d'autres éleveurs* ».


Aujourd'hui, une centaine de bovins compose son troupeau.

Un procédé qui selon lui « *est la preuve que l'on peut faire, sans aller acheter du soja au Brésil. On a de vrais atouts pour faire de l'élevage dans le secteur. On peut aller jusqu'à l'engraissement, contrairement à des régions très herbagères. Ici, on a les céréales, la paille, les surfaces et les produits pour l'engraissement. Il fallait juste introduire de la luzerne* », développe Christian Deschamps. «*On oublie que la luzerne est la plante qui produit le plus de protéines à l'hectare et qui est valorisée par les ruminants. Il y a une vraie question à se poser autour de la luzerne, surtout lorsque l'on voit toutes les conversions bios qu'il y a aux alentours. Aussi, c'est intéressant de faire de la luzerne chez soi car on a les aides PAC, pour la production de légumineuses fourragères*».

Seule ombre au tableau que pointe l'agriculteur : le manque de vétérinaires. « *On est dans une région où il n'y a plus de vétérinaires ruraux. Je suis obligé d'aller dans le Loiret, de faire 35 km pour en avoir un* », assure-t-il.

## Une affaire de famille

Christian Deschamps travaille depuis 2004 avec son frère Daniel. « *Il y a deux exploitations qui travaillent totalement ensemble, avec le même matériel, mais qui sont d'origines diverses* ». La première, l'Earl des Fourneaux, où se trouve l'activité élevage, qui fait 180 ha, que son frère a rejoint il y a deux ans. Et la seconde, uniquement céréalière, la Scea Deschamps, aux 117 ha. « *Sur cette exploitation, je travaillais avec quelqu'un jusqu'en 2004. Puis, à son départ à la retraite, c'est mon frère qui a repris sa part pour s'associer avec moi* ».

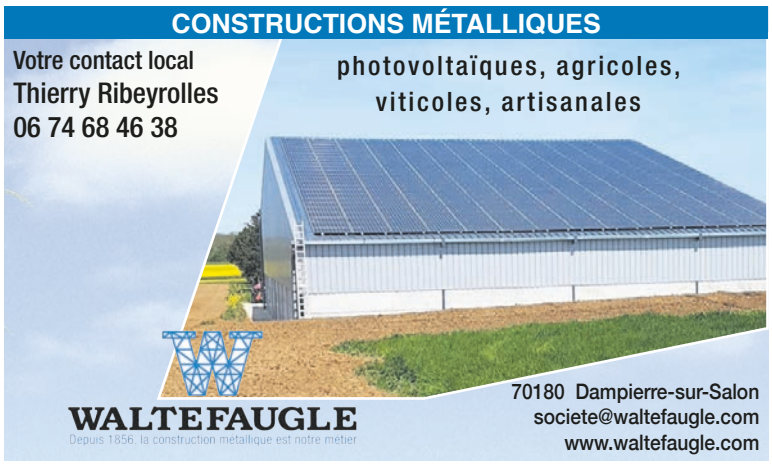
Pour rendre plus fonctionnel son activité d'élevage, Christian Deschamps a lancé la construction d'un nouveau bâtiment, en bois, pour ses animaux. « *Maintenant que j'ai franchi le cap de créer le troupeau, je commence à être un peu limité en place. Les animaux sont dans des vieux bâtiments, dispatchés sur trois sites dans la commune. Alors j'essaie de créer quelque chose de plus rationnel* ». Un bâtiment de 1 100 m2, construit par l'entreprise La Forêt d'Othe à Turny, avec un projet de photovoltaïque sur toit de 600 m2, qui devrait sortir de terre courant mars. « *L'idée est que mes vaches soient dedans l'hiver prochain* ».


Un nouveau bâtiment est en construction pour rendre plus fonctionnelle l'activité d'élevage.

L'autre objectif pour Christian Deschamps est de développer la vente directe. *« Pour le moment, les bêtes sont abattues et découpés à Migennes par Sicarev Coop* », indique-t-il.

Pour l'agriculteur d'Egriselles-le-Bocage, l'élevage dans le secteur est une aubaine. *«Je pense que dans le nord de l'Yonne, on a l'avantage d'avoir un secteur qui se développe. On a une population qui augmente, des gens qui cherchent de nouveaux produits en circuit court. Avoir une activité d'élevage est un atout. D'autant plus que dans notre département, il y a tous les outils nécessaires à la transformation. L'élevage permet aussi de valoriser nos céréales qui ne sont pas vendues très cher et qui nous permettent de nourrir nos bêtes à faible coût* », conclut Christian Deschamps.

CHRISTOPHER LEVÉ



Prévention

# Lutte contre les cambriolages

Dans un communiqué datant du 18 février, la Préfecture de l'Yonne indique que *«la lutte contre les cambriolages constitue un point d'attention permanent et mobilisant quotidiennement les forces de police et de gendarmerie»*.

Ainsi, la Préfecture informe les citoyens qu'à l'approche des départs en vacances, des gestes peuvent éviter *«le désagrément du cambriolage de son habitation»*. Comme ne pas laisser les clés d'un véhicule sur le contact, même dans le garage ; ne pas laissez les clés de votre habitation sous le paillasson ou un pot de fleurs ; faire appel à un proche pour ramasser régulièrement le courrier et ouvrir quotidiennement les volets pour ne pas faire paraître une absence prolongée ; photographier les objets ou mobiliers de valeur pouvant faciliter les recherches en cas de vol ; ne pas conserver des sommes d'argent importantes chez soi, même cachées ; dans la mesure du possible, faire installer une alarme.

Aussi, la Préfecture mentionne que tous portails, grillages, haies, clôtures, serrures de sécurité, barreaux aux fenêtres en rdc et autres, peuvent dissuader les cambrioleurs de passer à l'action.

L'installation de projecteurs extérieurs s'allumant au passage d'une personne et des lampes intérieures déclenchées par minuterie, simulant une présence le soir, peuvent aussi repousser les malfrats.

Enfin, il est possible de signaler les absences prolongées à la gendarmerie et à la police nationale dans le cadre des opérations *«tranquillité vacances»*. Le circuit des patrouilles de gendarmerie ou de police intégrera un passage devant votre résidence avec des contrôles sur votre habitation. L'inscription peut se faire au commissariat, en brigade ou sur service-public.fr.

En cas de cambriolage, manipulez les objets le moins possible et évitez les déplacements pour ne pas effacer d'éventuelles traces. Si vous avez le moindre doute, appelez votre commissariat ou votre brigade de gendarmerie. En cas d'urgence, contactez le 17.

CHRISTOPHER LEVÉ

## ▸ Formations

**Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03.86.94.28.48.**

### Nutrition des plantes
Le 11 mars (date modifiée). Contact : Louis Gabaud au 03.86.74.70.94.

### Comment gérer son chien de protection au quotidien ?
Le 12 mars. Contact : Catherine Bonin au 06.88.63.22.18.

### Avoir un bon chien de troupeau
Les 25 mars, 19 mai, 25 août et 9 octobre. Contact : Denis Arnoult au 03.86.74.70.94.




Lait

# Un contrat tripartite pour une rémunération juste de l'éleveur

Le mercredi 19 février, cinq influenceurs et leurs familles étaient invités sur l'exploitation d'Olivier Legrand, à Villeneuve-les-Genêts. Une journée organisée par Lidl, la Laiterie de Saint-Denis-de-l'Hôtel et Association des producteurs de lait du bassin centre pour présenter le contrat tripartite visant à avoir une juste rémunération du producteur, pour un lait garanti sans OGM.



Cinq influenceurs et leurs familles ont participé à la journée. Tous ont pris le temps de prendre des photos comme lors de ce moment avec les veaux.

*«Le but de cette journée est de faire découvrir à des influenceurs le partenariat Lidl avec APLBC (Association des producteurs de lait du bassin centre) et LSDH (Laiterie de Saint-Denis-de-l'Hôtel) autour des engagements pris en commun sur une meilleure répartition de la valeur»*, indique Isabelle Schmidt, directrice de la communication chez Lidl.

Le mercredi 19 février, cinq influenceurs et leurs familles étaient invités sur l'exploitation d'Olivier Legrand, à Villeneuve-les-Genêts, où leur a été présenté le contrat tripartite autour du lait. Une journée qui a permis *«de les sensibiliser sur le made in France et la qualité pour le côté Lidl. Et le message autour de la tripartite que l'on veut partager avec eux, avec nos partenaires. C'est l'idée que l'on est trois autour d'un même engagement qui est une rémunération plus juste pour l'éleveur»*, poursuit Isabelle Schmidt.

### Du lait garanti sans OGM

Un contrat tripartite qui existe depuis 2016. *«Au départ, c'était pour une rémunération et un lissage du prix»*, poursuit Henri Ragon, président de la section LSDH (Laiterie de Saint-Denis-de-l'Hôtel). *«Puis, petit à petit, on est véritablement entré dans une relation tripartite, entre le distributeur, le producteur et la laiterie. Au fil du temps, cette relation, à la base humaine, est montée en gamme. On est passé sur du lait sans OGM et il y a eu un développement sur les volumes»*.

La collecte de lait se fait sur 16 départements. *«Nous avons 425 producteurs pour 250 millions de litres de lait. Dans l'Yonne, nous avons pratiquement tous nos producteurs qui livrent du lait sans OGM»*, précise Jacques Sicot, en charge de la collecte de lait sur la LSDH et le suivi de la qualité du lait chez les producteurs.

En invitant des influenceurs, le but est de montrer la réalité qu'il y a derrière ce contrat tripartite et de faire connaître la démarche. *«Ce retour de valeur à l'éleveur, on explique en quoi il est important. Et en quoi les consommateurs ont des attentes légitimes»*, reprend Henri Ragon. *«Aujourd'hui, notre prix de base est de 370 € les 1 000 litres pour un lait sans OGM, qui est le mieux rémunérateur du marché»*.

Le contrat signé en 2016 est une réussite pour les trois parties. Ce dernier a été renouvelé l'année dernière pour trois ans. *«On se rencontre régulièrement avec Lidl sur nos exploitations, à Rungis, à la LSDH, et on le fait vivre ce contrat. C'est une vraie relation»*, poursuit Henri Ragon. *«Pour moi, en allant jusqu'au consommateur, comme avec cette journée, on va plus loin»*.

CHRISTOPHER LEVÉ



Jacques Sicot, Henri Ragon et Arnaud Raoulx, chef du pôle achat laitier chez Lidl, ont présenté le lait tripartite aux influenceurs.

Concours général agricole

# 78 vins de l'Yonne ont été médaillés

Le concours général agricole des vins s'est tenu le dimanche 23 février, lors du Salon international de l'agriculture, à Paris. 78 vins icaunais ont été médaillés, dont 24 en or.

En Bourgogne : EARL de Mauperthuis, Rouge, 2018 - Les Brûlis ; Domaine Wengier Vincent, Blanc, 2018 ; EARL de Mauperthuis, Rouge, 2018 - Grande réserve pinot noir. En Bourgogne Aligoté : SCEV Cases Bienvenu, Blanc, 2018. En Bourgogne Côtes d'Auxerre : Domaine Verret, Blanc, 2018 ; EARL Sorin-Coquard, Blanc, 2018. En Chablis : EARL Domain Jean Dauvissat Père et Fils, Blanc, 2018 ; SAS Louis Moreau, Blanc, 2018 (Domaine de Biéville) ; Domaine MC et T Dampt, Blanc, 2018 (Grande dame) ; Domaine Nathalie et Gilles Fèvre, Blanc, 2018. En Chablis Grand Cru Vaudésir : Domaine Besson, Blanc, 2017. En Chablis Premier Cru Beauroy : SCEA Domaine Michaut Frères, Blanc, 2018 ; SCEA Domaine de la Cornasse, Blanc, 2018 ; Domaine Alain Geoffroy SAS, Blanc, 2018. En Chablis Premier Cru Côte de Jouan : Vignoble Dampt, Blanc, 2018. En Chablis Premier Cru Côte de Lechet : Vignoble Dampt, Blanc, 2018. En Chablis Premier Cru Fourchaume : La Chablisienne, Blanc, 2018. En Chablis Premier Cru Vaucoupin : Vignoble Dampt, Blanc, 2018. En Chablis Premier Cru Vaulorent : Domaine Nathalie et Gilles Fèvre, Blanc, 2018. En Coteaux Bourguignons : Domaine Verret, Rouge, 2018. En Petit Chablis : SCEA du Domaine Jolly et Fils, Blanc, 2018 ; SCEA Domaine de la Motte, Blanc, 2018. En Saint-Bris : EARL Goisot Anne et Arnaud, Blanc, 2018 ; Caves Bailly-Lapierre, Blanc, 2018.

CHRISTOPHER LEVÉ



78 vins icaunais ont été médaillés au concours général agricole des vins, lors du Salon international de l'agriculture.

Salon international de l'agriculture

# L'Yonne présente les jeudi 27 et vendredi 28 février

Le Salon international de l'agriculture ouvre ses portes ce samedi 22 février, jusqu'au dimanche 1er mars prochain. Si une journée Bourgogne a lieu le mercredi 26 février, l'Yonne sera quant à elle à l'honneur les jeudi 27 et vendredi 28 février, au Parc des expositions de Paris, porte de Versailles, hall 3. Différentes animations se succèderont *«pour faire découvrir toutes les richesses de notre département»*, indique le Conseil départemental de l'Yonne dans un communiqué. Ainsi, les animations suivantes seront accessibles : *«Goûter»* les saveurs de l'Yonne avec le chef Jean-Pierre Vaury (restaurant Le Moulin de la Coudre, à Venoy) autour de recette salées et sucrées. *«Visiter nos pays»* avec la présence de Yonne Tourisme et l'office de tourisme Serein et Armance qui présenteront notamment les opérations *«Vélo et fromage»* et *«Family week»*. *«Déguster»* un morceau de Soumaintrain accompagné d'un verre de vin de l'AOC Irancy, sur un atelier animé notamment par le groupement Gastronomie et Promotion des produits régionaux. *«Picorer»* le pop-corn 100 % icaunais de la Maison GRAMM's d'Auxerre, les préparations à base de légumes secs de la ferme de Bruno Méan (à Cruzy-le-Châtel), ou encore les gourmandises à base de miel d'Adérald Caron de ADE FABRIK' (à Charbuy). Enfin, *«Découvrir»* le savoir-faire d'antan avec les artisans du Château de Guédelon.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'YONNE

Agri-Viti Emploi 89

# Quatre salariés disponibles

Le groupement d'employeurs Agri-Viti Emploi 89 propose la mise à disposition de quatre salariés disponibles pour des travaux viticoles dans le secteur du chablisien.
AVE 89 a pour mission de palier à vos besoins de main d'œuvres en mettant à disposition du personnel compétent, tout en se chargeant de la gestion administrative du salarié (contrat de travail, bulletin de salaire…).
Si vous avez besoin d'un salarié, n'hésitez pas à nous contacter au 03.86.49.48.15 ou sur agrivitiemploi89@gmail.com.

## ▸ *Formations*

**Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne :
Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03.86.94.28.48.**

### Nutrition des plantes
Le 11 mars (date modifiée). Contact : Louis Gabaud au 03.86.74.70.94.

### Comment gérer son chien de protection au quotidien ?
Le 12 mars. Contact : Catherine Bonin au 06.88.63.22.18.

### Avoir un bon chien de troupeau.
Les 25 mars, 19 mai, 25 août et 9 octobre. Contact : Denis Arnoult au 03.86.74.70.94.

### Initiation à l'homéopathie en élevage
Le 25 mars et le 15 avril. Contact : Catherine Bonin au 06.88.63.22.18.

### Se perfectionner à la pratique de l'homéopathie en élevage
Le 26 mars et le 16 avril. Contact : Catherine Bonin au 06.88.63.22.18.

### Regreffage de la vigne
Le 7 avril. Contact : Claire Grosjean au 06.78.89.22.39.




## ▸ *Agenda*

### 28/02 Innov'action: destruction des couverts végétaux
Vendredi 28 février, de 14 heures à 17 heures, est organisée un après-midi Innov'action sur la parcelle de Jean-Jacques Poinsot, à Courgis. Le thème : destruction de couverts végétaux en viticulture. Une comparaison de trois matériels de destruction (combiné griffes/broyeur, disque speedway, rolofaca), des témoignages de viticulteurs sur leurs retours d'expérience de l'implantation à la destruction des couverts, et un zoom sur le test bêche (méthode rapide et simple à mettre en œuvre pour observer la structure sur une bêchée de sol) sont au programme.

### 29/02 Foire de St-Léger Vauban
Le Samedi 29 février le comité de Foire de St-Léger Vauban organise sa 54e foire communale. Celle-ci se déroulera sur toute la commune. Une exposition d'animaux d'élevage aura lieu. La foire se terminera par un palmarès et une remise de prix pour les éleveurs participants. Pour s'inscrire, contacter Bernadette Chatelain au 03.86.32.24.29 ou à maisondeschamps89@live.fr ou Marine Soupault au 06.33.69.47.17 ou à remi89@wanadoo.fr.

### 03/03 Réunion calamités
Le mardi 3 mars, à 10 heures, une réunion calamités, organisée par la FDSEA 89, a lieu au siège de la FDSEA 89, au 37 B rue de la Maladière à Auxerre (grande salle de réunion au rdc - salle Cadet Roussel). Une réunion pour aider les éleveurs (adhérents ou non à la FDSEA) à compléter leurs dossiers pour des indemnisations suite à la sécheresse 2019.

### 04/03 Réunion calamités
Le mercredi 4 mars, à 10 heures, une réunion calamités, organisée par la FDSEA 89, a lieu dans les locaux de la Chambre d'agriculture à Avallon, au 9 avenue du 11 Novembre. Une réunion pour aider les éleveurs (adhérents ou non à la FDSEA) à compléter leurs dossiers pour des indemnisations suite à la sécheresse 2019.

### 10/03 Assemblée générale des Jeunes agriculteurs de l'Yonne
L'assemblée générale des Jeunes agriculteurs de l'Yonne a lieu le mardi 10 mars, à 14 h 30, à l'amphithéâtre du lycée La Brosse de Venoy. Le bilan des actions menées durant l'année écoulée et les projets à venir seront abordés.

### 10/03 Assemblée de territoire des Cuma Sénonais-Champagne humide
L'assemblée de territoire Sénonais-Champagne humide aura lieu le mardi 10 mars, à 14 heures, au lieu-dit Les Rondeaux, à Arces. Un après-midi d'échanges, suivis d'un pot, organisé par la fédération des Cuma BFC. Le thème sera *«les charges de mécanisation avec l'outil Flashméca»*. Evénement ouvert à tous.

## En bref

### Ovinpiades
**Des régionaux bien placés**

La 15e édition des Ovinpiades des jeunes bergers s'est tenue le 22 février dans le cadre du Salon international de l'agriculture à Paris. Si le lauréat est Théo Buerle, du CFAA du Lot, des représentants de Bourgogne Franche-Comté ont également fait bonne figure. C'est le cas, notamment d'Antoine Balvay de l'EPL des Fontaines, en Saône-et-Loire, qui a terminé quatrième, juste au pied du podium. On trouve également à la 14e place Morgane Legrain, de l'Enil de Mamirolle, dans le Doubs. Flavien Remonnay, du lycée de Dannemarie-sur-Crête, dans le Doubs, prend la 24e place. Pour cette édition, 750 jeunes âgés de 16 à 24 ans suivant une formation (CAPA au BTS) dans l'un des 100 établissements agricoles ont participé aux différentes sélections de l'automne 2019 - hiver 2020 pour accéder à la finale nationale. En phase finale, ils étaient 39 concurrents dont 8 filles.

### Filière Bois
**Une série documentaire à découvrir**

La série documentaire de Fibois Bourgogne-Franche-Comté, la filière bois régionale, intitulée *«Portraits»* sort en salles. Produite par Fibois Bourgogne-Franche-Comté, elle a été réalisée par Emmanuelle Prétot avec une musique originale de Stephan Oliva. Elle est composée de sept portraits, chacun mettant en exergue une femme ou un homme de la filière. Au fil des saisons, ils parlent de leur passion pour leur métier et de leur rapport à la forêt et à son exploitation. Il s'agit de montrer l'importance que les professionnels portent à la ressource qu'ils récoltent et utilisent. Prochaines date pour voir le film : jeudi 12 mars à Pontarlier, dans le Doubs au cinéma L'Olympia à 20h50. Mardi 24 mars à Autun, en Saône-et-Loire, au cinéma Arletty, à 20h30.




## Chasse

# Une boîte à outils sur les dégâts de sangliers

**Willy Schraen, président de la Fédération nationale des chasseurs, effectue un tour de France avant l'assemblée générale début mars à Saint-Malo. Il était de passage en Côte-d'Or le 19 février.**




Willy Schraen (troisième en partant de la gauche) ne nie pas la part que les chasseurs doivent assumer dans le paiement de dégâts dus notamment aux sangliers, mais d'autres acteurs, telles que les collectivités locales, l'État ou certains propriétaires privés, ont leur responsabilité dans la situation.

Prendre la température des régions avant le grand rassemblement, à l'occasion de l'assemblée générale de la Fédération nationale des chasseurs (FNC), du 4 au 6 mars, à Saint-Malo : telle est la justification du *«tour de France»* que Willy Schraen, son président depuis 2016, effectue actuellement. Un périple qui l'a conduit en Côte-d'Or le 19 février, afin de rencontrer les pratiquants de la chasse de Bourgogne Franche-Comté. Dans les locaux de la Maison de la chasse et de la nature départementale, à Norges-la-Ville, au nord de Dijon, le président national est revenu sur les thèmes qui font l'actualité de la chasse et dont certains, telle la problématique des dégâts provoqués par le gibier dans les cultures, intéressent au premier chef les agriculteurs.

Pour le président de la FNC, il y a aujourd'hui un problème avec la facture des dégâts de gibier. *«En France,* dit-il, *on reproche aux chasseurs d'avoir favorisé le développement des sangliers. Regardons du côté des États-Unis, où les chasseurs procèdent à des tueries massives de sanglier : résultat, là-bas, le montant des dégâts de sangliers sur les cultures c'est 1,5 milliard de dollars. On doit prendre en compte, là aussi, les conséquences du changement climatique. Tous les hivers, une sélection naturelle s'exerçait sur les populations de sangliers. Le froid impactait la reproduction de ces animaux à hauteur d'au moins 70 %. Aujourd'hui, avec les hivers doux que nous connaissons, si une laie a dix petits, elle les amène tous à maturité… Plus rien ne l'en empêche».*

### Effet de politiques agricoles

Pour Willy Schraen, le problème ne se situe pas au niveau des agriculteurs, mais des politiques agricoles qui sont menées. Le président de la FNC pointe les bouleversements de parcellaires, le fait d'avoir brisé l'emblavement : *«Comment voulez-vous que l'on fasse à présent avec des champs de plusieurs dizaines d'hectares de maïs ? On ne sait pas déloger les animaux. Lorsqu'on les chasse en forêt ils se cachent dans la plaine. Le sanglier a une faculté d'adaptation exceptionnelle. Tout lui est bon pour la reproduction, et donc pour qu'il fasse des dégâts».* Face à ce constat, Willy Schraen souligne que la FNC travaille actuellement avec l'État à la conception d'une boîte à outils de gestion du sanglier. On devrait y trouver des solutions du type chasse du 1er janvier au 31 décembre, avec des modes de chasse adaptés aux périodes où les promeneurs sont aussi nombreux dans la nature. *«On doit donner aux chasseurs la possibilité d'agir lorsque c'est nécessaire, y compris avec de l'agrainage dissuasif (des petites quantités de grains qui permettent de couper l'élan d'un sanglier quand il va en plaine détruire des cultures). Ici, en Côte-d'Or, le préfet interdit l'agrainage, je pense que c'est une erreur qui découle d'une méconnaissance du fonctionnement de la nature. Les sangliers bougent énormément pour trouver leur nourriture et, sans agrainage, on ne parvient pas à les fixer, on a du mal à les trouver. Le décret sangliers, actuellement en consultation, fixe bien les choses : le nourrissage est interdit, nous sommes tous d'accord là-dessus et moi le premier, en revanche, l'agrainage dissuasif, c'est aux présidents de fédération, qui sont ceux qui connaissent le mieux leur territoire, de l'utiliser de manière optimale à travers leur schéma, comme ils le souhaitent. On va aussi demander aux chasseurs de payer les dégâts, c'est normal et c'est la loi, mais se priver d'agrainage dissuasif en période de chasse, c'est nous obliger à payer une facture qui serait décuplée et cela, nous ne l'acceptons plus».* Le président de la FNC avance un montant annuel de 80 millions d'euros pour les dégâts de gibiers. Il reconnaît que les fédérations doivent en assumer une part, mais pas la totalité, notamment sur deux aspects : le volet administratif, autrefois géré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et délégué, depuis la loi Voynet, à la fédération. *«On nous a confié la mission,* précise Willy Schraen, *mais on a oublié de nous donner les fonds pour l'accomplir. Payer les dégâts, d'accord, mais assurer la gestion administrative de ces dossiers sans moyens, c'est une double peine que nous portons depuis les années 2000. Aujourd'hui, c'est terminé : je veux rediscuter de cette partie-là. Les agriculteurs doivent être indemnisés, jusqu'au dernier centime, mais nous ne voulons plus assumer le poids financier de la gestion administrative».*

### «Fiscaliser une partie des dégâts»

Autre aspect que les chasseurs acceptent de moins en moins : l'augmentation permanente, sur le plan national, des zones de non-chasse ou de pseudo-chasse. *«Les gens sont libres de refuser que l'on chasse chez eux, nous respectons le droit de propriété, mais lorsque nous ne chassons plus sur des territoires qui abritent de grands animaux, et qu'ils vont provoquer des dégâts en périphérie de la zone concernée, c'est inacceptable. Les chasseurs payent alors qu'ils ne sont pas responsables en l'espèce. Ces zones, aujourd'hui, représentent un quart de la Surface agricole utile (SAU). Elles appartiennent à des propriétaires privés, mais aussi à l'État ou à des communes. Nous n'avons pas de problème avec le fait que ces propriétaires décident d'interdire la chasse dans certaines zones pour y favoriser la promenade, mais c'est là aussi que peut se développer une population de sangliers que l'on ne parviendra pas à maîtriser. Sur cette question, il va bien falloir accepter de fiscaliser tout cela en prévision du paiement des dégâts».*

BERTY ROBERT

Artemis

# Dix ans et de nombreux enseignements



Michel Duvernois, president d'Artemis.



Frédéric Imbert, directeur d'Artemis.



Amelie Petit, Seine-Yonne.

**La plateforme d'innovation agro-environnementale Artemis vient de fêter son dixième anniversaire en rassemblant l'ensemble de ses contributeurs et partenaires.**

Après dix ans d'expérimentation, la plateforme Artemis a dressé un vaste bilan de son activité et de ses résultats le 20 février à Longvic. Organisées par les cinq coopératives membres*, ces *«Rencontres Artemis 2020»* ont réuni près de 150 participants : animateurs du réseau, techniciens, expérimentateurs et agriculteurs, directeurs et présidents des coopératives et leurs partenaires.

## L'agroécologie à bras-le-corps

*«Si l'on remonte à la genèse du projet, il s'agissait pour nos coopératives de Bourgogne Franche-Comté de concentrer leurs efforts et de mutualiser des moyens autour de problématiques agronomiques émergentes. Dans le giron du pôle de compétitivité Vitagora Goût-Nutrition-Santé, nous voulions amorcer le virage vers l'agroécologie pour contribuer à une alimentation durable. Il fallait prendre ce dossier à bras-le-corps et nous étions parmi les précurseurs»* rappelle Michel Duvernois, directeur de Bourgogne du Sud et président d'Artemis. L'objectif majeur de la plateforme est de produire des références techniques à destination des agriculteurs pour une agriculture à la fois rentable pour le producteur et écologiquement vertueuse. *«Artemis est, en France, le seul dispositif d'une telle ampleur porté par le secteur privé des coopératives. Ce sont 3,5 millions d'euros qui ont été engagés sur 10 ans avec le soutien de l'état et des collectivités lors des trois premières années, dans le fonctionnement de la plateforme et pour l'investissement dans du matériel spécifique d'agriculture de précision»*, précise Frédéric Imbert, directeur scientifique Dijon Céréales et de la PIAE Artemis. La force de ce réseau est de couvrir une diversité de situations agricoles qui représentent la réalité des agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté, les céréaliers, les éleveurs et le bio. *«Cela se traduit par un maillage de 15 sites, soit 75 ha d'expérimentations au total, implantés sur différents terroirs, avec une approche longue durée des essais, certains suivis et analysés depuis déjà 10 ans. Le pluriannuel permet d'évaluer l'effet cumulatif des pratiques. De ce point de vue, Artemis est devenue une marque !»*, ajoute le directeur d'Artemis.

## L'agronomie au centre du débat

Avec 150 systèmes de cultures différents sous la loupe, une large gamme de stratégies techniques est testée sur ces plateformes, qu'elles aient pour objectif de maîtriser les ravageurs des cultures en réduisant l'usage de produits phytosanitaires (ex : introduction de techniques de désherbage mécanique, techniques de semis direct sous couvert), ou encore d'améliorer la fertilité des sols sur le long terme (ex : augmentation des taux de matière organique pour favoriser l'activité biologique des sols). Artemis intègre aussi la dimension des nouvelles technologies et de l'agriculture de précision, elle s'est investie dès le départ dans les systèmes de guidage et de modulation. Ce travail expérimental de terrain se traduit par la production d'une multitude de données : près de 50 000 interventions agricoles enregistrées en dix ans, des milliers de mesures expérimentales sur le sol, la flore, les insectes, les maladies… Artemis a développé ses propres algorithmes pour automatiser le traitement de cette source data, et évaluer les performances de l'ensemble des stratégies testées, en le confrontant, afin d'identifier les plus vertueuses d'entre elles. *«Nous sommes bien dans un réseau qui cherche à se projeter dans le schéma décisionnel de l'agriculteur (micro-exploitation). L'idée est d'arriver à une sorte d'arbre de décision qui mixe approche agronomique, économique avec la notion de débouchés ou encore sociale avec la charge de travail»*, ajoute Martin Lechenet, animateur du réseau Artemis.

**COMMUNIQUÉ**

*(Dijon Céréales, Bourgogne du Sud, Terre Comtoise (réunies au sein de l'Alliance BFC), Seineyonne et Interval, la Chambre d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté, le groupe Invivo, Sofiprotéol, Sayens (ex Wellience). Un partenariat scientifique étroit a toujours été entretenu avec l'Inra Dijon.

## Pas de solution clé en main !

**Mais finalement, la grande conclusion de 10 ans d'Artemis, c'est qu'il n'y a pas de solution clé en main. *«Les évolutions sont aussi diverses que les situations, d'où l'intérêt des 15 sites et de la diversité des systèmes suivis par notre réseau. Il faut combiner les leviers, ne pas s'interdire de solutions, évaluer leur impact pour réajuster en permanence la stratégie»*, résume Amélie Petit, responsable de l'expérimentation chez SeineYonne. Artemis, outil au service des agriculteurs, se veut donc autant un espace de recherche agronomique qu'un « lieu » de dialogue. *«La visite de nos plateformes, les échanges entre techniciens et agriculteurs, c'est en quelque sorte de la formation continue, Artemis a été le creuset d'autres initiatives comme le club AgroEcos autour de l'agriculture de conservation»*, rappelle Vincent Vaccari, référent des sites Artemis de Fromenteau. *«Nous avons pu appréhender aussi, dans ce dialogue permanent entre nous, les différents niveaux d'acceptation du risque à changer de la part des agriculteurs. L'agriculture et la conduite d'une exploitation, ce sont des choix techniques mais aussi des choix de vie !»*, conclut Martin Lechenet. Artemis poursuit donc sa route expérimentale, celle finalement du meilleur compromis à trouver pour l'agriculture entre compétitivité économique, faible impact environnemental et équilibre social, celle de la durabilité des systèmes agricoles.**

## Les grands enseignements

**La PIAE Artemis a mis clairement en évidence la nécessité de diversifier les cultures, notamment par l'introduction de cultures de printemps dans les rotations afin de casser le cycle des ravageurs inféodés aux cultures d'hiver. Une approche qui, au fil du temps, est aussi confortée par les problématiques du changement climatique et de la volatilité des marchés céréaliers. *«La répartition du risque, à travers la diversification de l'assolement et plus de souplesse technique, permet et permettra de mieux saisir les opportunités, c'est aussi un des apports en réflexion de nos plateformes»*, ajoute Philippe Koehl, responsable du service agronomie de la coopérative Interval. L'expérimentation pluriannuelle démontre également les vertus des légumineuses (luzerne, pois protéagineux, soja…) dans les rotations pour améliorer le bilan énergétique des exploitations en apportant de l'azote organique. L'installation de couverts en intercultures, pour protéger les sols en hiver et favoriser leur activité biologique, a vu son intérêt confirmé. Ces cultures, intéressantes au plan agronomique, devraient voir leurs débouchés confortés. Des projets d'unités de méthanisation alimentée par des CIVEs (Culture intermédiaire à vocation énergétique), ou encore de valorisation des protéines végétales locales en alimentation humaine et animale, sont aujourd'hui développés dans la région par les coopératives. Si l'introduction d'outils mécaniques dans la stratégie de désherbage est un plus pour réduire l'usage des herbicides, Artemis démontre aussi que le *«tout mécanique»* en solution isolée peut, dans certains contextes, emmener dans une impasse (rotation peu diversifiée, état de salissement important). Des semis de céréales plus tardifs, en vue d'éviter la période de levée préférentielle des adventices (mauvaises herbes), ont fait leur preuve dans la majorité des cas. Le travail mené par Artemis confirme aussi qu'un labour occasionnel d'opportunité n'est pas à proscrire. Les essais dédiés à l'agriculture biologique et aux productions fourragères ont permis d'identifier rapidement des marges de progrès, dans un contexte où les besoins techniques terrain des coopératives étaient forts pour accompagner leurs adhérents.**

Élection

# L'influence croissante des municipales sur l'agriculture

Poussées par plusieurs évolutions réglementaires (lois Notre, Transition énergétique) et la multiplication des initiatives de relocalisation de l'alimentation ou de protection du foncier agricole, les élections municipales de mars revêtent une dimension agricole plus affirmée qu'il y a cinq ans.

Si les ambitions des politiques agricoles de grande échelle, celle de l'Union européenne ou de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), semblent stagner, c'est peut-être au profit des plus petits échelons, où l'effervescence semble de mise en matière d'agriculture et d'alimentation.

Les prochaines élections municipales (15 et 22 mars) nous donnent à voir que les Régions - qui ont gagné l'autorité de gestion du second pilier de la Pac en 2014 - ne sont pas les seules collectivités territoriales à avoir conforté leur influence sur les questions agricoles depuis cinq ans.

L'échelon municipal, et surtout intercommunal, a également pris du galon. L'illustration la plus solide de ce mouvement est le dynamisme des Projets alimentaires territoriaux (PAT), créés par la Loi d'avenir agricole de 2014, juste après le dernier scrutin municipal.

Le premier recensement présenté le 28 janvier en dénombre 173 sur le territoire, dont 95 portés par des intercommunalités. Pour Serge Bonnefoy, en charge de l'Observatoire national des PAT, ce chiffre est d'ailleurs sous-estimé ; il y en aurait plutôt entre 190 et 200. *«Moins que les 500 PAT d'ici 2020 qu'avait prévus Stéphane Le Foll»*, mais c'est une vraie dynamique au sein des 1 300 intercommunalités françaises.

## Des projets au stade de la mise en œuvre

Derrière ces projets, des ambitions multiples, voire foisonnantes : approvisionnement local de la restauration collective, soutien à l'agriculture biologique ou à *«bas impact»*, amélioration de la nutrition, lutte contre le gaspillage, accessibilité sociale des produits de qualité… Leur bilan reste encore difficile à réaliser. 40 % des PAT en sont au stade de la mise en œuvre. *«Nous n'avons pas assez de recul pour voir ce qui est de la communication et ce qui est du vrai partenariat, notamment parce que les municipales approchent»*, estime Xavier Guiomar, ingénieur d'études à Agro Paris Tech, spécialiste des politiques locales. Cette effervescence profite d'un consensus fort autour de la *«reterritorialisation»* de l'alimentation. Ce n'est plus seulement les ONG qui y poussent.

À la lecture des propositions des syndicats agricoles pour les municipales, on note que, de la FNSEA à la Coordination rurale, tous se positionnent, sans ambiguïté, en faveur des PAT, ou des circuits courts.

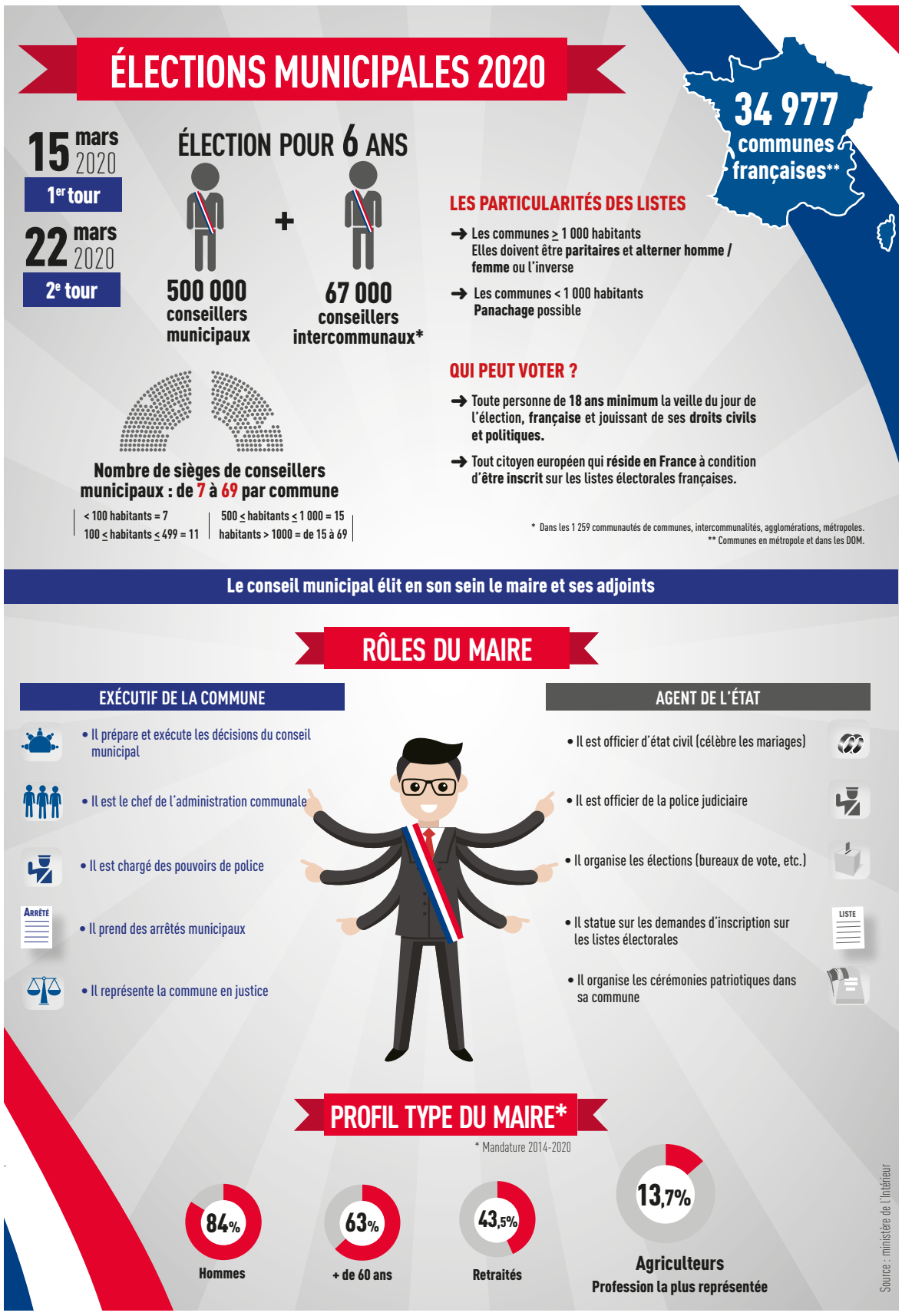
Même s'il y a consensus autour de ces outils, leur contenu devrait alimenter de nouveaux débats. La question de la restauration collective devrait notamment aiguillonner les débats : les objectifs fixés par la loi Égalim (octobre 2018) de 50 % de produits de qualité (dont 20 % de produits bios) dans les cantines vont, à coup sûr, conduire à des arbitrages nouveaux, et de plus en plus complexes autour du prix, de la qualité, du local, et du durable.

En examinant les programmes des candidats à la municipale de Paris, un gradient gauche droite semble tout de même apparaître. Dans les cantines, c'est *«100 % de bio et local»* pour Anne Hidalgo (PS), *«100 % local, équitable ou bio»* chez LREM, *«bio, de saison et en circuits courts»* chez Villani. Mais rien au RN et chez Rachida Dati (LR). Cette dernière veut simplement plafonner à 3,50 euros le prix maximum d'un repas (reste à charge).

## L'importance du foncier

Il n'y a pas que par les cantines que les municipalités pèsent davantage sur l'agriculture. Le foncier est l'autre grand point d'entrée. *«Depuis les lois Duflot et Grenelle, il y a une vraie tendance à recompacter l'urbanisation»*, estime Nicolas Portier, délégué général de l'Assemblée des communautés de France (ADCF). *«On sent un contrôle de plus en plus fort des PLU»*, confirme Xavier Guiomar. Dernière mesure en date : une circulaire sur le *«zéro artificialisation nette»* parue en juillet. *«Aujourd'hui il y a un mouvement massif, dans de nombreux territoires, de déclassement des terres agricoles qui étaient destinées au constructible à moyen et long terme,* estime Nicolas Portier. *Les documents d'urbanismes des années soixante-dix et quatre-vingt avaient trop ouvert cette possibilité»*. La question de l'usage qui sera fait de ces terres va donc se poser.

AGRAPRESSE







ON ME DEMANDE
COMMENT MES VACHES
FONT DU BON LAIT...
JE RÉPONDS :
ON FAIT DU
BON LAIT
AVEC DE
BONNES
PRATIQUES.
Nous, éleveurs laitiers, mettons tout en œuvre pour le respect du bien-être animal. Proches de nos animaux comme de la nature, nous sommes également engagés dans une démarche volontaire de réduction de l'empreinte carbone du lait.
Retrouvez la démarche *France Terre de Lait* et nos engagements sur **franceterredelait.fr**
FranceterredeLAIT
LA FILIÈRE LAITIÈRE S'ENGAGE
Une initiative de responsabilité sociétale de l'ensemble de la filière laitière française
Cniel
Centre national interprofessionnel de l'économie laitière

Protéagineux

# Réussir le désherbage sur pois de printemps

Le désherbage du pois se raisonne à la parcelle, en fonction des espèces et des densités d'adventices présentes. Terres Inovia présente les différentes stratégies possibles en fonction des problématiques rencontrées.

## Stratégies à adapter à la problématique dicotylédone

La prélevée offre un large spectre de produits homologués, permettant une gestion de différents types d'adventices. Une intervention en prélevée est incontournable en cas de fortes infestations pressenties, d'adventices concurrentielles, gênantes à la récolte (gaillet, renouée, matricaire, éthuse) ou difficiles à maitriser en post-levée (éthuse, arroche, renouée des oiseaux).

La post-levée seule peut suffire en cas de parcelle propre ou de flore bien connue et facile à maitriser. Cette stratégie à l'avantage d'être économique. Veiller à intervenir dans ce cas sur des adventices jeunes (stade cotylédons à 2-3 feuilles), dans des conditions poussantes et en dehors de fortes amplitudes thermiques.

Un programme complet permet de maîtriser les levées échelonnées d'adventices ainsi que certaines adventices difficiles tout en maîtrisant le coût de son désherbage. Appliquer le produit de prélevée à une dose inférieure à la dose homologuée (3/4 de celle-ci), puis appliquer le produit de post-levée sur des adventices jeunes à dose raisonnée également. Choisir votre produit de prélevée en fonction de la flore la plus difficile à maitriser.

## Respecter les bonnes pratiques

Moduler les doses en sol sableux ou limoneux sableux. Le RACER ME et NIRVANA S sont déconseillés dans les sols filtrants. Eviter de rouler après l'application de l'herbicide. Respecter les conseils d'utilisation de BASF et Phyteurop pour la bentazone (CORUM, BASAGRAN SG/ ADAGIO SG) afin de préserver les ressources en eau.

## Cas particuliers d'adventices difficiles

Pour certaines adventices, l'utilisation de stratégies, produits et doses précis sont les meilleurs moyens de les maitriser dans la culture du pois.

## Gérer les graminées

Certaines graminées tel que le vulpin ou le paturin se contrôlent bien avec les produits de prélevée tel que le CHALLENGE 600, le NIRVANA S ou TOUTATIS DamTech. Autrement, les anti-graminées à action foliaire sont efficaces en l'absence de résistance.

Dans le cas de résistances, privilégier une application en présemis de BONALAN à 6l/ha ou d'AVADEX à 3l/ha incorporé au sol via un travail dans la foulée.

## Le désherbage mécanique, une technique complémentaire à tester !

Le désherbage mécanique du pois peut venir compléter une stratégie de désherbage chimique, permettant, en cas de réussite, de réduire l'utilisation des produits.

La stratégie consiste en 2-3 passages de herse étrille ou houe rotative avant la levée, durant la levée et en post-levée tant que le pois n'a pas de vrilles trop développées.

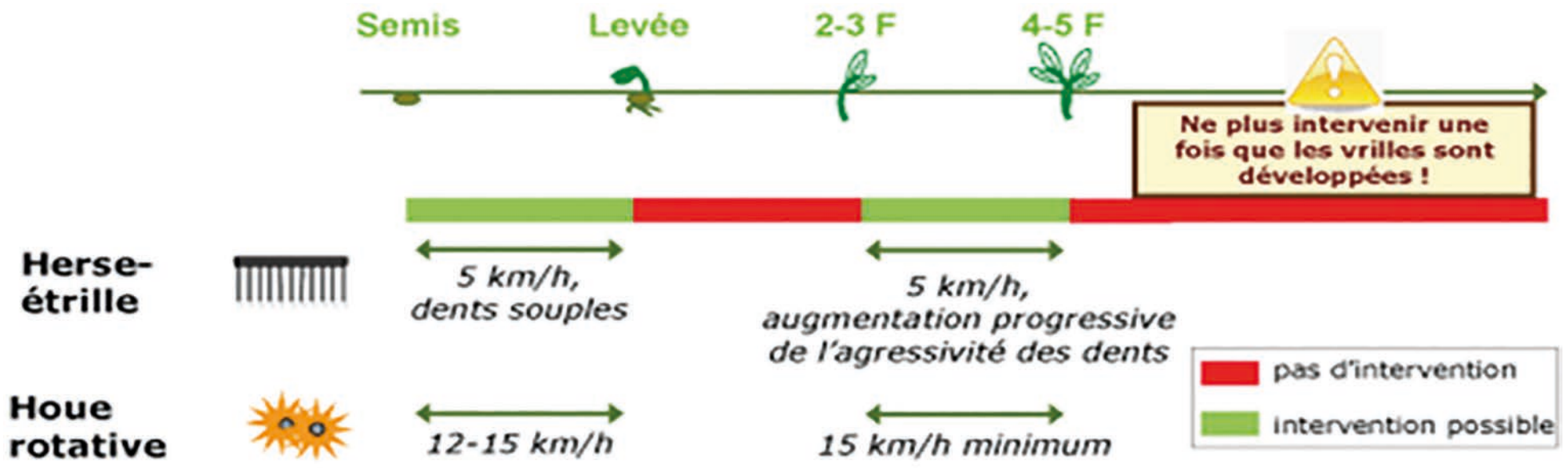
Bastien Remurier – Michael Geloen - Terres Inovia

## Quelques exemples de programmes sur pois protéagineux

| Flore ciblée | Prélevée (dose/ha) | Post-levée (dose/ha) | Coût indicatif (€ HT/ha) |
|---|---|---|---|
| **Forte infestation ou adventice difficile** | | | |
| Ethuse, gaillet, renouée des oiseaux, chénopode, matricaire, véronique de perse, capselle, stellaire | CHALLENGE 600 2 l + CENTIUM 36CS 0,2 l | | 81 |
| + renouée liseron et fumeterre (pression modérée), crucifères | NIRVANA S 2,5 à 3 l + CENTIUM 36CS 0,15 l | | 69 à 79 |
| Crucifères, gaillet, matricaire, renouées, véronique de perse | NIRVANA S 2 à 2,5 l | CHALLENGE 600 0,25 à 0,5 l + BASAGRAN SG (1) 0,15 à 0,3 kg | 53 à 77 |
| Crucifères, stellaire, matricaire, gaillet, renouées, pensée, véronique de perse | PROWL 400 2,5 à 3 l (2) | CHALLENGE 600 0,5 l + BASAGRAN SG (1) 0,3 kg | 63 |
| **Infestation faible à moyenne** | | | |
| Crucifères, stellaire, matricaire, renouée (insuffisant sur renouée des oiseaux), pensée, véronique de perse | | BASAGRAN SG 0,6 kg (1) + PROWL 400 1 l (2) (possible en 2 passages) | 47 |
| + gaillet (insuffisant sur renouée liseron et renouée des oiseaux) | | CHALLENGE 600 0,5 l + BASAGRAN SG 0,3 kg (1) | 28 |
| Ethuse, fumeterre, matricaire, renouées (insuffisant sur renouée liseron et renouée des oiseaux), crucifères | | CORUM 1 l + adjuvant (4) (0.6l si 2 passages) | 65 (76) |

(1) ou ADAGIO SG - (2) Ou BAROUD SC ou PENTIUM FLO
(3) 2 passages à 10-15 jours d'intervalle, pour améliorer l'efficacité à condition de débuter les applications sur adventices de cotylédons à deux feuilles - (4) DASH HC ou ACTIROB B

| Adventices concurrentielles | Prélevée | Post-levée |
|---|---|---|
| ***Ammi majus*** | CENTIUM 36 CS 0.25l | BASAGRAN SG 0.6kg + PROWL 400 1l ou CORUM 1.25l + adjuvant |
| **Ambroisie** | - | BASAGRAN SG 1kg à 2-3f de l'ambroisie puis CORUM 0.6l + adjuvant 10 jours plus tard |
| **Arroche** | NIRVANA S 3l | BASAGRANS SG 0.6kg ou CORUM 1-1.25l + adjuvant |
| **Repousse de tournesol** | NIRVANA S 2 -2.5l (inefficace si VTH) | CORUM + adjuvant 1l Si VTH, BASAGRAN SG 1.2kg |
| **Chardon** | - | TROPOTONE 3-4l avant le stade boutons floraux à localiser sur les ronds (sélectivité moyenne) |



Environnement

# La Fredon BFC : un acteur de la biodiversité

La Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (Fredon) de Bourgogne Franche-Comté est spécialisée dans la protection de la biodiversité en luttant notamment contre les espèces nuisibles. Elle lance justement un programme de régulation des ragondins et des rats musqués dans l'Yonne et dans la Nièvre. L'occasion de faire connaissance avec les actions de cette fédération.

Avec une vingtaine de salariés permanents, spécialisés dans la santé du végétal qui participent tant à la surveillance biologique du territoire (définie comme la surveillance, la prévention et la lutte) qu'à la protection du patrimoine naturel, répartis sur deux sites (un à Beaune et un à Besançon) la Fredon Bourgogne Franche-Comté intervient sur l'ensemble du territoire régional.

Parmi ses nombreuses missions, la Fredon BFC accompagne les collectivités territoriales, Communautés de communes, syndicats de rivières, souhaitant s'engager pour l'économie, la santé et l'environnement dans la mise en place de programmes de régulation collective des populations de rongeurs aquatiques envahissants (ragondins et rats musqués).

En effet, à la suite de leur introduction dans nos écosystèmes par l'homme dans les années trente, ces deux espèces exotiques envahissantes venues d'Amérique ont rapidement proliféré et colonisé nos milieux.

Étant aujourd'hui présentes en nombre important dans nos milieux, elles ont de nombreux impacts économiques (déprédation des cultures, destruction des berges, transmission de maladies au bétail, etc.), écologiques (destruction de frayères, dégradation des milieux humides, prédation, compétition avec nos espèces patrimoniales, etc.) et sanitaires (dispersion de maladies transmissibles à l'homme telles que la leptospirose pouvant, dans les cas les plus graves, entraîner la mort).

Afin de limiter au maximum ces impacts et en l'absence de prédateurs naturels en France, l'intervention de l'homme dans la régulation des populations de ragondins et de rats musqués est indispensable.

L'efficacité des programmes de régulation collective mis en place par les collectivités territoriales repose donc sur l'intervention régulière et continue de bénévoles sur le terrain.

Le caractère exotique et envahissant des ragondins et des rats musqués permet de procéder à des actions de régulation toute l'année, que ce soit par tir (avec un permis de chasser en cours de validation), piégeage ou déterrage.

De plus, le piégeage des ragondins et des rats musqués n'est pas soumis à agrémentation s'il est pratiqué à l'aide de pièges de catégorie 1, comme par exemple, des cages pièges non létales et non contraignantes.

Conscient de l'investissement personnel et financier que représente la mise en place d'actions de régulation des ragondins et rats musqués, les collectivités territoriales proposent de verser chaque année une compensation aux personnes investies dans leurs programmes de régulation collective.

## Des programmes de régulations sont lancés

La Fredon Bourgogne Franche-Comté anime ainsi les programmes de régulation collective de 3 Syndicats de rivière (Syndicat du Bassin du Serein, Syndicat du Bassin de la Vouge et Syndicat de la Tille de l'Ignon et de la Venelle) et 5 GDon (GDon de l'Avallonais, GDon du Briennon Saint Florentin, GDon du Gâtinais, GDon de l'Ouanne, GDon de la Vanne) depuis plusieurs années. Aussi, le Syndicat Mixte Yonne Beuvron et la Communauté de Communes Cœur de Loire lancent en 2020 leurs programmes de régulation collective des ragondins et des rats musqués sur leurs territoires.

Le lancement de ces deux nouveaux programmes de régulation collective sera accompagné d'une réunion d'information pour la Communauté de Communes Cœur de Loire le 3 mars à 18 h 15 à la Salle des Fêtes de Donzy (Nièvre), et deux réunions d'information pour le Syndicat Mixte Yonne Beuvron à savoir le 5 mars à 18 h 15 à la salle des fêtes de Coulanges-sur-Yonne et le 11 mars 2020 à 18 h 15 dans la salle du conseil municipal de la mairie de Tannay (Nièvre).

En parallèle de ces actions la Fredon Bourgogne Franche-Comté collecte des données de présence et de dégâts dus aux ragondins et aux rats musqués.

Ces enquêtes (formulaires pdf et liens vers les enquêtes en ligne) ainsi que les bulletins d'adhésion aux différents programmes de régulation collective des populations de ragondins et de rats musqués sont disponibles en téléchargement sur le site de la Fredon www.fredon-bourgogne.com rubrique téléchargement puis ragondins.

FREDON BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

### Contact

**Pour tout renseignement concernant les programmes de régulation collective en cours dans votre département, les communes concernées par ces programmes de régulation collective, la participation à ces programmes de régulation ou pour toute question relative à la régulation des ragondins et des rats musqués, vous pouvez contacter la Fredon Bourgogne Franche-Comté par mail – contact@fredonbfc.fr, par téléphone 03 80 25 95 40 ou trouver des renseignements sur le site www.fredon-bourgogne.com.**

### Repères

**La Fredon Bourgogne Franche-Comté, organisme à vocation sanitaire, fait partie du premier réseau d'experts indépendant au service de la santé végétale, de l'environnement et de l'homme.**
**Fort de son réseau et de son expérience, elle coordonne des actions collectives sur le territoire autour de quatre grands axes :**
**- préserver la qualité, la sécurité et la compétitivité de l'agriculture française,**
**- préserver la capacité à l'export des denrées primaires végétales,**
**- préserver le patrimoine naturel des bioagresseurs et espèces exotiques envahissantes,**
**- préserver la santé humaine des espèces nuisibles à l'homme.**

▶ Des professionnels à votre service



















Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

▶ En bref

**Débat** Le Défi de la Biodiversité

Naturalistes, chasseurs, agriculteurs, tous ceux qui vivent dans les campagnes en conviennent : la biodiversité est en danger. Pour Hervé Lapie, agriculteur dans la Marne et responsable de ce dossier à la FNSEA, préserver et restaurer cette biodiversité sera *« le sujet structurant »* de l'agriculture pour les quinze prochaines années. *« Il faut le considérer comme un projet qui peut apporter du revenu mais aussi du sens au métier d'agriculteur »*, a-t-il déclaré lundi 24 février à l'occasion d'une table ronde au salon de l'agriculture. Le thème est plus que jamais tendance, *« bankable »* comme le dit Pascal Ferré, chargé de la biodiversité à l'APCA. Cela fait pourtant quinze ans qu'agriculteurs, chasseurs et pêcheurs travaillent ensemble au sein du programme Agrifaune. Mais aujourd'hui, pour aller plus loin il faut investir dans la science, pour améliorer les connaissances, animer les territoires et accompagner les agriculteurs. François Omnes, de l'Office Français de la Biodiversité, a mis l'accent sur *« la multifonctionnalité : les haies sont un refuge pour les pollinisateurs et les auxiliaires, un abri pour les animaux, un frein à l'érosion et la vente du bois de bocage procure même un revenu »*. Mais lui aussi estime que l'on manque de connaissances scientifiques sur l'interaction des différents milieux entre eux et sur le rôle des auxiliaires. C'est tout l'objet du projet Auximore mis en place par Arvalis. Pascal Ferré a rappelé l'importance de maintenir la polyculture, *« La spécialisation des activités entraînée par la PAC de 1992 a été une erreur et les aides agro-environnementales ne suffisent pas. »* La solution viendra peut-être de contrats avec le privé, comme ceux que met en place Epiterre, fruit d'un partenariat entre la FNSEA et Imagin'Rural. Des Contrats de Prestation pour Services Environnementaux financés par de grandes entreprises productrices d'énergie.

# Bovins

**Gros bovins vifs** *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

| Marchés | cat. | Laissac 25/02/2020 | Bourg-en-Bresse 25/02/2020 | St-Christophe-en B. 19/02/2020 | National 19/02 au 25/02/20 |
|---|---|---|---|---|---|
| Vaches viande (V) | U | 3,85 € → | | 3,85 € ↗ | 3,82 € ↗ |
| | R | 3,30 € → | 3,50 € → | 3,62 € ↗ | 3,48 € ↗ |
| | O | 3,10 € → | 2,95 € → | - | 3,12 € ↗ |
| Vaches mixte (M) | R | 2,95 € → | | - | 2,95 € → |
| | O | 2,90 € → | 2,90 € ↗ | - | 2,93 € ↗ |
| Vaches lait (L) | O | 2,55 € ↗ | - | - | 2,54 € ↗ |
| | P | 2,45 € ↗ | 2,45 € ↗ | - | 2,36 € ↗ |
| Génisses VML | U | - | 4,30 € → | 4,40 € → | 4,09 € → |
| | R | 3,25 € → | 3,45 € → | 3,80 € → | 3,53 € ↗ |
| | O | 3,15 € → | 3,00 € → | | 3,08 € → |
| Taureaux VML | URO | 2,80 € → | 2,40 € → | 3,05 € → | 2,77 € ↗ |

VML : viande, mixte, lait

**Gros bovins morts entrée abattoir** *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
*Cotations du Bassin Centre-Est du 17/02 au 23/02/2020*

| Jeunes bovins 12 à 24 mois | E | U= | R= | R- | O+ | O= | P+ |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Viande hors BI/Parth | - | 4,04 € | 3,82 € | - | - | - | - |
| Races mixte | - | - | 3,53 € | 3,50 € | 3,50 € | - | - |
| **Bœufs** | E | U= | R= | R- | O+ | O= | P+ |
| **Vaches** | U= | U- | R+ | O+ | O= | P+ | P= |
| Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg | 3,95 € | 3,83 € | 3,73 € | - | - | - | - |
| Charolaise - 10 ans +350 kg | 3,90 € | 3,78 € | 3,72 € | - | - | - | - |
| Limousine -10 ans +350 kg | - | 4,05 € | 3,86 € | - | - | - | - |
| Races mixte | - | - | - | 3,13 € | 3,09 € | - | - |
| Races lait | - | - | - | - | - | 2,65 € | 2,61 € |
| **Génisses** | U= | U- | R+ | R= | O+ | | |
| Viande mixte lait | - | - | - | - | - | - | - |
| Viande +350 kg | 4,44 € | 4,18 € | 3,94 € | 3,87 € | - | - | - |

**Tendance :** La petite offre en femelles maintient les cours. Marché italien légèrement perturbé.

## Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT 25/02/2020

Effectif total: 863 - Taux de vente: 95%

**BROUTARDS 6-12 MOIS** - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

| RACE | SEXE | CONFORMATION | POIDS | MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CHAROLAIS | | | | | | | |
| | M | E | 350-400 | 2,90 € | 2,97 € | 2,94 € | - |
| | | U | 250 -300 | 2,93 € | 3,00 € | 2,99 € | +0,03 |
| | | | 300-350 | 2,70 € | 2,95 € | 2,81 € | -0,03 |
| | | | 350-400 | 2,60 € | 2,77 € | 2,70 € | +0,01 |
| | | | 400-450 | 2,53 € | 2,81 € | 2,63 € | +0,02 |
| | | | 450-500 | 2,47 € | 2,57 € | 2,52 € | - |
| | | R | 200-250 | 2,92 € | 3,01 € | 2,99 € | -0,21 |
| | | | 300-350 | 2,66 € | 2,74 € | 2,71 € | - |
| | | | 350-400 | 2,55 € | 2,63 € | 2,63 € | -0,15 |
| | | | 400-450 | 2,49 € | 2,56 € | 2,55 € | +0,04 |
| | F | U | 250-300 | 2,65 € | 2,73€ | 2,67 € | +0,13 |
| | | | 300-350 | 2,59 € | 2,83€ | 2,66 € | +0,03 |
| | | | 350-400 | 2,49 € | 2,59€ | 2,55 € | +0,06 |
| | | R | 250-300 | 2,39 € | 2,61€ | 2,55 € | +0,07 |
| | | | 300-350 | 2,41 € | 2,66€ | 2,55 € | +0,02 |
| | | | 350-400 | 2,36 € | 2,46€ | 2,42 € | - |

**BROUTARDS :** Vente rapide et quasi totale à des cours très fermes, grâce à des débouchés divers pour chaque catégorie.

**LAITONNES :** Belle vente dans l'ensemble des charolaises. Par contre, les croisées continuent d'être dépréciées par rapport aux charolaises

Effectif total: 77 - Taux de vente: 97%

**BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS** - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

| | ÂGE | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| F U | 400-450 | 2,30 € | 2,36€ | 2,34 € | = |
| | 450 + | 2,13 € | 2,68€ | 2,29 € | - |
| F R | 400 - 450 | 2,28 € | 2,33€ | 2,30 € | - |

**GENISSES 2 ANS :** Quelques lots sont proposés par des éleveurs et se négocient plus facilement par rapport aux semaines précédentes.

Effectif total: 269 - Taux de vente: 95%

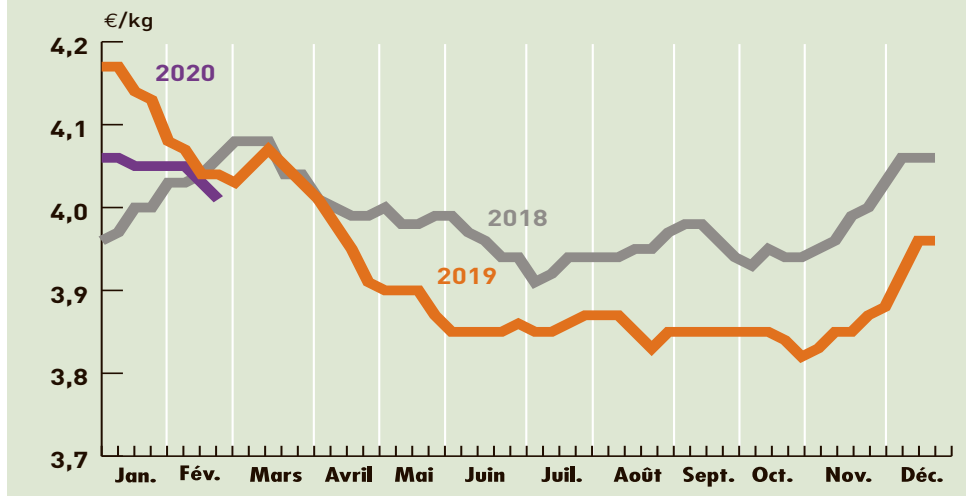
**BOVINS MAIGRES +18 MOIS** - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

| | ÂGE | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| TAUREAUX | | | | | |
| M U | + 500 kg | 1,70 € | 1,970 € | 1,70 € | -0,20 |
| M R | + 500 kg | 1,59 € | 1,64 € | 1,61 € | - |
| VACHES CHAROLAISES | | | | | |
| F E | - 5 ans | 2,24 € | 2,67 € | 2,56 € | -0,06 |
| | 5 à 10 ans | 2,24 € | 2,70 € | 2,36 € | = |
| F U | - 5 ans | 1,90 € | 2,17 € | 2,05 € | = |
| | 5 à 10 ans | 1,86 € | 2,17 € | 1,99 € | = |
| | + 10 ans | 1,76 € | 2,17 € | 1,87 € | +0,02 |
| F R | - 5 ans | - | - | - | - |
| | 5 à 10 ans | 1,70 € | 1,87 € | 1,81 € | -0,01 |
| | + 10 ans | 1,62€ | 1,78 € | 1,70 € | +0,02 |
| F O | + 10 ans | 1,52€ | 1,59 € | 1,56 € | +0,04 |
| F E | 24 à 36 mois | 2,45 € | 3,49€ | 2,78 € | +0,15 |
| F U | 24 à 36 mois | 2,01 € | 2,35€ | 2,15 € | -0,05 |

**VACHES / GENISSES DE 30 MOIS :** Les apports sont maigres, la demande n'est pas couverte. Les sujets présentés sont de bonne qualité. Les cours sont reconduits en général. On constate quelques augmentations dans les bonnes herbagères. Bonne ambiance commerciale et très peu de relève.

**TAUREAUX :** Les sujets présentés sont standards, les cours cèdent des centimes

## Jeunes bovins entrée abattoirs U = *Viande hors Bl/Parth*




**Gros bovins morts entrée abattoir** *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
*Cotations du Bassin Grand Sud du 17/02 au 23/02/2020*

| Jeunes bovins 12 à 24 mois | U+ | U= | R+ | R= | O+ | O= | P+ | P= |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Viande hors BI/Parth | 4,09 € | 4,03 € | - | - | | | | |
| **Vaches** | U+ | U= | R+ | R= | O+ | O= | P+ | P= |
| Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg | - | 4,46 € | 4,04 € | 3,88 € | 3,64 € | - | - | - |
| Charolaise - 10 ans +350 kg | - | - | 3,80 € | 3,79 € | - | - | - | - |
| Races mixte | - | - | - | - | 3,19 € | 3,13 € | | |
| Races lait | - | - | - | - | - | - | 2,64 € | 2,61 € |
| **Génisses** | U= | U- | R+ | R= | O+ | | | |
| Viande mixte lait | 4,65 € | 4,43 € | 4,24 € | - | - | - | - | - |

**Tendance :** Application du réseau

# Aviculture

*Tendances du mercredi 19/02/2020*

## VOLAILLES /Volailles : des achats en berne en 2019

Les achats en volaille pour une consommation à domicile sont en retrait de 0,8 % en 2019 selon FranceAgriMer-Kantar Worldpanel. En cumul du premier janvier au 31 décembre 2019, les achats en poulet ont reculé de 0,9 % plombé par le désintérêt pour les produits entiers comme le poulet Pac (- 5,4 %), tandis que les découpes comme les cuisses sont davantage plébiscitées (+ 2 %). La dinde continue de pâtir d'une demande en berne avec un recul de 4,3 % des découpes plombé surtout par le manque d'intérêt pour le rôti de dinde (- 13 %) mais aussi pour l'escalope (- 5,9 %) et les cuisses (- 4,9 %). Les achats en filet de canard diminuent de 7,2 % sans doute liés à la forte concurrence de la part du magret qui lui progresse de 7,9 %. Si les achats en canard entier augmentent de 3 %, cela ne permet pas de compenser la baisse des découpes (- 1 %). Dans l'ensemble, les achats en canard reculent donc de 0,5 %. Du côté de la pintade (qui ne représente que 1,9 % des volumes totaux de volailles), la baisse des achats et encore plus marquée soit - 5,8 % sur l'ensemble de l'année 2019.

## ŒUFS /Un marché toujours dynamique

La fermeté du marché des œufs calibrés ressentie la semaine dernière se confirmait hier. La demande des grossistes en ce début de semaine était jugée soutenue et ce même en région parisienne, actuellement en congés. Dans les zones de montagne, les commandes demeuraient toniques, lié sans doute à la météo clémente qui favorisait la consommation. Dans l'ensemble l'offre sur le marché intérieur demeurait contractée. De quoi contribuer à faire progresser les cours. Si le calibre M, était toujours très recherché, certains opérateurs notaient des difficultés à s'approvisionner en petits œufs tandis que le calibre G tirait parti de la demande sur le M. Les commandes des centres de conditionnement restaient toujours toniques. **V.C.**

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 24/02/2020

| Bovins (228) | Prix moy. (animal) | Prix moy. (kg) |
|---|---|---|
| Broutards | | |
| 280 à 355 kg | 710 - 940 | 2,55 - 2,95 |
| 375 à 490 kg | 960 - 1180 | 2,36 - 2,72 |
| Laitonnes | | |
| 300 à 335 kg | 800 - 870 | 2,59 - 2,64 |
| Génisses 16-24 mois | | |
| 335 - 490 kg | 670 - 950 | 1,94 - 2,03 |
| Génisses 24-36 mois | | |
| 490 - 705 kg | 1050 - 1610 | 1,92 - 2,37 |
| Vaches légères | 750 - 1050 | |
| Vaches entre deux | 1100 - 1340 | |
| Vaches lourdes | 1350 - 1650 | |

En broutards les tarifs sont reconduits dans l'ensemble de la catégorie avec peu d'invendus.
En femelles, les animaux légers et jeunes se commercialisent rapidement alors qu'en lourdes âgées (plus de 13 mois) le placement est plus sélectif.
Sorties plus importantes en vaches maigres et principalement qualifiées IBR permettant une vente globale à des tarifs très fermes.

**Bovins gras : 5**

**Prochain marché le lundi 2 mars aux horaires habituels.**

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 19/02/2020

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 190 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

| RACE | | Conformation | POIDS | MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Broutards :** La vente est fluide et rapide avec une légère tendance à la hausse dans les broutards lourds valablement vaccinés de moins de 450 kg. Les apports sont de bonne qualité et favorise la vente. | M | U | 300 - 350 | 2,64 € | 2,76 € | 2,71 € | +0,02 |
| | | | 350 - 400 | 2,56 € | 2,70 € | 2,64 € | -0,02 |
| | | | 400 - 450 | 2,36 € | 2,51 € | 2,50 € | +0,02 |
| | | R | 300 - 350 | 2,32 € | 2,64 € | 2,58 € | -0,02 |
| | | | 350 - 400 | 2,38 € | 2,66 € | 2,60 € | +0,03 |
| | | | 400 - 450 | 2,30 € | 2,54 € | 2,46 € | +0,03 |
| **Laitonnes :** Cours reconduits. | F | U | 200 - 250 | 2,46 € | 2,61 € | 2,58 € | = |
| | | | 300 - 350 | 2,48 € | 2,64 € | 2,56 € | = |
| | | R | 200 - 250 | 2,34 € | 2,48 € | 2,48 € | = |
| | | | 300 - 350 | 2,32 € | 2,57 € | 2,48 € | = |

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 18/02/2020

BROUTARDS +18 MOIS Effectif total : 153 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

| RACE | | Conformation | POIDS | MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Génisses | F | U | 24 à 36 mois | 2,00 € | 2,18 € | 2,12 € | -0,04 |
| | | R | 24 à 36 mois | 1,74 € | 2,06 € | 1,96 € | -0,04 |
| **Vaches / Génisses :** Apports plus importants cette semaine mais qui est en accrod avec une demande forte également. Les cours sont inchangés dans toutes les catégories, la vente est rapide. | F | U | - 5 ans | 2,02 € | 2,18 € | 2,16 € | -0,02 |
| | | | 5 à 10 ans | 1,78 € | 2,10 € | 1,92 € | = |
| | | | +10 ans | 1,61 € | 1,96 € | 1,80 € | -0,01 |
| | | R | - 5 ans | 1,88 € | 1,94 € | 1,91 € | +0,01 |
| | | | 5 à 10 ans | 1,80 € | 2,01 € | 1,89 € | +0,01 |
| | | | +10 ans | 1,52 € | 1,68 € | 1,66 € | -0,02 |

# Ovins

## OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **17/02/2020**

Effectif total: 133 - Taux de vente: 100%

| RACE | SEXE | CONFORMATION | POIDS | AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Effectif total:67 - Taux de vente : 86% | | | | OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) | | | |
| M | | M | M | 1,00 € | 1,09 € | 1,03€ | |
| F | U | U | > 60 kg (F) | 1,19 € | 1,66 € | 1,36€ | |
| F | R | R | < 60 kg (F) | 1,00 € | 1,12 € | 1,02€ | |
| F | R | R | > 60 kg (F) | 1,00 € | 1,14 € | 1,08€ | |
| Effectif total: 133 - Tx de vente : 100% | | | | AGNEAUX de BOUCHERIE- COURS RELEVÉS (en E/Tête) | | | |
| | U | U | 38 - 38 kg | 3,22 € | 3,67 € | 3,40 € | |
| | U | U | 44 - 50 kg | 3,11 € | 3,49 € | 3,34 € | - |
| | U | U | > 50 kg | 2,43 € | 3,07 € | 2,78€- | |
| | R | R | 32 - 38 kg | 2,81 € | 3,15 € | 2,99 € | |
| | R | R | 44 - 50 kg | 2,83 € | 2,93€ | 2,92 € | - |
| Effectif total: 69 - Tx de vente : 100% | | | | AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête) | | | |
| | U | U | 38 - 44 kg | 3,52 € | 3,73 € | 3,63 € | |
| | U | U | > 44 kg | 3,38 € | 3,38 € | 3,38 € | |
| | R | R | 38 - 44 kg | 3,23 € | 3,75 € | 3,26 € | |

**Brebis :** Léger tassement, surtout en inférieurs.

**Agneaux :** Forte demande et cours facilement reconduits dans les laitons et dans les gris extras.

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 10/02/2020**

| Ovins : 28 | Prix moy. (animal) | Prix moy. (kg) |
|---|---|---|
| Agneaux maigres | - | - |
| Agneaux | - | - |
| Brebis | - | - |

Peu d'apports à cette période de l'année

**Prochains marchés :**
**Ovins le lundi 9 mars 2020 aux horaires habituels.**

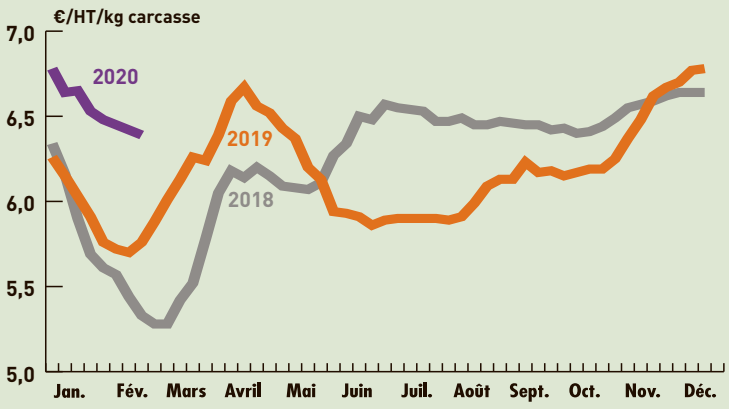
*(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)* — *Cotations FranceAgriMer du 17/02 au 23/02/2020*

| Cat. | Poids | U | R | O |
|---|---|---|---|---|
| Couvert | 13 -16 kg | - | 6,90 € | 6,24 € |
| Couvert | 16 -19 kg | 7,10 € | 6,73 € | 5,75 € |
| Gras | 13 -16 kg | - | - | - |
| Gras | 16 -19 kg | - | 6,10 € | 5,54 € |

**Prix moyens pondéré** *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)*
*Cotations FranceAgriMer du 17/02 au 23/02/2020*

| Prix moyen pondéré des agneaux | Moyenne agneaux Rungis |
|---|---|
| 6,39 € | 7,41 € |

**Prix moyen pondéré des agneaux**




## Cotations régionales des agneaux de boucherie du 17/02/2020 au 23/02/2020

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

| AGNEAUX | | COTATIONS RÉGIONALES | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | ZONE NORD | | | | ZONE SUD | | | |
| État engraissement | Conformation | 13 A 16 kg | 16 A 19 kg | 19 A 22 kg | + de 22 kg | 13 A 16 kg | 16 A 19 kg | 19 A 22 kg | + de 22 kg |
| 2 (ciré) | U | - | 7,77 | 7,64 | - | - | - | - | - |
| | Var. | | 0,03 | 0,02 | | | | | |
| | R | 6,83 | 7,06 | 6,62 | - | 6,90 | 6,73 | - | - |
| | Var. | -0,09 | 0,11 | 0,02 | | = | -0,09 | | |
| | O | - | 5,78 | - | - | 5,81 | 5,58 | - | - |
| | Var. | | | | | -0,14 | -0,16 | | |
| 3 (couverts) | U | - | 7,63 | 7,51 | 6,22 | - | 7,10 | 6,87 | - |
| | Var. | | 0,04 | 0,03 | -0,01 | | | 0,02 | |
| | R | 6,99 | 6,96 | 6,53 | 5,98 | 6,90 | 6,73 | 6,36 | 5,81 |
| | Var. | 0,04 | 0,01 | -0,16 | 0,07 | 0,02 | 0,04 | 0,01 | 0,07 |
| | O | 5,98 | 6,01 | 6,03 | 5,50 | 6,24 | 5,75 | 5,55 | - |
| | Var. | -0,11 | -0,08 | -0,05 | | -0,02 | -0,15 | -0,10 | |
| 4 (gras) | U | | | | - | | | | - |
| | Var. | | | | | | | | |
| | R | - | - | - | - | - | 6,10 | 5,71 | - |
| | Var. | | | | | | 0,04 | 0,09 | |
| | O | - | - | - | - | - | 5,54 | 5,27 | - |
| | Var. | | | | | | -0,11 | 0,02 | |

**Zone nord :** Facile maintien des cours en agneaux de conformation supérieures et légère naisse dans les agneaux standarts.
**Zone sud :** Application du réseau.

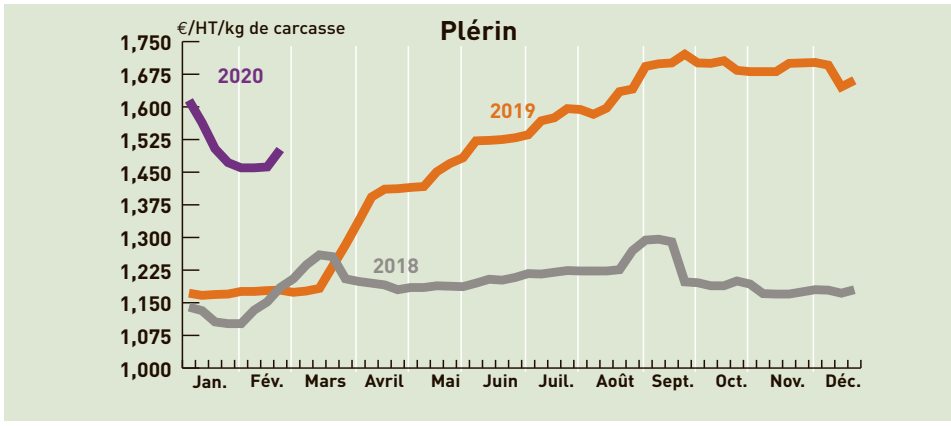
## Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :
INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 24 février 2020):
« Cours reconduits. »

# Porcins

**Porcs charcutiers cadran de Plérin (4 662 porcs présentés)** *Cotations du lundi 24 février 2020*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,502 €**




**Porcs abattus en Rhône-Alpes** *Cotations FranceAgriMer du 14/02 au 20/02/2020*

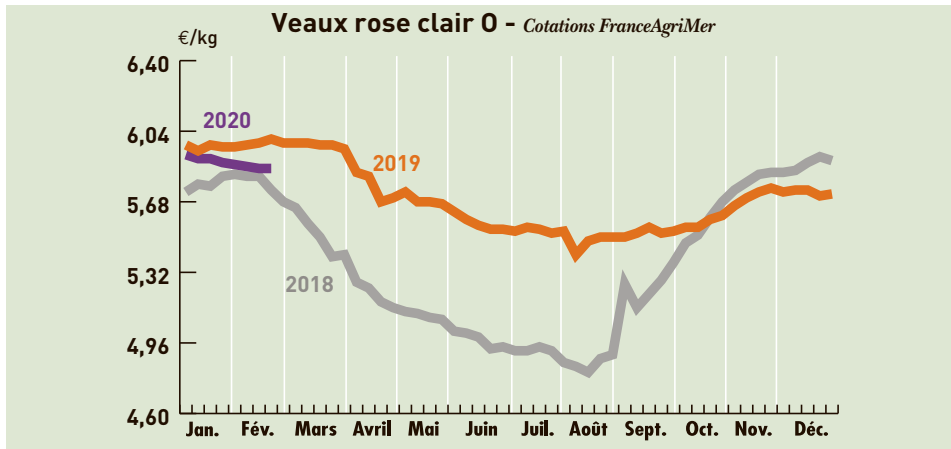
**1,65 € /carcasse euros**

# Veaux

**Veaux de boucherie** *(kg net entrée abattoir)* — *Cotations nationale FranceAgriMer du 17/02 au 23/02/2020*

| Cat. | Blanc | Rose clair | Rose | Rouge |
|---|---|---|---|---|
| E | - | 8,78 € | - | - |
| U | - | 7,48 € | 6,06 € | - |
| R | - | 6,35 € | 4,74 € | - |
| O | - | 5,85 € | 4,54 € | 4,23 € |

**Veaux rose clair O -** *Cotations FranceAgriMer*




**Jeunes veaux** *(prix min-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 24/02 au 25/02/2020*

| | Mâles croisement | Femelles croisement | Mâles Montbéliard | Laitiers mâles |
|---|---|---|---|---|
| St Laurent de Chamousset. (veau d'engrais. 10 j - 4 sem supérieur élevage) | - | - | - | 450-490 € |
| Saint Étienne (veau 45-50 kg - Mixte) | 130-230 € | 90-140 € | 60-90 € | 10-30 € |
| Saint Étienne (veau 50-60 kg - Mixte) | 230-360 € | 140-230 € | 50-65 kg 130-185 € | 90-160 € |
| Saint Étienne (Supérieur élevage) | 380-490 € | 260-360 € | 200-270 € | 70-100 € |
| Bourg-en-Bresse (veau 45-50 kg - engrais) | 150-220 € | 100-175 € | 90-150 € | 30-50 € |

# Caprins

**Chevreau vif** *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)* *Cotations FranceAgriMer du 17/02/20 au 23/02/20*

| Poids | Prix moyen | Variation Valeurs | Variation % |
|---|---|---|---|
| 8 à 11 kg | 2,80 | 0,00 | 0,00 % |

# Céréales

Marché du 18 février 2020

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

| BLÉ TENDRE | | | | RÉCOLTE 2019 |
|---|---|---|---|---|
| Départ | Spécifications | Échéance | €/t | Observations |
| Aube/Yonne | BPMF | févr.-mai | 171 | N C |
| | fourrager | févr.-mars | 166 | N C |
| | fourrager | avr.-mai | 166 | N C |
| Sud Côte d'Or | meunier | févr.-juin | 175 | N C |
| | fourrager | févr.-juin | 175 | N C |
| Nord Côte d'Or | meunier | févr.-juin | 175 | N C |
| | fourrager | févr.-juin | 175 | N C |

| ORGE FOURRAGÈRE | | | | RÉCOLTE 2019 |
|---|---|---|---|---|
| Départ | Spécifications | Échéance | €/t | Observations |
| Aube | 62/63 kg/hl | févr.-juin | 143 | T C |
| Sud Côte d'Or | 62 kg/hl | févr.-mai | 148 | T C |
| Nord Côte d'Or | 62 kg/hl | févr.-mai | 148 | T C |

| MAIS | | | | RÉCOLTE 2019 |
|---|---|---|---|---|
| Départ | Spécifications | Échéance | €/t | Observations |
| Aube | - | févr.-juin | 163 | V C |

| GRAINES DE SOJA | | | | RÉCOLTE 2019 |
|---|---|---|---|---|
| Départ | Spécifications | Échéance | €/t | Observations |
| Haute saône | Alim. animale | févr.-avr. | 345 | N C |
| Côte d'Or | Alim. animale | févr.-avr. | 345 | N C |

| POIS | | | | RÉCOLTE 2019 |
|---|---|---|---|---|
| Départ | Spécifications | Échéance | €/t | Observations |
| Aube | fourrager | févr.-mars | 222 | N C |
| Yonne | fourrager | févr.-mars | 222 | N C |
| Côte d'Or | fourrager | févr.-mars | 216 | N C |

# Matériel

## Tracteur

**10 -** Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ **06 07 61 82 64**

**39 -** Vends tracteur Case Maxum 100 cv, 2011, 3200 h, bati quick
✆ **06 50 84 78 97**

**57 -** Vends tracteur MF 140, bon état, 4 000 euros.
✆ **06 70 58 22 98**

**71 -** Vends tracteur Fendt 410 Vario, 4 roues motrices, année 2005, relevage avt, pont suspendu, 4 pneus neufs, TBE.
✆ **06 85 54 80 24**

## Travail sol

**26 -** Vends vibro 3M + herse. Extirpateur 3 poutres 3M. Rouleaux fer lisses
✆ **04 75 59 84 68 HR**

**26 -** Vends vibro lourd 3,4M + 80CV, 2500 - Herse 4,2 repli hydra dents neuves, 1700 - Pulve 12M 800L treuil Bert 2023, 2500 - Tuyau RS 100 40, 1000.
✆ **06 80 54 69 90**

**88 -** Vends semoir à maïs 6 rangs monosem avec micro granules. état neuf. Prix à fixer.
✆ **03 29 07 94 45**

**89 -** Vends semoir céréales D8 super Amazone 3 m. + Marseme Rau 3 rangées + Packer, TBE, - charrue express Perrein sur 3 rangées, équipement carbure, peu servi, TBE. (réf. 0801)
✆ **06 84 52 86 64**

**89 -** Vends déchaumeur Huard 3 m. équipement carbure, TBEG + rouleau autoporteur Dacbe 6.10 m., BEG (réf. 09VB2)
✆ **06 84 52 86 64**

## Récolte

**01 -** Vends foin 2019, px 130 Ð, T. paille blé 90 euros bottes carré Bigbag mais livraison possible
✆ **06 50 31 58 02**

**03 -** Vends cause retraite pailleuse Lucas Poleefeed 12 m3 4 campagnes, TBE.
✆ **06 76 71 43 67**

**26 -** Vends auto-chargeuse état de marche Potinger 30M3 - Faucheuse conditionneuse Sdeere à lame.
✆ **04 75 71 55 38 le matin**

**26 -** Vends andaineur Potinger Top 340 TBE - Faucheuse Khun GMD 500 TBE
✆ **04 75 71 55 38 le matin**

**26 -** Vends auto-chargeuse Kemper be 95 pour pièces. 1500 euros
✆ **06 87 48 87 39**

**84 -** Cause retraite vends un tapis réceptacle pour cerises noix etc 11m de long fabriqué par MAFA 84 Aubignan + 1 vibreur OMC Apt Vaucluse
✆ **06 83 07 32 02**

**89 -** Vends séparateur 50 qx, Renault, avec 4 grilles et pieds, souffleur 6 cv marque Dupuis, livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

## Arbo-viti

**69 -** Vends cuves béton 72 hl, cuve inox plafond mobile 42 hl, cuves inox 55 hl, 2 cuves polyester 20 hl.
✆ **06 81 28 53 61**

## Forestier

**21 -** Vends fagoteuse rabot fagomatic, tension hydraulique, TBE. (réf. 08VB1)
✆ **06 86 96 03 78**

## Agri. divers




**01 -** Cause cessation vend 2 désileuses portées, 2 râteliers balles rondes, claies de séparation pour ovins
✆ **06 40 18 07 28**

**01 -** Vends scie métal Agricola avec tapis élévateur bon état année 2009 - broyeur mélangeur Law 7,5, 1200 Litres année 1987 bon état
✆ **06 77 36 54 25**

**18 -** Cause retraite, vends, remorque 18 t Ponthieux compas, pneus 600 Michelin - charrue Goizin, 8 corps, sur chariot.
✆ **06 08 62 63 62**

**18 -** Vends brabant Kuhn, 4 corps, sécurité boulon, toute pièce d'sure neuve, carbonne.
✆ **02 48 73 74 14, heures repas.**

**19 -** AV fabrique d'aliment TOY, broyeur T2, trémi 1250 l, mélangeuse 2000L + 4 grilles.
✆ **06 16 56 65 01**

**21 -** Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 070B)
✆ **06 30 11 59 25**

**21 -** Vends moulin à farine en 3 parties, env. 3 quintaux, glissière de sécurité, 4 m. x 0.31 (réf. 0701)
✆ **06 46 10 52 91**

**21 -** Recherche round baller 120 x 120, - presses moyenne densité, - cover crop, - tracteurs 4 RM (réf. 090A)
✆ **06 69 21 04 68**

**38 -** Recherche planteuse pomme de terre, tabac, Super Prefert 2 rangs
✆ **06 08 32 95 59**

**38 -** Vds round ball. J.Deere 540 FIE 2800 euros, désileuse porte 1,8 m3, silofar com elec tout très bon 3000 euros ade.
✆ **06 86 52 11 51**

**38 -** Cherche décompacteur type LELY 3 dents + vds jumelage 380 70 R 28 complet Bon état
✆ **06 07 12 23 73**

**43 -** Vends Universal 850 DT 80 cv 4x4 - 3 500 euros an 1995 + enrubanneuse Carraro + charrue 35.
✆ **04 71 61 13 34 / 06 08 12 48 74**

**58 -** Cause cessation d'activité VEND divers matériels agricoles (réf. 060A)
✆ **06 36 50 16 41**

**58 -** Cause cessation vend bétaillère Hoswith 4 places, 500 euros, - fendeur Hydro tracteur 12 T. Rabaud + pique 2 dents à bottes attelage 3 points, - vis à grain diam. 160, peu servi : 5 m. - 9 m. - 12 m., - cellules privé rondes ondulées (réf. 08VB5)
✆ **03 86 50 05 79**

**69 -** Vends quadrillage tuyaux alu 6 m. diam. 50 perches arroseurs coude T bouchon - Lève sacs 1000 kg télescopique adapté semoir - Cultipaker Quivogne palier central 3 m. ok transport.
✆ **06 84 19 53 86**

**69 -** Vends suite cessation piquets chataignier écorcés appointés à la main de 2 m. et 1,80 m. - Bois de chauffage coupé à la demande - Ensilage maïs épis balles rondes (13 bottes) - Ensilage herbe, foin balles rondes 120*120 - 1 désileuse Gentil 135 BE - 1 pulvérisateur Berthoud 400 l. BE - 1 épandeur à fumier Déguillaume 4T900 équipé fourragères et réhausses ensilage d'origine TBE - 1 tonne à eau sur chassis 1250 litres avec bac à niveau constant - 1 rotovateur Huart 1,50 m. avec palette neuve - Evacuateur à fumier curetable - Abreuvoirs - Haches - pompe machine à traire Alfa laval - Vêleuse - 1 surélévateur Bugnot.
✆ **04 74 04 70 31 ou 06 80 67 81 99**

**69 -** Vends fourche à fumier, attelage trois points, prix à débattre.
✆ **06 70 51 06 62 HR**

**70 -** Vends semoir Kuhn Axis 301, pulév Tecnoma TX 1000 21m Tectronic, le tout bon état.
✆ **06 70 08 12 09**

**71 -** Vends quad Can-AM 450 Outlander, 2017, 4 roues mot., 3.800 km, TBE, révisé, 4.900 E, tubulaires écurie entrav., attaches, abreuv., 1.800 E, presse B.R. New Holl., 2003, 6.500 E, stabul. démontée, 648 m2, 90 pl. J. bovins, 9 travées de 6 m, barrières et cornadis. B.E, 20.000 E.
✆ **06 09 44 66 09 uniquement le soir**

**71 -** Vends broyeur de haies Féa 4,50 m. téléfexible, rota 1.05 m, TBE, 4 400 euros, - tracteur MF 37, 2 pneus neufs AR, CG, 2 100 euros, - tracteur Deuz agrothon 106, chargeur, 4 RM, 105 cv, 6 cylindres, 8 600 h, clim., BE, 23 500 euros HT, - giro-broyeur révisé 1 m., TBE, 800 euros, - cover-crop semi-porté 20 disques, largeur environ 2.50 m., BE, 450 euros, - gyro-andaineur Vicon Andex 463, tandem, pneus ballons, 1 500 euros, - pulvérisateur Hardy, 400 l., 8 m., 350 euros, - faucheuse 2 tambours Pezet 1,60 m., quelques soudures en l'état, 150 euros, - faneuse Fahr 2 toupies Beku 25, BE, 300 euros, - faneuse andaineur Srella 350 euros, - giro-andaineur Khun GA 280, 450 euros. (réf. 080B)
✆ **06 88 36 83 55**

**71 -** Agri. vend télesco. Manitou 626, 7.000 E, tarière Rabaud 1.500 E, chisel 3 m, 800 E, lamier 4 scies, 2.000 E.
✆ **06 03 42 06 75**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

**74 -** Vends 2 silos à grains 3T, 1300 Ð la pièce démontable sur place.
✆ **06 71 34 92 23**

**84 -** Vends10 générateurs air pulsé 100 000 calories brûleur neuf.
✆ **06 07 25 33 31**

**89 -** Vends benne 8 t, Brimont, B. E., roues 49x17, compresseur, portes automatiques, équipement ensilage, benne 10 t, Brimont booggie, compresseur, flèche ressort, portes automatiques, roues 49x17, B. E., livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

## Elevage

**01 -** Vends 2 râteliers balles rondes 14 places cornadis, 1 nourrisseur à veaux
✆ **04 74 24 50 12**

**19 -** AV fabrique aliment du bétail, broyeur à marteaux, mélangeuses horizontale + verticale, vis élévateurs.
✆ **06 07 63 20 90**

# Véhicule

## Utilitaire

**03 -** Vends cause retraite camion bétaillère 3,5 T 2007 1ère main 63000 km caisse alu 24500 euros.
✆ **06 76 71 43 67**

**15 -** Vends Toyota Verso 126 D-40, 7 pl. année 2010, 60 000 km, nombreuses options + Land Rover Defendeur 130 Pick-up, année 2012, 122 000 km.
✆ **04 71 49 00 68**

## Tourisme

**42 -** Vends C3 Aircross 1.2 Puretech 110 SetS FEEL, an. 2018, 29 000 km, pack city, 13 500 Ð.
✆ **06 63 59 42 03**

# Achat-Vente

## Récolte

**01 -** Vends balles rondes foin petite montagne et paille blé et triticale 18km Bourg en Bresse
✆ **06 73 43 54 50**

**01 -** Vends foin 2019 prairies naturelles bottes rondes 130 Viriat
✆ **06 25 39 63 95**

**01 -** Vends paille bottes carrées 90-240 - herse rotative 3m - pulvé Hardi 1000 L
✆ **06 60 81 36 65**

**01 -** Vends bon foin 2019 balles rondes daim 135 prix 110 Ð la T - 01560 ST Nizier le Bouchoux
✆ **04 74 52 94 33**

**01 -** Vends piquets acacia en 2m appointés + balles rondes de foin + paille daim 120
✆ **06 16 25 39 34**

**01 -** Vends 250 T ensilage vrac Méteil sorgho + vesce 37 % MS 19% protéine 42 Ð/T
✆ **06 16 28 67 72 ou 06 63 95 01 86**

**21 -** Vends 130 tonnes de luzerne BIO, andaineur à tapis, pressage en coupé format 120 x 90, 8 ficelles, 180 euros la tonne (réf. 060D)
✆ **03 80 24 94 61 ou 06 07 49 13 48**

**39 -** Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

**39 -** Vends foin et regain 2019, luzerne bio 2e coupe enrubanné foin et regain
✆ **06 83 16 03 39**

**42 -** Prod. vend maïs ensil. foin de luzerne et trèfle + enrubann. luzerne trèfle - poss. livraison.
✆ **06 82 29 74 85**

**69 -** Vends barquettes bois 500 g. pour fraises framboises myrtilles quantités.
✆ **06 84 19 53 86 ou 04 78 56 10 11 HR**

**69 -** Vends 25 T. céréales (blé - orge) cause cessation.
✆ **07 67 34 68 00**

**69 -** Ste Catherine, vend 30 bottes enrubannage, 35 euros la botte, ensilage herbe, 35 euros la tonne.
✆ **06 37 52 38 42**

**71 -** Vends foin balle ronde 100x120.
✆ **06 20 57 77 98**

## Fourrage

**01 -** Vends balles rondes foin petite montagne et paille blé triticale 18 km Bourg en Bresse
✆ **06 73 43 54 50**

**01 -** Vends foin très bonne qualité 2019
✆ **06 30 86 53 17**

**01 -** Vends foin et regain 150 BR 120x120 bonne qualité
✆ **06 98 36 65 15**

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France



**01 -** Vends foin prairie naturelle extra bottes rondes 150 120 135 et départ ferme
✆ **06 84 47 68 91 ou 06 85 81 70 78**

**01 -** Cause cessation vos 21 ha de foin 2020 et foin + enrubannage RGI de 2019
✆ **06 40 18 07 28**

**15 -** AV foin balles rondes 120x160, année 2019 + bottes enrubannage 120x130, quantité importante.
✆ **06 80 11 07 86**

**15 -** Vends paille et foin de belle qualité. Livrés.
✆ **06 80 27 74 00**

**18 -** Vends très belle paille, sous abri, bottes cubiques 90x120, livraison assurée.
✆ **06 17 84 34 79.**

**21 -** Vends en Bourgogne : - paille de qualité : 60 euros la tonne, - paille meule déclassée : 40 euros la tonne, transport en plus (réf. 070D)
✆ **06 85 73 22 68 avec répondeur**

**25 -** Vends foin en reconversion bio 2e année BR 125 secteur Besançon.
✆ **06 75 54 33 18**

**36 -** Agri vend foin botte ronde 120 ou carré récolte 19 bonne qualité prix rendu
✆ **06 22 75 35 81**

**55 -** Vends foin 2019, bonne qualité, bottes carrées, centre Meuse.
✆ **06 82 93 09 43**

**58 -** Cause cessation vend bon foin 2019, bottes rectangulaires, 60 x 80 x 220. (réf. 08VB4)
✆ **03 86 50 05 79**

**71 -** Vends enrubannage trèfle violet pur, récolté début mai, 85 euros/t, départ., paille de colza 120x90x235, livr. poss.
✆ **06 75 28 47 79**

**71 -** Vends foin, paille bottes rectangulaires, livraison possible dépt. limitrophes 71, vds ensilage maïs épis.
✆ **06 09 97 91 59**

**89 -** Vends 20 tonnes foin de luzerne Bio, bottes rondes, 120 x 120, 160 euros la tonne (réf. 0902)
✆ **06 87 50 82 50**

## Bât. Pro.

**03 -** Vaumas sur Besbre 03220 A vendre ou à louer avec promesse d'achat ensemble de ferme sur 35 hectares proche du PAL faire offre raisonnable
✆ **06 44 79 84 52**

**15 -** AV bâtiment agricole, année 2000, en BE, stabulation entravée 40P, 3 parcs à veaux et évacuateur, hangar de stockage 260m2 + 2ha de pré attenant. 15260 Neuvéglise sur Truyère.
✆ **04 71 23 83 90**

## Propriété

**70 -** Cause retraite à vendre exploitation 100 % Herbe, foncier location.
✆ **06 84 92 44 97**

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
**C2F-Agri 04 70 58 32 82**

## Divers

**15 -** Recherche estive pour coupe ou parcelle ou ferme à louer pour 10 ans. Etudierait toutes propositions.
✆ **06 70 30 58 39**

**58 -** Vends acacias sur pied bord de route, - acacias fendus en 2 m., - 2 remorques 7.5 T., - brabant Huard 4 socs, - bétonnière, 350 litres, - bétaillère alu. Master 140 DCI, - 1 pelleteuse trainée Goyer, - 1 herse de prairie 4 m., 1 masse avant Fendt (réf. 060B)
✆ **03 86 58 35 52 HR**



**69 -** Vends herse Quivogne 3,20, 4 compartiments dents 15 cm, charrue kverneland bisocs Lactoduc 4 postes.
✆ **04 74 26 32 89**

**69 -** Vigneron à Bagnols, ch. personne pour les travaux de la vigne, taillage, pliage de baguette, ébourgeonnage et attachage à temps partiel ou à façon. Achète terrain pour planter de la vigne.
✆ **06 83 88 26 28**

**69 -** Vends place de marché fruits et légumes 10m+2m au marché place Jean Macé, Lyon7e. Les mercredis et samedis matin. 36 ans d'ancienneté transmissible.
✆ **06 85 16 40 97**

# Location

## Agricole

**69 -** A louer à Oingt, 1,5 ha chardonnay, 0,25 ha pinot, 0,25 ha merlot, 2 ha gamay, mécanisables, libre de suite.
✆ **06 81 43 88 82**

# Offre

## Emploi

**15 -** Recherche pour Normandie (Lisieux) responsable d'exploitation poly. + élevage bio (550 bovins) sur 330 ha, connaît culture et élevage, polyvalent, autonome et capacité à diriger (2 salariés). Rémunération selon expérience et capacité. Poste à pourvoir en CDI. Logement : maison indiv. 3 chambres séjour. Envoyer CV et lettre de motivation à ✆ **guymaheux58@gmail.com**

**89 -** Homme 50 ans, éleveur, cherche compagne, à partir de 40 ans, libre, sérieuse, aimant la vie à la compagne, enfants acceptés, relation durable, pas sérieux s'abstenir. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière qui transmettra. (réf. 0802)
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

# Animaux

## Bovin

**03 -** Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND reproducteurs limousins 15 et 16 mois HBL, fils de Gagneur (RRVS), Hondo (RRVS), Magistral (RJ) et Engi (RREVS) + 1 taureau 2 ans, - génisses et vaches pleines échographiées, vêlage automne. (réf. 040C)
✆ **06 28 02 04 05**

**15 -** Placerais 20 couples en estive ou pension, voir plus.
✆ **06 30 03 66 88**

**15 -** AV 10 génisses salers, 14 mois, HBS, très dociles, bonne conformation. IBR A.
✆ **06 12 70 37 04**

**15 -** Prends 30 couples à l'estive ou 40 doublonnes, du 20 mai au 15 octobre. À Anglards-de-Salers.
✆ **06 32 94 94 83**

**18 -** Elevage Trameson, 18350 Charly, vd taureaux HBC, de l'année et 18 mois, orig. de taureaux utilisés sur gén.
✆ **06 10 91 41 94.**

**18 -** L'élevage charolais Jubert à Massay vous propose 10 veaux reproducteurs des taureaux de 18 mois, lignée avec vêlage facile.
✆ **06 07 75 73 13, François ou 06 75 56 50 97, Pierre-François.**

**19 -** AV taureaux LIM 15 mois, hab. à l'attache, vêlage facile, TGS, livraison.
✆ **06 73 47 06 31**

**VENDS**
**GROS TAUREAUX CHAROLAIS**
**17 et 18 mois prêts à la monte issus IA,** améliorant facilité de naissance, aptitude au vêlage, lait et potentiel de croissance.
*"Le bien-naître à votre portée"*
**Elevage Charolais**
**DESSERT Maurice**
03210 MARIGNY
**06 88 96 23 63**
**06 86 61 32 22**

**21 -** Elevage charolais HBC, vend taureaux adultes, - taureaux 2 ans et veaux de l'année, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 490A)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent) 06 37 23 32 07 (Baptiste)**

**21 -** Vends mâles reproducteurs Limousins HBL 10 - 12 mois, origine père RCV/Erebos, TGS. Groen Sébastien - 21140 Vic de Chassenay (réf. 4901)
✆ **06 78 97 72 28**

**21 -** Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (21140) propose à la vente 20 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles, - 1 taureau adulte le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps (réf. 030A)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc) - 06 67 58 18 03 (Michel) - 06 74 69 62 41 (Bertrand)**

**21 -** Elevage Charolais HBC, vend 2 taureaux adultes, - 3 taureaux 20 mois, - veaux 14 mois, - génisses 18 mois pour reproduction, TGS, livraison possible. EARL Gabory - Jeux les Bard (réf. 050B)
✆ **06 87 43 40 33**

**21 -** Elevage charolais HBC, Vend taureaux 2 ans et veaux de l'année. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0503)
✆ **06 98 38 19 62**

**21 -** Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, VENDS taureaux 2 ans et veaux reproducteurs 15 mois. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances
✆ **06 70 34 71 84**

**21 -** Elevage charolais inscrit vend taureaux adultes, 2 ans et 1 an, TGS. Livraison assurée. GAEC Lechenault Frères - St Thibault (réf. 0702)
✆ **06 24 24 69 93**

**21 -** EARL Boccard - Montigny Montfort VEND 2 réproducteurs charolais, 1 de 7 ans, inscrits, père Bismark, très productif et excellente forme, 1 de 1 an, fils du taureau de 7 ans, qualités maternelles, croissance, docilité. (réf. 08VB2)
✆ **06 56 89 71 88**

**21 -** Bon élevage Montbéliard Bio vend génisses pleines, terme avril 2020 et vaches en lactation (réf. 080A)
✆ **06 82 05 82 65**

**PETITES ANNONCES**
**03 80 78 90 40**

**3ème édition** — OUVERTURE GRATUITE AU PUBLIC DE 10H À 17H
La Fédération Charolaise de Côte d'Or organise
**UNE EXPOSITION-VENTE DE REPRODUCTEURS CHAROLAIS**
**Le MERCREDI 4 MARS 2020**
A l'Espace Jean Bertin de Saulieu (21)
**VENTE DE REPRODUCTEURS CHAROLAIS**
***avec garanties sanitaires, de race pure et de performances***
De nombreux bons et chèques cadeaux seront offerts par nos partenaires aux acheteurs le jour de la vente.
Restauration et buvette sur place organisé par les JA de SAULIEU-LIERNAIS
Pour avoir la liste des éleveurs participants ou plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter au secrétariat de la Chambre d'Agriculture de Créancey par téléphone au 03 80 90 68 80, par mail à lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr ou retrouvez nous sur notre page Facebook/Fédération Charolaise de Côte d'Or

**21 -** Elevage HBC vend 5 taureaux de 16 - 17 mois père Vigny, Falcon, Dumas, Natur, TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100% IA depuis 40 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 080C)
✆ **06 15 28 77 63**

**23 -** Vends taureaux charolais HBC 15-18 mois bonnes origines dont sans cornes et vêlage facile.
✆ **06 88 54 11 14**

**38 -** Vends reproducteurs Charolais génotypés 15 mois 1 homozygote SC 1 vêlage facile
✆ **06 16 85 50 52**

**58 -** Vends TBG veaux reproducteurs Charolais HBC, - veaux Limousins, - laitonnes Limousines reproduction, - vaches gestantes Charolaises HBC, - jeunes, TGS. GAEC de Selins - Bazolles. (réf. 0303)
✆ **06 72 26 48 56 - 06 78 97 54 52**

**58 -** Vends cause cessation génisses charolaises 1 et 2 ans, mâles reproducteurs 1 et 2 ans HBC et non, vêlage facile, - 1 adulte VF. Guinot - Sermages (réf. 0402)
✆ **06 50 19 42 35**

**58 -** Elevage charolais HBC. EARL Batho Serge - L'Hatenon - Saxi-Bourdon Vend taureaux de 2 ans, bonne indexation avec ou sans corne, - veaux de l'année, taureaux adultes (réf. 050A)
✆ **06 83 68 07 96**

**58 -** Vends veaux reproducteurs 16 mois, vêlage facile, - taureaux 2 et 3 ans, HBC, prix raisonnable, TGS. GAEC des Morillats - Préporché (réf. 060C)
✆ **06 33 49 46 88**

**58 -** Vends 1 taureau 2 ans déjà sailli et veaux 15 mois, bon index, vêlage facile, origine IA. (réf. 070A)
✆ **06 03 59 84 26**

**58 -** Elevage charolais VEND 6 taureaux 2 ans et 1 adulte HBC. GAEC Marion - Luzy (réf. 07VB1)
✆ **06 24 42 29 42 - 06 07 51 04 99**

**58 -** Vends taureaux charolais 2 ans et veaux reproducteurs 1 an, HBC, IBR A. Trinquet Gilles (réf. 07VB2)
✆ **06 84 04 06 89**

**58 -** Vends reproducteurs charolais 1 et 2 ans, HBC et non, IBR A, TGS. Beauzon Christophe - Acroux - Moulins Engilbert (réf. 0704)
✆ **06 83 98 87 62**

**58 -** Vends reproducteurs charolais 1 et 2 ans, HBC, IBR A, TGS. Beauzon Nicolas - La Sauve - Moulins Engilbert (réf. 0703)
✆ **06 47 76 43 44**

**58 -** Vends taureau 2 ans, - veaux reproducteurs HBC, 4 de père IFNAIS 107, IND IBR, BVD, IBR A. Charetier - Anlezy (réf. 080D)
✆ **06 37 43 86 56**

**58 -** Cause cessation vends génisses 2 ans charolaises prêtes au taureau, très bonnes origines (réf. 08VB3)
✆ **03 86 50 05 79**

**58 -** Prendrais en pension 12 à 15 bovins pendant saison herbagère, canton St Saulge (réf. 0903)
✆ **03 86 58 34 50 HR**

**58 -** Cause retraite vend vaches laitières termes mi-avril à mi-mai pleines, IA, taureau charolais viande, cheptel IND IBR. SCEA Berlo (réf. 090C)
✆ **03 86 78 25 81 - 06 71 06 43 08**

**58 -** Elevage HBC vend taureaux 15 mois, vêlage facile, cornus et sans cornes, TGS, vac. FCO. Livraison possible. EARL Colmont - Saincaize-Meauce (réf. 090D)
✆ **06 08 78 05 01**

**63 -** AV 5 génisses Aubrac 16-18 mois.
✆ **06 73 04 44 20 ou 04 73 72 50 13**

**63 -** Elevage HBC vend taureaux 2 ans génisses à saillir issus parents vêlage facile.
✆ **04 70 59 01 30**

**71 -** Vends taureaux HBC avec du potentiel, ori. Allouetteau, Brière, Bonnichon, Bernardet, Fassier, Guerinet, Pigoury - GAEC Gouillard - Toulon sur Arroux (réf. 040E)
✆ **06 74 09 49 89**

**71 -** Vends 40 taureaux 20 mois, 7 génisses 18 mois, 40 laitonnes, le tout HBC, vidéo sur www.simongenetic.com ou gaecbonnot.free.fr, Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

**71 -** Vends veaux reproducteurs Limousins 15 mois, Idem, IBR, FCO 4 et 8, très dociles.
✆ **06 85 54 80 24**

**71 -** Prends génisses en pension, avril à novembre, 18 mois 180 euros 24 mois 230 Đ, avec garantie de paiement.
✆ **06 43 78 99 31**

**71 -** Vends 5 taureaux charolais de 2 à 4 ans, le tout HBC, TGS.
✆ **06 25 72 20 74**

**71 -** Vends bons taureaux 2 ans, prêts à saillir + 12 génisses 2 ans pour élevage, HBC, TGS, Debarnot Fr., Charolles.
✆ **06 14 82 52 05**

**71 -** Vends taureaux 2 ans, HBC, TGS, livraison possible. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

**74 -** Vends vaches charolaises avec veaux, FCO IBR BVD ok + foin et regain MD.
✆ **06 19 33 56 77**

**89 -** Elevage HBC, MANDRON Laurent - Montillot PROPOSE à la vente taureaux reproducteurs adultes et 15 - 18 mois, origine IA ou saillie naturelle pour génisses ou vaches, tous écornés ou sans corne, vac. BVD, TGS. Livraison assurée, prix raisonnable, visite permanente (réf. 030F)
✆ **06 8716 54 66**

**89 -** Elevage charolais HBC vend taureaux de 20 mois, - veaux de 14 mois, - génisses de 18 mois, laitonnes, - vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 040A)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

## Caprin

**26 -** Vendons boucs nés février 2020 IA lactation mono traite 1050L TB 32.3 TP 33.3 indemn CAEV les caprines à Grignan 26230
✆ **06 37 08 28 15**

## Ovin

**42 -** Vends béliers reproducteurs Suffolk + 1 bélier inscrit cse consanguinité + agnelles
✆ **04 77 50 16 96**

## Porcin

**69 -** Vends porcs fermiers nourris aux produits de la ferme.
✆ **06 82 35 31 37**

## Chien

**63 -** Vends 5 chiots Beaucerons 3 femelles 2 mâles nés le 01.01.20 pucés vaccinés mère n° 250269604398787, Siret 43805236700010 dispo non LOF très beaux parents visibles.
✆ **06 80 04 39 79**

**Dans le cadre de notre développement,**
**nous recrutons :**
- Un technicien (h/f) matériels agricoles
- Un technicien (h/f) matériels viticoles
Débutant accepté, postes basés à Ligny le Chatel
Tél 03 86 47 43 62 ou 06 07 33 34 93
mail : jordan@km-group.fr
MALECOT POIRIER AGRI

# Demande

## Emploi

**21 -** J.H. 18 ans recherche maître d'apprentissage pour BTS ACSE rentrée septembre 2020 sur ETA ou exploitation céréalière, permis B (réf. 09VB1)
✆ **06 14 34 37 71**

# Mariage

## Rencontre

**21 -** Cinquantenaire dijonnaise, assistante dans organisme agricole, dynamique, mince, coquette, esprit et cœur ouverts, recherche celui avec qui partager une relation vraie et durable, croquer les bons moments de la vie, vivre l'amour sincère. Vous : 50-65 ans, style plutôt moderne et soigné, prêt à partager mes envies. Ecrivez-moi avec photo à Terres de Bourgogne – 1 rue des Coulots – CS 80075 – 21110 Bretenière qui me transmettra.(réf. 0901)
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

**45 -** Agriculteur en agriculture biologique de conservation sur 120 hectares depuis 20 ans, recherche agriculteur intéressé et disponible pour réaliser travaux culturaux, semis et récoltes permettant un complément de revenu et d'amortir son matériel, région Courtenay. jebassot@wanadoo.fr (réf. 090B)
✆ **02 38 97 04 09**

**18 -** Vends taureaux HBC, 1 adulte VF et veaux, 1 an, origine IA, toutes garanties sanitaires. GAEC de Lepaud.
✆ **06 68 68 24 94.**

**18 -** Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2018 et janvier 2019, tous hivernés au pré, avec toutes garanties sanitaires. Prix raisonnables : dont 4 de Jefferson, origines Métro Didier (71) - 4 de Loubard, origines Micaud (03), père d'Olympiade, prix d'honneur de la Châtre 2019 - 6 de Junior, origine Didier Lemasson (23), lignée de Romarin de l'élevage Jean Dufraigne (71) - 2 de Maori, élevage Goujat (69), prix d'honneur de la Châtre 2019 et 4 pour génisses. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49, heures repas ou 06 07 91 98 08.**

**18 -** Vends reproducteurs limousins HBL, 18 mois, issus IA et TE, fils de Bavardage, Abot MN, Caméos, Beaupré et des sans corne, fils de CN Rex PP, Jeansuis PP, Louis 16.
✆ **02 48 96 09 80 ou 06 65 68 06 68.**

**18 -** Vends taureaux charolais, 1 an et 2 ans, inscrits HBC, bonne origine, vêlage facile. GAEC de Turcy (Fleurier).
✆ **06 23 16 10 19.**

**18 -** EARL Breton vends un taureau HBC de 22 mois, type mixte, né le 06/05/18 et reproducteurs nés en 2019, certains sont utilisables sur génisses (fils de Noaille VF et Bourgogne).
✆ **06 82 25 17 13.**

Terres de Bourgogne
agribourgogne.fr
Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux
Facebook
Twitter

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

# CÔTE D'OR

## NOMINATION

### APRR

**SA au capital de 33.911.446,80 €
Siège social :
36 rue du Docteur Schmitt
21850 Saint-Apollinaire
016 250 029 RCS DIJON**

Aux termes du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration en date du 23 décembre 2019, il a été décidé de coopter en qualité d'administrateur M. Vincent PORTAL demeurant 25 cité Am Wenkel, L-8086 Bertrange, Luxembourg, en remplacement de M. James HOOKE.

Le dépôt prescrit par la loi sera effectué au RCS de DIJON.

*AL210926661*

## TRANSFERT DE SIÈGE

### UNIVIN

**SASU au capital de 5 000 €
Siège social
87, rue du Faubourg Saint Nicolas
21200 BEAUNE
844484584 RCS DIJON**

D'une décision de l'associé unique du 01.02.20, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 01.02.20 du 87, rue du Faubourg Saint Nicolas 21200 BEAUNE au Rue du Tacot, ZI BEAUNE SAVIGNY 21420 SAVIGNY LES BEAUNE et de modifier l'article 4 des statuts. Dépôt légal au RCS DIJON.

Pour avis, le président

*AL210926580*

### BELOTTI

**SARLU au capital de 7.500 euros
Siège Social : 9 rue des Roses
21560 REMILLY SUR TILLE
RCS DIJON 482 995 198**

Aux termes du PV d'AGE du 14/02/2020, il résulte que :

- Le siège social et l'établissement principal ont été transférés 2 rue Buffon - 21800 CHEVIGNY-ST-SAUVEUR, nouvelle adresse, à effet au 05/02/2020,

- L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis,

*AL210926634*

### SASU PC TRANSPORT

Par décision du 19/02/20 la SASU PC TRANSPORT RCS Dijon 841 359 201 capital de : 4000 euros - 17 cours Sully appt 212 QUETIGNY a décidé de transférer le siège social au 7 place Suchot porte 101 à QUETIGNY. Pour avis le président

*AL210926664*

### FJ

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 8 rue d'Alsace
21200 BEAUNE
750 899 551 RCS DIJON**

Aux termes d'une décision en date du 14/02/2020, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 8 rue d'Alsace - 21200 BEAUNE au 18 rue d'Alsace - 21200 BEAUNE à compter du jour même, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis - La Gérance.

*AL210926665*

### MORTET ARNAUD

**Société civile au capital de 940 120 euros
Siège social
26 rue de l'Eglise - 21220 GEVREY-CHAMBERTIN
503 677 056 RCS DIJON**

Aux termes d'une délibération en date du 17 février 2020, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social au : « 5 rue de Lavaux - 21220 GEVREY CHAMBERTIN » et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

A compter du 17 février 2020, le siège social :

- qui était situé : 26 rue de l'Eglise - 21220 GEVREY CHAMBERTIN

- est désormais situé : 5 rue de Lavaux - 21220 GEVREY CHAMBERTIN.

Pour avis - La Gérance.

*AL210926667*

### MORTET LAURENCE

**Société civile au capital de 626 920 euros
Siège social : 22 rue de l'Eglise -
21220 GEVREY-CHAMBERTIN -
503 698 110 RCS DIJON**

Aux termes d'une délibération en date du 17 février 2020, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social au : « 5 rue de Lavaux - 21220 GEVREY-CHAMBERTIN » et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

A compter du 17 février 2020, le siège social :

- qui était situé : 22 rue de l'Eglise - 21220 GEVREY CHAMBERTIN

- est désormais situé : 5 rue de Lavaux - 21220 GEVREY CHAMBERTIN.

Pour avis - La Gérance

*AL210926668*

### MORTET CLEMENCE

**Société civile
au capital de 940 120 euros
Siège social
22 rue de l'Eglise - 21220 GEVREY-CHAMBERTIN
801 329 954 RCS DIJON**

Aux termes d'une délibération en date du 17 février 2020, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social au : « 5 rue de Lavaux - 21220 GEVREY-CHAMBERTIN » et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

A compter du 17 février 2020, le siège social :

- qui était situé : 22 rue de l'Eglise - 21220 GEVREY CHAMBERTIN

- est désormais situé : 5 rue de Lavaux - 21220 GEVREY-CHAMBERTIN.

Pour avis - La Gérance.

*AL210926670*

### SCI MORTET

**Société civile immobilière
au capital de 1 650 euros
Siège social
22 rue de l'Eglise
21220 GEVREY-CHAMBERTIN
503 113 235 RCS DIJON**

Aux termes d'une délibération en date du 17 février 2020, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social au : « 5 rue de Lavaux - 21220 GEVREY CHAMBERTIN » et de modifier corrélativement l'article 5 des statuts.

A compter du 17 février 2020, le siège social :

- qui était situé : 22 rue de l'Eglise - 21220 GEVREY CHAMBERTIN

- est désormais situé : 5 rue de Lavaux - 21220 GEVREY CHAMBERTIN.

Pour avis - La Gérance.

*AL210926671*

## MODIFICATION DE CAPITAL

### PATRICK GUYARD

**SARL au capital de 48 000 euros
Siège social : 1, Rue Fontaine Saint Marc
21140 MONTIGNY SUR ARMANCON
RCS DIJON 499 219 103**

Par décision du 28/06/2019, l'associé unique a décidé une augmentation du capital de 100.000 euros par incorporation de réserves, ce qui porte le capital à 148.000 euros, et modifié en conséquence les articles 6 et 7 des statuts.

Pour avis

Le Gérant

*AL210926624*

### SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ NUMÉRIQUE

**Au capital de 2 400 000 €
Siège social : 53 bis rue de la Préfecture
21 000 DIJON
818 262 651 RCS DIJON**

L'AGE de la SPL BFC Numérique du 7 novembre 2019 a décidé de réduire le capital social de la société de 2 400 000 € à 2 000 000 € par rachat et suppression des actions du Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit. En conséquence le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit n'est plus actionnaire de la SPL BFC Numérique.

*AL210926666*

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

**Maître Jean-Baptiste DUPY,
Notaire à Autun (71400)**

### CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-Baptiste DUPY, de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «DUPY NOTAIRES», titulaire d'un Office Notarial à AUTUN (Saône-et-Loire), 16 Rue de l'Arquebuse, le 13 février 2020, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant des époux, par :

Monsieur Jean Marcel Robert DORÉ, Directeur de société, et Madame Linette Marcelle MALZIEU, Secrétaire, son épouse, demeurant ensemble à SAULIEU (21210) 14 rue Carnot Le Chalet.

Monsieur est né à SEXFONTAINES (52330) le 7 novembre 1940,

Madame est née à LANGEAC (43300) le 12 août 1944.

Mariés à la mairie de LANGEAC (43300) le 7 novembre 1964 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité Française. Madame est de nationalité Française.Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Maître Jean-Baptiste DUPY

*AL210926633*

## AVIS DE LA SAFER

### SAFER DE COTE D'OR

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

**AIGNAY-LE-DUC:** Terre, bois - RNU - Objectif : Maintien du fermier sur la parcelle occupée.

1 ha 68 a 10 ca - Au quenot: ZD-32 - Le bouchot genty: ZD-14(A)-14(B)

**AUXONNE:** Terre - Zone A du PLU

36 a 30 ca - Sur le chemin de la perche: ZX-67

**GRIGNON:** Pré - bois, zone RNU - Objectif : Maintien du fermier sur les parcelles de pré.

3 ha 70 a 96 ca - Champ de la garde: ZN-193[290] - Chossinol: ZI-72[78]-118[126]-120[128] - La laume: ZK-21(J)-21(K) - Prageley: AC-72

**SAINT-GERMAIN-LE-ROCHEUX:** Terre, lande - RNU - Objectif : Maintien du fermier.

1 ha 81 a 90 ca - Champs des plains: ZI-16 - Mellerois: ZH-18(B)-18(AJ)-18(AK)

**TRECLUN:** Terre - Objectif : Priorité sera donnée à un projet d'intérêt général à caractère environnemental.

6 ha 54 a 70 ca - Les grands andins: ZI-49(*)-50(*)-53(*)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 16/03/2020 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

*AL210926678*

### 16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

### AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

**Information concernant les époux**

**Monsieur Gérard, René BERTHIER,** retraité, et **Madame Evelyne, Roberte GODARD,** retraitée, son épouse, demeurant ensemble à DIJON (21000), 70, Avenue du Drapeau.

Nés, savoir

- Monsieur à VILLEBLEVIN (89340), le 10 novembre 1943.

- Madame à MALICORNE (89120), le 14 janvier 1948.

Tous deux de nationalité Française.

Mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de MALICORNE (89120), le 4 août 1969 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

**Information concernant la modification du régime matrimonial**

Adoption du régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté universelle au survivant des deux époux.

Acte contenant le changement de régime matrimonial reçu par Me Maximilien CHANUT, notaire à DIJON, le 20 février 2020.

**Informations concernant l'opposition**

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me Maximilien CHANUT, notaire à DIJON (21000), 16, Avenue Victor Hugo.

Pour avis et mention.

Me Maximilien CHANUT, notaire.

*AL210926676*

## MODIFICATION DE STATUTS

### AGEY TRAITEUR DE LA VALLÉE DE L'OUCHE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 78 000 euros
Siège social
39, rue de la Croix Molphey
21410 AGEY
753 588 904 RCS DIJON**

Aux termes d'une décision en date du 15 décembre 2019, l'associé unique a décidé :

- de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale «AGEY TRAITEUR de la Vallée de l'Ouche» par «ALVES TRAITEUR» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- de modifier l'objet social en : location de salles, hébergement de groupes, service traiteur pour hébergement, location de gîtes, fabrication et vente de produits du terroir, organisation d'évènements, l'exploitation d'un restaurant. Et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- de transférer le siège social du 39, rue de la Croix Molphey, 21410 AGEY au DOMAINE « LE PRE DU CHENE » – 21540 CHEVANNAY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance.

*AL210926394*

### BIOENERGIE DE L'AUXOIS

Modifications

Par décisions du 28.11.2019 de BIOENERGIE DE L'AUXOIS, SARL, capital 10.000 €, siège: 2, chemin des Grands Champs 21500 Saint-Germain-les-Senailly, 852.846.682 Rcs Dijon, les associés ont décidés de modifier l'objet social de la Société afin de préciser que l'exploitation de l'unité de méthanisation se fera sur la ferme située à Saint-Germain-les-Senailly (21500) – 2 chemin des Grands Champs. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

*AL210926638*

### PHARMACIE CHAUGNY-FOURATIER / DARVIOT-THINIERES

**Société à responsabilité limitée
au capital de 457.500 €
Siege social : BEAUNE (21200),
2 place Monge
382 467 074 RCS DIJON**

AVIS DE MODIFICATION

Suivant délibérations de l'AGE du 31 janvier 2020, il a été décidé :

- de transformer la société en SELAS, et d'adopter le texte des statuts qui régiront la société sous sa nouvelle forme, emportant cessation des fonctions de la gérance d'Anne DARVIOT-THINIERES et Pascale FOURATIER,

- de nommer en qualité de président de la société Anne DARVIOT-THINIERES demeurant à BEAUNE (21200), 20, rue des Chazeaux,

- de nommer en qualité de directeur général de la société Pascale FOURATIER demeurant à BEAUNE (21200), 4, rue des VignollesLe siège de la société, la dénomination, le capital, la durée et son objet demeurent inchangés.

Tout Associé a le droit de participer aux décisions collectives et a autant de voix qu'il possède d'actions. Toutes les cessions d'actions à quelque titre que ce soit sont soumises à l'agrément préalable des deux tiers des associés exerçant leur profession au sein de la Société.

Suivant nouvelle délibération de l'AGE du 31 janvier 2020, il a été pris acte :

- de la démission d'Anne DARVIOTTHINIERES de ses fonctions de Président de la Société à compter du 31 janvier 2020 et de nommer, en remplacement à compter du 1 février 2020, Hugues LONG, demeurant à DIJON (21000), 14 rue des Roses,

- acte de la démission de Pascale FOURATIER de ses fonctions de Directeur Général de la Société et de ne pas pourvoir à son remplacement,

- de changer la dénomination sociale de la Société et d'adopter celle de « PHARMACIE LONG ».

*AL210926645*

### GAEC RECONNU AUBRY FIXIN

Groupement agricole d'exploitation en commun, Société Civile au capital de 129735 € Siège social : Zone artisanale du Maison Dieu, 21220 Fixin 950 375 600 RCS de Dijon L'AGE du 19/12/2019 a décidé de réduire le capital social de la société, avec effet au 31/12/2019, en le portant de 129735 Euros, à 97340 Euros par annulation de 209 parts sociales rachetées à un associé. La même assemblée a pris acte de la démission de Monsieur Jacques AUBRY de son mandat de cogérant à compter du 31/12/2019. Modification au RCS de Dijon

*AL210926650*

### ELIF

**SAS au capital de 1000 €
Siège social : 2 Rue De L'hotel De Ville
89690 CHEROY
880983648 RCS de SENS**

Par AGE du 31/01/2020, il a été décidé à compter du 31/01/2020 :

- De prendre pour nouvel objet social les activités de : RESTAURATION SUR PLACE OU A EMPORTER - AVEC VENTE D'ALCOOL

Statuts modifiés en conséquence

Mention au RCS de SENS

*AL210926653*

### EMBAG

**SARL au capital de 985 516 €
Siège social : 6 Rue Jacques Germain
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
479 981 029 RCS DIJON**

AVIS DE MODIFICATION

Par décisions de l'Associée Unique du 15/01/2020, il a été décidé :

- la transformation de la société en SAS à compter du 15/01/2020 ;

- d'approuver les statuts de la société sous sa nouvelle forme ;

- de nommer en qualité de Président à compter du même jour, sans limitation de durée, la société GROUPE G.B.A.E., SARL dont le siège social est à SAVIGNY LES BAUNE (21420) Rue Jacques Germain (421 007 782 RCS DIJON),

- de prendre acte de la cessation à compter du même jour, des fonctions des cogérants.

Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux décisions des AG. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotitédu capital qu'elles représentent.

Chaque action donne droit à une voix.

Dépôt légal : Greffe du TC de DIJON

*AL210926654*

### VECT'OEUR

**SARL au capital de 300 000 €
Siège social
6 Rue Jacques Germain
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
452 009 715 RCS DIJON**

Par décisions de l'Associée Unique du 15/01/2020, il a été décidé :

- la transformation de la société en SAS à compter du 15/01/2020 ;

- d'approuver les statuts de la société sous sa nouvelle forme ;

- de nommer en qualité de Président à compter du même jour, sans limitation de durée, la société GROUPE G.B.A.E., SARL dont le siège social est à SAVIGNY LES BAUNE (21420) Rue Jacques Germain (421 007 782 RCS DIJON),

- de prendre acte de la cessation à compter du même jour, des fonctions des cogérants.

Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. Les actions ne peuvent être cédées entre associés minoritaires et/ou au profit de tiers qu'après avoir obtenu un agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux décisions des AG. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Chaque action donne droit à une voix.

Dépôt légal : Greffe du TC de DIJON

*AL210926656*

### SCI BEAUMES

**SCI au capital de 8 000 €
Siège social : Rue Jacques Germain –
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
478 257 397 RCS DIJON**

AVIS DE MODIFICATION

Par AGE du 16/01/2020, il a été décidé :

- de modifier la dénomination sociale avec effet du 16/01/2020 pour devenir : « BEAUMES » ;

- d'augmenter le capital social d'une somme de 90 000 € par création de 9 000 parts sociales nouvelles de 10 € ; le capital est porté à 98 000 € ;

- de réduire le capital d'une somme de 77 710 € par voie de suppression de 7 771 parts de 10 € ; Le capital est ramené à 20 290 €;

- la transformation de la société en SAS à compter du 16/01/2020 ;

- d'approuver les statuts de la société sous sa nouvelle forme ;

- de nommer en qualité de Président à compter du même jour, sans limitation de durée, la société GROUPE G.B.A.E., SARL dont le siège social est à SAVIGNY LES BAUNE (21420) Rue Jacques Germain (421 007 782 RCS DIJON);

- de prendre acte de la cessation à compter du même jour, des fonctions des cogérants.

Les actions ne peuvent être cédées entre associés minoritaires et/ou au profit de tiers qu'après avoir obtenu un agrément préalable donné par l'associé majoritaire. Aucun agrément n'est requis pour les cessions effectuées par l'associé majoritaire.

A défaut de présence d'un associé majoritaire dans le capital de la Société, les actions de la société cédées entre associés, au profit de tiers ne peuvent l'être qu'après l'agrément préalable donné par la collectivité des associés étant précisé que le ou les associés cédants participent au vote.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux décisions des AG. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Chaque action donne droit à une voix.

Dépôt légal : Greffe du TC de DIJON

*AL210926657*

### HELAIN

**SCI au capital de 167 693,92 €
Siège social : ZI Beaune-Savigny
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
385 366 976 RCS DIJON**

AVIS DE MODIFICATION

Par AGE du 16/01/2020, il a été décidé :

- la transformation de la société en SAS à compter du 16/01/2020 ;

- d'approuver les statuts de la société sous sa nouvelle forme ;

- de nommer en qualité de Président à compter du même jour, sans limitation de durée, la société GROUPE G.B.A.E., SARL dont le siège social est à SAVIGNY LES BAUNE (21420) Rue Jacques Germain (421 007 782 RCS DIJON);

- de prendre acte de la cessation à compter du même jour, des fonctions du gérant.

Une procédure d'agrément s'applique à toute cession ou mutation, des actions.

Les actions de la Société ne peuvent être cédées entre associés minoritaires et/ou au profit de tiers qu'après avoir obtenu un agrément préalable donné par l'associé majoritaire.

Aucun agrément n'est requis pour les cessions effectuées par l'associé majoritaire.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux décisions des AG. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Chaque action donne droit à une voix.

Dépôt légal : Greffe du TC de DIJON

*AL210926658*

### SARL DUGAT PY

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social
Rue Planteligone 21220 GEVREY CHAMBERTIN
451 008 817 RCS DIJON**

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 31/01/2020, il a été pris acte : de la démission de Mr Bernard DUGAT, de ses fonctions de co gérant et de ne pas pourvoir à son remplacement, d'étendre l'objet social aux activités d'organisation de visites des domaines viticoles, dégustations de vins, alcools, spiritueux et cours d'oenologie. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de DIJON.

*AL210926672*

### ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE Nicolas MARTHOURET Société d'Avocats au barreau de Chalon sur Saône 77 Grande Rue Saint Cosme 71100 CHALON SUR SAONE

### SOCIETE CIVILE DE MOYENS MORELON BUFFET STAMBOUL AULAGNE

**Société civile de moyens
au capital de 182,94 euros
Siège social :
26 Boulevard de la Défense -
21000 DIJON
RCS DIJON 393 829 395**

Aux termes d'une délibération en date du 02 janvier 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- de nommer en qualité de cogérant Monsieur Nicolas MAILLOT, demeurant 17 Rue Piron à DIJON (21000), pour une durée indéterminée à compter de ce jour ;

- de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale SOCIETE CIVILE DE MOYENS MORELON BUFFET STAMBOUL AULAGNE par SOCIETE CIVILE DE MOYEN MORELON BUFFET STAMBOUL AULAGNE MAILLOT, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Modifications seront faites au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis

La Gérance

*AL210926673*

### GEODE DEVELOPPEMENT

**Société civile de portefeuille
au capital de 320 010 euros
Siège social : 12 Rue des Coquelicots
21110 IZEURE
818 227 993 RCS DIJON**

AVIS DE PUBLICITÉ

Selon délibération du 1/01/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes à compter de ce jour : accomplissement de prestations de services notamment de suivi administratif, financier et de comptabilité ; accompagnement dans la relation avec les partenaires ainsi que la gestion et la supervision des ressources humaines et ce uniquement pour la société FROID ROUTE SERVICE (439 665 308 RCS DIJON) ; acquisition ou prise à bail de tous biens immobiliers en vue de leur location nue ou meublée et ce dans tous secteurs et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON

*AL210926677*

## FUSION

### AVIS DE PROJET DE FUSION AFABB-ESB

L'Association pour la Formation par Apprentissage aux métiers de la Banque en Bourgogne (AFABB) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est sis Maison Diocésaine, 9 bis Boulevard Voltaire, 21000 - Dijon, déclarée lors de sa création à la Préfecture de la Région Bourgogne et de la Côté d'Or le 11 juillet 2007, dont avis a été publié au Journal officiel le 28 juillet 2007, inscrite au RNA sous le n° W212001893, SIREN 500 136 965, et ayant pour objet de développer, superviser et assurer toutes actions de formation aux métiers de la banque et de la finance, notamment par la voie de l'apprentissage, fait apport de tous les éléments d'actif et de passif, valeurs, droits et obligations,

sans exception ni réserve par voie de fusion-absorption à l'Ecole Supérieure de la Banque (ESB), association loi 1901, dont le siège social est sis 18, rue la Fayette, 75009 - Paris, déclarée à la Préfecture de Police de Paris le 19 novembre 2019, dont avis a été publié au Journal officiel le 7 décembre 2019, inscrite au RNA sous le n° W751254816, SIREN 880 871 983, et ayant pour objet l'étude, la conception, la production et la diffusion de toutes actions de formation, ou produits pédagogiques et ouvrages spécialisés, dans les secteurs de la banque, des activités financières et de l'assurance.

L'actif et le passif de l'AFABB dont la transmission à l'ESB est prévue sont respectivement évalués à 973.786 € et 602.852 €, soit un actif net évalué à 370.934 € sur la base des comptes annuels de l'AFABB au 31 décembre 2019.

L'ESB reprend l'intégralité du patrimoine et des engagements souscrits par l'AFABB et se substitue complètement à l'AFABB pour assurer la poursuite de ses droits et obligations.

L'opération de fusion-absorption prendra effet, sur le plan juridique, le 30 juin 2020 à minuit ; et sur les plans comptable et fiscal, rétroactivement au 1er janvier 2020. Le projet de fusion a été arrêté par les conseils d'administrations de l'AFABB le 18 février 2020 et de l'ESB le 21 février 2020. Les dates prévues pour les réunions des assemblées générales extraordinaires sont le 7 mai 2020 pour l'AFABB et le 9 juin 2020 pour l'ESB. Pour avis.

*AL210926647*

## GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

### AU CONTOUR DE DIJON

**SCI au capital de 152,45 euros**
**Siège social :**
**36 Avenue FRANKLIN DELANO ROOSEVELT**
**21000 DIJON**
**312 669 617 R.C.S. DIJON**

Aux termes de l'Assemblée Générale des associés en date du 8.02.2020, il a été décidé de nommer Mme Claude-Aliénor RENAULT, demeurant 10 rue Joseph Bara 75006 PARIS, en qualité de co-gérante, et ce, à compter de ce jour. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S de DIJON.

*AL210926646*

### JBES

**Société à Responsabilité Limitée**
**au capital de 5 000 €**
**Siège social : 43 Rue d'Auxonne**
**21000 DIJON**
**R.C.S BESANCON 805 194 784**

Aux termes d'une assemblée ordinaire en date du 19 Février 2020, les associés ont nommé Monsieur Eric SUBTIL, demeurant 16B Rue Germaine TILLON-21000 DIJON, en tant que gérant à compter du 19 février 2020 pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Jimmy BRESILLION démissionnaire.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis et mention,

*AL210926663*

## NON DISSOLUTION

### COTE-DOR-IMMO

SARL au capital de 10 000 € Siège social : 8 chemin de la Noue Centre d'affaires de la Noue 21600 LONGVIC 831 971 031 RCS DIJON

Par décisions du 30/01/2020, l'associée unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis la gérance

*AL210926537*

### SARL BEMAFI

L'AGO de la société BEMAFI, SARL au capital de 10 000€, 58 Route De Verdun, 21200 Beaune, 509 410 973 RCS Dijon a décidé, le 22/10/2019, qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social. Mention au RCS de Dijon

*AL210926639*

### DIJON ECOLION

SARL FILEAS Fiscal & Légal Assistance Société d'Avocats 14 rue Jean de Cirey 21000 DIJON ECOLION Société par actions simplifiée Au capital de 2 000 euros Siège social : 6 chemin de la Carotte 21460 EPOISSES 830 530 887 R.C.S. DIJON Aux termes d'une décision en date du 19 décembre 2019, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225 248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis Le Président

*AL210926643*

## DISSOLUTION LIQUIDATION

### PREVENTALIA

SARL à associé unique au capital de 1000 euros, 10 rue Saint-Jean 21270 Pontailler-sur-Saône, 820 756 542 RCS Dijon. D'une décision de l'associé unique du 31/12/2019, il a été décidé de la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2019 et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur Serge Lanoote, demeurant 10 rue Saint-Jean 21270 Pontailler-sur-Saône, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation et l'adresse de correspondance sont fixés au siège social. Mention au RCS de Dijon.

*AL210926427*

### C.A.T.A.

**Société à Responsabilité Limitée**
**en liquidation**
**Au capital de 7 622,45 euros**
**Siège**
**32, avenue Raymond Poincaré**
**Bâtiment A**
**21000 DIJON**
**Siège de liquidation**
**32, avenue Raymond Poincaré**
**Bâtiment A**
**21000 DIJON**
**400 559 738 RCS DIJON**

L'AGE réunie le 24 janvier 2020 sur deuxième convocation a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Christian RENAULT, demeurant 32 Avenue Raymond POINCARE - BATIMENT A - 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 32, avenue Raymond Poincaré, Bâtiment A, 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. Le Liquidateur.

*AL210926518*

### L'AUBERGE DU MILLESIME

SARL en liquidation au capital de 1 000 euros - Siège social : 3 rue de la Côte de Nuits, 21700 VILLARS FONTAINE - Siège de liquidation : 1 rue Traversière, 21220 CHAMBOLLE MUSIGNY - 813 798 089 RCS DIJON - le 31/12/2019 à CHAMBOLLE MUSIGNY, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Matthieu MAZOYER, demeurant 1 rue Traversière, 21220 CHAMBOLLE MUSIGNY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis Le Liquidateur.

*AL210926635*

### WATTEAU

**Société civile immobilière**
**en liquidation au capital de 1 500 euros**
**Siège social : 7 Boulevard Rembrandt**
**21000 DIJON**
**Siège de la liquidation :**
**37 A, avenue Françoise Giroud -**
**Parc Valmy - 21000 DIJON**
**483 623 005 RCS DIJON**

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 10 décembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Elle a nommé comme liquidateur Le Conseil Régional de l'Ordre des Médecins, représenté par Monsieur Jean-François GERARD-VARET, dont le siège est situé à DIJON (21000) - Parc Valmy - 37 A, avenue Françoise Giroud, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 37 A, avenue Françoise Giroud, Parc Valmy, 21000 DIJON.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

*AL210926640*

### DOMOTECH SECURITE

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 3 000 euros**
**Siège social : 8, rue du Champ aux Prêtres**
**ZAE CAP NORD**
**21 850 SAINT APOLLINAIRE**
**RCS DIJON 482 973 674**

Par décision du 23/12/19, la société GRAND, associée unique, a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la société DOMOTECH SECURITE. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis

*AL210926642*

### ID INVEST

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 5 000 euros**
**Siège social :**
**21 RUE DU FAUBOURG SAINT MARTIN**
**21200 BEAUNE**
**524 766 979 RCS DIJON**

Par décision du 31 octobre 2019, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du même jour et sa mise en liquidation.

A été nommé comme liquidateur, Monsieur DUFOUR Loic, domicilié au 7 rue de la Truche 90120

MEZIRE, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social.

Mention sera faite au RCS DIJON

Pour avis

Le liquidateur.

*AL210926649*

### LA BELLE FOURNEE

SARL au capital de 7622,45 € Siège social : Route de Tonnerre, 21330 Laignes 382 843 258 RCS de Dijon L'AGE du 31/12/2019 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2019,nommé en qualité de liquidateur Mme GALLIMARD murielle, demeurant Grande rue Maison Dieu, 21330 Laignes, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Modification au RCS de Dijon

*AL210926662*

### ND CONSEIL

SARL - Au capital de 500 euros - Siège social : 3 boulevard des Valendons BP 30138 21303 CHENOVE CEDEX RCS DIJON 792 947?475, par décision du 25.02.2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 25.02.2020 et sa mise en liquidation amiable, a nommé Dominique DEFENDI (34 A rue des Cent Ecus 21000 DIJON) en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, a fixé le siège de la liquidation 3 boulevard des Valendons BP 30138 21303 CHENOVE CEDEX, a mis fin à la fonction de gérant de Nicolas DEFENDI (26 rue Piron 21000 DIJON) à compter du 25.02.2020, dépôt légal au RCS DIJON Pour avis Le Liquidateur.

*AL210926675*

## AVIS DE CONSTITUTION

### TERRA GEOSCIENCES

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 20 000 euros**
**Siège social : 3 bis rue des Marmuzots**
**21000 DIJON**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 25/01/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SARL ; Dénomination sociale : TERRA GEOSCIENCES ; Siège social : 3 bis rue des Marmuzots, 21000 DIJON. Objet social : la réalisation d'études géologiques et la fourniture de prestations de conseils en la matière. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 20 000 euros. Gérance : Laurent GINDRE CHANU, demeurant 3 bis rue Marmuzots - 21000 DIJON, assure la gérance. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis-La Gérance

*AL210926556*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/02/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SBA Objet social : Immobilier Siège social : BAT C2 4 Allée des Celtes, 21240 Talant. Capital : 1500 € Durée : 99 ans Gérance : Mme BIBI TRIKI EPOUSE BENHADJI Djamila, demeurant BAT C2 4 Allée des Celtes, 21240 Talant, M. BENHADJI Rafik, demeurant BAT C2 4 Allée des Celtes, 21240 Talant Immatriculation au RCS de Dijon

*AL210926641*

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Dijon du 06/02/2020 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI OP INVEST

Siège social : 102 avenue Victor Hugo - 21000 Dijon

Objet social : acquisition, gestion par voie d'achat, apport, échange, prise à bail avec ou sans promesse de vente, bail à construction, crédit-bail immobilier tous immeubles

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS

Capital social : 2.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Cession de parts : la cession de parts est libre entre associés ; elle est soumise à agrément des associés représentant les 3/4 du capital pour toute cession à des tiers étrangers à la société

Gérant : Olivier PADIEU demeurant 102 avenue Victor Hugo 21000 Dijon

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis

Le Gérant

*AL210926644*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/02/2020, il a été constitué une SCI dénommée **SCI GASTRO POINT MEDICAL** Objet social : L'acquisition d'un ensemble de biens immobiliers sis Rond Point de la Nation, Immeuble Point Médical 21000 DIJON, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Siège social : Rond Point de la Nation, Immeuble Point Médical, 21000 Dijon. Capital : 1000 € Gérance : M. HATEM Cyril, demeurant 22, rue de Malpertuis, 21490 Norges la Ville, M. BRUEL Bruno, demeurant 10, rue Tescelin le Roux, 21121 Fontaine lès Dijon Clause d'agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions ci dessous, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres. Durée : 99 ans immatriculation au RCS de Dijon

*AL210926648*

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er février 2020 à CHAUMONT LE BOIS, il a été constitué une exploitation agricole à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : EARL DES MUIDS

Siège : 51 rue Albert Fougeu – 21400 CHAUMONT LE BOIS

Forme : Société civile

Capital : 7 500 euros

Objet : Gestion et exploitation de biens agricoles

Durée : 99 ans

Apports : du numéraire pour un montant de 7 500 euros

Gérant : M. GIROT Eddy, demeurant 12 rue des Vignes – 21400 MONTLIOT ET COURCELLES

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de DIJON.

Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, l'agrément est donné par les associés.

Pour avis, La gérance

*AL210926655*

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à QUINCEY (21) du 10 février 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : DOMAINE R.C. LES GRANDES VIGNES

Siège : 51 bis Grande Rue, 21700 QUINCEY

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 4 000 euros

Objet : L'exploitation de tous immeubles ruraux qui pourront être pris à bail par la société ou acquis par elle. L'exploitation de tous fonds de négoce et vente de vins tranquilles et pétillants, spiritueux et toutes boissons alcoolisées ou non, en France et à l'étranger, en gros, demi-gros et détail, ainsi que toutes opérations de commission et de courtage et tous travaux agricoles.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Christophe RION, demeurant 51 bis Grande Rue, 21700 QUINCEY.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

Le Président

*AL210926659*

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à DIJON (21) du 20/02/2020, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ATELIER DESIGN

Siège : Rue Duband - 21380 CURTIL ST SEINE

Objet : Acquisition d'immeubles, mise en valeur, transformation, aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par tout moyen. Acquisition de terrains, exploitation, mise en valeur de ces terrains par l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société. Vente à titre exceptionnel desdits immeubles. Prise de participations dans toutes sociétés ayant un objet similaire à la SCI ATELIER DESIGN et cession à titre exceptionnel desdites participations

Durée : 99 ans

Capital : 200 euros (numéraire)

Gérance : Mme Valérie MAREY, demeurant Rue Duband - 21380 CURTIL ST SEINE

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés ; agrément des associés représentant au moins les 3/4 du capital pour les autres cessions.

Immatriculation de la Société au R.C.S. de DIJON.

Pour avis

La Gérance

*AL210926660*

# NIÈVRE

## NOMINATION

### NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

HOTELOP NEVERS QUAI DE LOIRE

Société par actions simplifiée au capital de 20.000 euros

Quai de Médine 58000 NEVERS

830 209 953 RCS NEVERS

Par décision du 13 février 2020, les associées ont nommé la société EMERSON AUDIT (418 009 726 RCS PARIS), 48 rue Cardinet 75017 PARIS, en qualité de commissaire aux comptes, à compter rétroactivement de la constitution de la société et pour une durée de six exercices.

Pour avis.

*AL580926654*

## TRANSFERT DE SIÈGE

### CH IMENEURAËT

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 1.000,00 euros**
**Siège social**
**24 rue aux Cordiers**
**71400 AUTUN**
**832 488 753 RCS CHALON SUR SAONE**

Aux termes des décisions de l'associé unique du 13/01/2020, le siège social a été transféré Lieu-dit « LE BREUX », 58170 MILLAY à compter du 13/01/2020.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Gérance : Charles-Henry IMENEURAËT demeurant Lieu-dit « LE BREUX », 58170 MILLAY.

Radiation au RCS de CHALON SUR SAONE et immatriculation au RCS de NEVERS.

Mention sera faite au RCS de NEVERS.

Pour avis.

*AL580926439*

### ERIC MORIN ENTREPRISES

**Société par Actions Simplifiée**
**au capital de 100 000 €**
**Ancien siège social : 5, rue Archimède –**
**Parc d'Activités Esprit 1 – 18000 BOURGES**
**Nouveau siège social : 114, Route d'Antibes –**
**58400 MESVES SUR LOIRE**
**403 437 874 RCS BOURGES**

Président : M. Nicolas MORIN dt à QUANTILLY (18) – La Viloise

Directeur Général Délégué : Mme Audrey MORIN dt à QUANTILLY (18) – La Viloise

Aux termes d'un acte ssp du 02/01/2020, les associés ont décidé à compter du même jour de transférer le siège social de BOURGES (18) – 5, rue Archimède – Parc d'Activités Esprit 1 à MESVES SUR LOIRE (58) – 114, Route d'Antibes et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société sera désormais immatriculée au RCS de NEVERS.

*AL580926639*

### ERIC MORIN IMMOBILIER

**Société Civile au capital de 5 000 €**
**Ancien siège social : 5, rue Archimède –**
**Parc d'Activités Esprit 1 – 18000 BOURGES**
**Nouveau siège social : 114, Route d'Antibes –**
**58400 MESVES SUR LOIRE**
**488 770 777 RCS BOURGES**

Gérance : M. Nicolas MORIN dt à QUANTILLY (18) – La Viloise.

Aux termes d'un acte ssp du 02/01/2020, les associés ont décidé à compter du même jour de transférer le siège social de BOURGES (18) – 5, rue Archimède – Parc d'Activités Esprit 1 à MESVES SUR LOIRE (58) – 114, Route d'Antibes et de modifier en conséquence l'article des statuts intitulé « SIEGE »

La société sera désormais immatriculée au RCS de NEVERS.

*AL580926640*

### SCI ORCHIDEE

**Société Civile au capital de 2 000 €**
**Ancien siège social : 5, rue Archimède –**
**Parc d'Activités Esprit 1 – 18000 BOURGES**
**Nouveau siège social : 114, Route d'Antibes –**
**58400 MESVES SUR LOIRE**
**445 198 120 RCS BOURGES**

Co-Gérance : M. Nicolas MORIN et Mme Audrey MORIN dt à QUANTILLY (18) – La Viloise

Aux termes d'un acte ssp du 02/01/2020, les associés ont décidé à compter du même jour de transférer le siège social de BOURGES (18) – 5, rue Archimède – Parc d'Activités Esprit 1 à MESVES SUR LOIRE (58) – 114, Route d'Antibes et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société sera désormais immatriculée au RCS de NEVERS.

*AL580926664*

### EMH

**Société par Actions Simplifiée**
**au capital de 4 000 000 €**
**Ancien siège social : 5, rue Archimède –**
**Parc d'Activités Esprit 1 – 18000 BOURGES**
**Nouveau siège social : 114, Route d'Antibes –**
**58400 MESVES SUR LOIRE**
**840 688 428 RCS BOURGES**

Présidente : ERIC MORIN ENTREPRISES (403 437 874 RCS NEVERS) ayant son siège social à MESVES SUR LOIRE (58) – 114, Route d'Antibes

Aux termes de ses décisions du 02/01/2020, l'associée unique a décidé à compter du même jour de transférer le siège social de BOURGES (18) – 5, rue Archimède – Parc d'Activités Esprit 1 à MESVES SUR LOIRE (58) – 114, Route d'Antibes et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société sera désormais immatriculée au RCS de NEVERS.

*AL580926665*

**ANNONCES LEGALES**
**legales@terres-de-bourgogne.net**

### CENTRE DE PROTECTION DE L'HABITAT NIVERNAIS

Société À Responsabilité Limitée au capital de 7 622.45 € Siège social : 22 rue de la Main de Fer 58200 COSNE COURS SUR LOIRE 383 808 250 RCS NEVERS. D'un procès verbal d'AGE du 10/02/2020, il résulte que le siège social a été transféré, à compter du 10/02/2020, de 22 rue de la Main de Fer, COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre), à 1 Allée des Taillandiers Le Tremblat 58200 COSNE COURS SUR LOIRE. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au RCS de NEVERS. Pour avis, la gérance

*AL580926673*

### MARIE GALANTE

**Société par Actions Simplifiée**
**au capital de 10 000 €**
**Ancien siège social : 5, rue Archimède –**
**Parc d'Activités Esprit 1 – 18000 BOURGES**
**Nouveau siège social : 114, Route d'Antibes –**
**58400 MESVES SUR LOIRE**
**448 241 554 RCS BOURGES**

Présidente : ERIC MORIN ENTREPRISES (403 437 874 RCS NEVERS) sise à MESVES SUR LOIRE (58) – 114, Route d'Antibes

Aux termes d'un acte ssp du 02/01/2020, les associés ont décidé à compter du même jour de transférer le siège social de BOURGES (18) – 5, rue Archimède – Parc d'Activités Esprit 1 à MESVES SUR LOIRE (58) – 114, Route d'Antibes et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société sera désormais immatriculée au RCS de NEVERS.

*AL580926674*

### SARL LES BOLID'CARS

**SARL au capital social de 500 Euros**
**Siège social : Le Moulin de Chazeau**
**58110 ROUY**
**R.C.S. NEVERS 790 070 502**

Le 14.01.2020, l'Assemblée générale extraordinaire de cette société a décidé de transférer le siège social au 5, rue du Marais 02500 LEUZE.

En conséquence elle sera immatriculée au RCS de SAINT QUENTIN.

Pour avis.

*AL580926678*

## MODIFICATION DE CAPITAL

### GFA DE MASSENAY

**Massenay**
**58160 Saint Ouen sur Loire**
**Au capital social de 306 000 euros**
**RCS Nevers - 485 1010 482**

Par procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er février 2020, le capital social a été augmenté à 581 000 euros par incorporation des comptes courants associés et d'apports de numéraire. Mention sera faite au RCS : Nevers.

Pour avis. La gérance

*AL580926659*

### SCI LCPS

**SCI au capital de 100,00 €**
**Siège Social**
**GUERIGNY (58130), 45 Grande Rue**
**RCS : 531 270 387 RCS NEVERS**

Aux termes d'une décision collective en date du 30 janvier 2020, le capital a été réduit de 100,00 € pour être ramené à 66,00 €.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention

Capital : 100,00 €

Nouvelle mention

Capital : 66,00 €

Mention sera faite au RCS : NEVERS

Pour avis,

La gérance

*AL580926660*

**SCP DINET et Associés**
**Notaires à Clamecy (Nièvre),**
**24, rue Marie Davy**

### MODIFICATION DU CAPITAL

Par suite de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 6 décembre 2019, les associés de la société dénommée SCI DES CHAUMES, Société civile immobilière au capital de 49.000,00 euros ayant son siège social à CLAMECY (Nièvre) Les Chaumes - route de Tannay identifiée sous le numéro SIREN 318883816 RCS NEVERS ont décidé de modifier le capital social de 49.000,00 euros afin de le porter à 55.700,00 euros. Ladite augmentation de capital par suite d'apports en nature et en numéraire a été constatée aux termes d'un acte reçu par Maître DINET, notaire à CLAMECY le 6 décembre 2019 avec prise d'effet le même jour. Seront modifiés en conséquence les articles 4 et 5 de statuts.

Mention en sera faite au RCS de NEVERS

*AL580926667*

### SARL GIRARD

**SARL au capital social de 20 000 Euros**
**Siège social : ZA du Champ Latin**
**58200 COSNE COURS SUR LOIRE**
**R.C.S. NEVERS 818 987 224**

Décision du 03.01.2020 :

Ancienne mention :

Capital : 20 000 euros

Nouvelle mention :

Capital : 100 000 euros

Pour avis.

*AL580926677*

## CONVOCATION

### AVIS

Les sociétaires des Caisses locales d'assurance mutuelles agricoles de : Abron, Entre Loire et Allier, Brinon sur Beuvron, Corbigny, Grand Nevers, Aron, Bas Nivernais, Sud Morvan et Les Lacs du Morvan sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 13 mars 2020, à 10h00, site de gestion Groupama, 4 Esplanade Walter Benjamin 58000 Nevers à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente, lecture des rapports du conseil d'administration et de la commission de contrôle et de surveillance, approbation des comptes annuels, affectation du résultat de l'exercice clos, nomination des membres de Commission de contrôle et de surveillance (le cas échéant), renouvellement d'administrateurs (le cas échéant).

Pour le cas où l'assemblée générale présentement convoquée ne pourrait se tenir et délibérer, faute de réunir le quorum requis des sociétaires, ceux-ci sont avisés qu'ils seront convoqués à l'assemblée générale ordinaire de leur Caisse locale à une autre date et au lieu qui leur seront précisés dans cette convocation.

*AL580925724*

### CAISSE DE CREDIT MUTUEL NEVERS OUEST

Les sociétaires sont conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse ci-dessus qui est

convoquée par le Conseil d'Administration à la date suivante :

Le 20 mars 2020 à 18h45

AMPHITHEATRE DE L'ADN

124 ROUTE DE MARZY

58000 NEVERS

Ordre du jour de la réunion :

1. Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau.

2. Compte rendu d'activité.

3. Présentation du bilan et du compte de résultat.

4. Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes.

5. Approbation du bilan et du compte de résultat. Affectation du résultat.

6. Résolutions, quitus et décharge au Conseil d'Administration.

7. Elections au Conseil d'Administration. 2 sièges sont à pourvoir*.

M STEVE BOSSARD,M ALAIN GALLOIS, élus sortants, sollicitent le

renouvellement de leur mandat.

8. Elections au Conseil de Surveillance. 1 siège est à pourvoir*.

MME BRIGITTE MONNET, élue sortante, sollicite le renouvellement de son mandat.

9. Allocution de l'invité d'honneur.

10. Clôture de l'Assemblée Générale.

Le Président du Conseil d'Administration

*Les candidatures sont à adresser au siège de la Caisse 8 jours au moins avant la date de l'Assemblée générale.

*AL580926574*

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

**SCP JP JACOB**
**Notaire**
**14 rue du Maréchal Leclerc**
**58200 COSNE COURS SUR LOIRE**

### CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE, le 31/1/2020,

Mr THEVENON Jean Louis et Mme RAVASSARD Aimée, son épouse, dt à SAINT PERE (Nièvre) 61 route de Donzy, mariés à SAINT-ETIENNE (42000) le 6 avril 1963 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage, ont déclaré conjointement convenir dans l'intérêt de leur famille, de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Me Jean-Paul JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

POUR INSERTION

Me JACOB, Notaire.

*AL580926638*

## MODIFICATION DE STATUTS

### PASSION LATINE

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 15 000 euros**
**Siège social : 23 Boulevard Saint-Exupéry**
**58000 NEVERS**
**502 209 265 RCS NEVERS**

Par un acte du 10 février 2020 et à compter de cette date, l'Associé Unique a décidé :

- de remplacer la dénomination sociale «PASSION LATINE» par «GOOD LIFE INTERNATIONAL» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,

- de modifier l'objet social pour le remplacer par : l'import-export, commercialisation de différents matériels et produits pharmaceutiques ou tous dispositifs paramédicaux, toute prestation d'intermédiation en vente de produits pharmaceutiques, import-export, commercialisation de tous produits et marchandises non alimentaires et plus généralement toutes opérations financières, commerciales et industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se attacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement ; et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,

- de transférer le siège social du 23 Boulevard Saint-Exupéry, 58000 NEVERS, au 7 bis avenue Colbert, appartement 224, bâtiment 2, 58000 NEVERS, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

- de nommer en qualité de co-gérant Monsieur Ahmed FADLALLAH AHMED, demeurant Appt 24 58000 NEVERS, pour une durée illimitée.

Pour avis.

*AL580926595*

### G.R.A.L. (GROUPEMENT AGRO-ALIMENTAIRE)

**Groupement d'intérêt économique régi par les articles L. 251-1 à L. 251-23 du Code de commerce**
**Siège social : 62, avenue du Crôt Pinçon**
**58500 CLAMECY**
**SIREN 321 816 597 - RCS NEVERS**

1°) Aux termes d'une délibération en date du 17 décembre 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire a :

- nommé M. Philippe HAUTBOIS, demeurant à HEUGUEVILLE-SUR-SIENNE (50200) 4, rue de Craqueville, en qualité de Contrôleur de gestion, en remplacement de M. Philippe DUCASSE, démissionnaire ;

- pris acte de l'expiration du mandat de M. Paul REYNE, Contrôleur des comptes suppléant et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

2°) Aux termes d'une délibération en date du 17 décembre 2019, le Conseil d'administration a nommé, à compter du 17 décembre 2019 et pour une durée d'une année venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020, Monsieur Eric TRAEGER, demeurant à TOUSSIEU (69780) 14, rue de la Champie, en qualité de Président du Conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Alain AMORETTI, démissionnaire.

3°) Aux termes de de ce même Conseil d'administration du 17 décembre 2019, ont été nommé, à compter du 17 décembre 2019 et pour une durée d'une année venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020 :

- M. Thierry DRAP, demeurant à POUSSAN (34560) 4T, le Clos de Lancire, en qualité de Vice-Président ;

- M. Eric LE HOLLOCO, demeurant à VILLEMOMBLE (93250) 86, avenue François Coppée, en qualité de Secrétaire général.

Pour avis

*AL580926663*

### SOCIETE NOUVELLE DES ETABLISSEMENTS GEOFFROY

SAS au capital de 10000 € Siège social : 69 faubourg de la Baratte, 58000 Nevers 852 828 664 RCS de Nevers L'AGE du 20/01/2020 a décidé, à compter du même jour, de : transférer le siège social de la société 8 rue des Sables, 71140 Bourbon Lancy modifier la dénomination de la société qui devient : FORAT CONSTRUCTION modifier l'objet de la société en ajoutant l'activité suivante : location de matériel de tous types Radiation au RCS de Nevers et réimmatriculation au RCS de Mâcon

*AL580926680*

## GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

### LIBRAIRIE LE MILLEFEUILLE

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 8 000 euros**
**Siège social : 20/22 Rue du Grand Marché**
**58500 CLAMECY**
**500 584 537 RCS NEVERS**

SARL au capital de 8 000 € - Siège social : 20/22 Rue du Grand Marché 58500 CLAMECY - 500 584 537 RCS NEVERS : l'AGE du 17/02/2020 a nommé cogérant Mr Jacques PLANCHON (24 route d'Auxerre 58500 CLAMECY), en remplacement de Mme Elisabeth CHAMPAULT, démissionnaire, et modifié les statuts.

*AL580926618*

### EARL DU CHATEAU

**Pain - 58110 ACHUN**
**Au capital social de 522 800 euros**
**RCS Nevers - 539 398 412**

Par procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 janvier 2020, il a été procédé à la nomination d'un nouveau gérant M. LARUE Bertrand - Pain - 58110 ACHUN

Mention sera faite au RCS : Nevers. Pour avis. La gérance

*AL580926635*

### BATHURST

**Société Civile Immobilière**
**au capital de 2.000 Euros**
**Siège social : MAGNY-COURS (58470)**
**Lieudit Les Presles**
**Technopole de Magny-Cours**
**RCS NEVERS 838 556 512**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2019 a décidé de nommer en qualité de nouvelle gérante, en remplacement de Monsieur Tugdual RABREAU, démissionnaire, et ce à compter du 20 décembre 2019 :

Madame Nina MULLER

Demeurant en Suisse, à JONGNY, chemin des Mélampyres 11

Pour Avis,

La gérance

*AL580926682*

## NON DISSOLUTION

### AVIS DE NON DISSOLUTION

HOTELOP NEVERS QUAI DE LOIRE

Société par actions simplifiée au capital de 20.000 euros

Quai de Médine 58000 NEVERS

830 209 953 RCS NEVERS

L'AGO du 28 juin 2019, a décidé de ne pas dissoudre la société, conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce.

Pour avis la présidence.

*AL580926653*

### TIMMATT

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 5.000 €**
**Siège social :**
**3 place de la Résistance**
**58000 NEVERS**
**821 537 586 R.C.S. Nevers**

Suivant procès-verbal en date du 27 novembre 2019, l'assemblée générale mixte statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

*AL580926679*

### LA GRANGE

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 100.000 €**
**Siège social :**
**Le Bourg**
**58700 MURLIN**
**820 527 646 R.C.S. Nevers**

Aux termes d'une décision du 14/01/2020, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

*AL580926683*

### CHARLOIS COSMETIQUES

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 1.000.000 €**
**Siège social :**
**Le Bourg**
**58700 MURLIN**
**812 261 493 R.C.S. Nevers**

Aux termes d'une décision du 24/01/2020, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

*AL580926685*

## DISSOLUTION LIQUIDATION

### EURL CHEMINEES ET POELES DU CENTRE

La société : « EURL CHEMINEES ET POELES DU CENTRE », entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée en liquidation au capital de 600 €

Siège social : Route de Brèves – 58530 DORNECY

RCS : 794 026 054 R.C.S. : NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 31 JANVIER 2020 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 JANVIER 2020 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Le lieu ou la correspondance doit être adressée et celui ou les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé Route de Brèves à DORNECY 58530, siège de la liquidation.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur OLIVEIRA Dominique en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS 58000.

*AL580926558*

### EARL DES THEURAN EN LIQUIDATION

**Siège de la liquidation : Theuran d'en Bas - 58470 MAGNY COURS**
**Au capital de 48 021,44 euros**
**R.C.S. NEVERS - N° 400 510 285**

L'assemblée générale réunie le 15/01/2020, a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31/12/2019, déchargé M. et Mme VAN DER SPEK Harry et Lilianne de leur mandat de liquidateurs, donné à ces derniers quitus de leur gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de NEVERS. Pour avis, les liquidateurs.

*AL580926634*

**SA ORECA**
**Expertise Comptable**
**19 rue Delorme 03000 MOULINS**

### MARIDOR PASCAL

**822 186 375 RCS NEVERS**
**S.A.S. au capital de 30 000 euros**
**Siège social : 8, rue des Menerosses**
**Lieudit Dhéré,**
**58240 LANGERON**

Aux termes d'une décision en date du 31/01/2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/01/2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Pascal MARIDOR, demeurant 8, rue des Menerosses Lieudit Dhéré 58240 LANGERON, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 8, rue des Menerosses Lieudit Dhéré 58240 LANGERON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au R.C.S.

Pour avis, Le Liquidateur.

*AL580926637*

### SCM DES LASERS DE LA NIEVRE

**Société civile de moyens**
**au capital de 900 euros**
**Siège social : 57 rue de la Préfecture**
**58000 NEVERS**
**434 349 130 RCS NEVERS**

Dissolution

Suivant décision collective des associés en date du 22.11.2019 il résulte que les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation. Les associés ont nommé comme liquidateur Claude Marx demeurant 8 rue Marguerite Duras 58000 NEVERS, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS. Le siège de la liquidation est fixé 57 rue de la Préfecture 58000 NEVERS adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée. Mention sera faite au RCS : NEVERS. Pour avis

*AL580926647*

### SCM DES LASERS DE LA NIEVRE

**SCM en liquidation**
**Capital social : 900 euros**
**Siège social : 57 rue de la Préfecture**
**58000 NEVERS**
**Siège de la liquidation :**
**57 rue de la Préfecture 58000 NEVERS**
**434 349 130 RCS NEVERS**

Clôture de liquidation

Le 20.12.2019 l'AGE réunie au siège de la liquidation a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé Claude MARX, demeurant 8 rue Marguerite DURAS 58000 NEVERS, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre. Pour avis.

*AL580926648*

### SCI LES DEUX H

S.C.I au capital de 1.000 € Siège social : Moulin du Plateau Vallée de la Cure RD 6 58230 Dun Les Places 528 995 145 RCS Nevers L'AGE du 31/12/2019 (10h) a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2019, nommé en qualité de liquidateur Mme Hélène GUIMATEAU demeurant Moulin du Plateau Vallée de la Cure RD 6 58230 Dun Les Places, mettant fin aux fonctions de la gérance, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Nevers

*AL580926649*

### SCI LES DEUX H

S.C.I en cours de liquidation au capital de 1.000 € Siège social : Moulin du Plateau Vallée de la Cure RD 6 58230 Dun Les Places 528 995 145 RCS Nevers L'AGO du 31/12/2019 (12h) a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et déchargé le liquidateur de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2019. Radiation au RCS de Nevers

*AL580926650*

### LE PETIT CRAPOTEUR

**Société par actions simplifiée en liquidation**
**Au capital de 100 euros**
**Siège social : 8 rue Louis Blanc,**
**58300 DECIZE**
**Siège de liquidation : 8 rue Louis Blanc,**
**58300 DECIZE**
**797 897 618 R.C.S NEVERS**

Dissolution

Le 31 octobre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 octobre 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Liquidateur : Madame Marie-Chantal NACHTERGAELE, demeurant Beauvoir 58300 ST GERMAIN CHASSENAY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 8 rue Louis Blanc 58300 DECIZE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis.

*AL580926656*

### LE PETIT CRAPOTEUR

**Société par actions simplifiée en liquidation**
**Au capital de 100 euros**
**Siège social : 8 rue Louis Blanc**
**58300 DECIZE**
**Siège de liquidation : 8 rue Louis Blanc**
**58300 DECIZE**
**797 897 618 RCS NEVERS**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 3 février 2020 au 8 rue Louis Blanc 58300 DECIZE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Marie-Chantal NACHTERGAELE, demeurant Beauvoir 58300 ST GERMAIN CHASSENAY, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis.

Pour avis.

*AL580926657*

**Etude de Maître**
**Jean-Paul GAUTHRON**
**Notaire à Guérigny (Nièvre),**
**1, rue Plouzeau**

### SCI LE CHAMP BILLARD

**Société civile immobilière**
**au capital de 100,00 €**
**dont le siège social est à LA FERMETE (58160)**
**15,rue du Champ Billard**
**immatriculée au RCS de NEVERS**
**sous le n° 792992935**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 février 2020 reçu par Maître Jean-Paul GAUTHRON, notaire à GUERIGNY (58130) les associés ont décidé la dissolution anticipée de société susvisée à compter du 31 octobre 2019 et désigné Monsieur Didier POUSSEROT demeurant à LA FERMETE (58160) 15 Rue du Champ Billard en qualité de liquidateur.

Le lieu où doivent être adressées la correspondance et la notification des actes et documents la liquidation a été fixé à LA FERMETE (58160) 15 Rue Champ Billard.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis,

Me J-P GAUTHRON

*AL580926662*

### L&H

**SARL au capital de 7000 €**
**Siège social**
**16 RUE DES FOSSES SUD 58190 TANNAY**
**RCS NEVERS 847690880**

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 21/02/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 29/02/2020 , il a été nommé liquidateur(s) M DOS SANTOS LIMA JOZIEL demeurant au 16 RUE DES FOSSES SUD 58190 TANNAY et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

*AL580926669*

### SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DU DOMAINE DE LA GILBERTE

**Société civile en liquidation**
**au capital de 45.734,71 €**
**Siège social :**
**58800 Sardy les Epiry**
**58800 SARDY-LES-EPIRY**
**413 442 419 R.C.S. Nevers**

Suivant procès-verbal en date du 7 novembre 2019, l'assemblée générale extraordinaire a :

- décidé la dissolution anticipée de la Société, à compter du 7 novembre 2019.

- nommé en qualité de liquidateur : M. Jacques LAINÉ, demeurant 18 avenue de Florimont 1006 Lausanne SUISSE

- fixé le siège de la liquidation au 18 avenue de Florimont 1006 LAUSANNE (Suisse), adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers

Le liquidateu

*AL580926671*

### SCEA HUBERT VAVON EN LIQUIDATION

**Siège de liquidation : Le Champ Carré**
**58400 Varennes les Narcy**
**Au capital de 136 000 euros**
**R.C.S. NEVERS - N°514 247 501**

L'assemblée générale réunie le 10/01/2020 a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31/10/2019, déchargé M. Hubert VAVON de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers. Pour avis, le liquidateur.

*AL580926675*

### MORVAN NATURE ET SAVEURS

**Société À Responsabilité Limitée**
**en liquidation**
**au capital de 15 000 euros**
**Siège social : Les Pompons**
**58230 SAINT AGNAN (Nièvre)**
**539 049 874 RCS NEVERS**

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2019 la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2019 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

A été nommé comme liquidateur : M. Michel LOISON, demeurant « Les Pompons » 58230 ST AGNAN.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à SAINT AGNAN (Nièvre) Les Pompons.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis, le liquidateur.

*AL580926676*

## AVIS DE CONSTITUTION

### JEM

ASSP en date à DECIZE du 07/02/2020

Dénomination sociale : JEM

Forme de la Société : Société par Actions Simplifiée

Capital : 20 000 Euros

Siège social : Route de Champvert 58300 DECIZE

Objet social :

- l'acquisition, la détention, la gestion, la cession de toutes participations, à titre principal dans des sociétés ayant pour activité l'exploitation d'un hypermarché (ou supermarché) et, à titre accessoire, dans les sociétés filiales ou apparentées de ladite société d'exploitation,

- la participation de la société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement,

- le management et la prestation de services au profit de toute société contrôlée,

Durée : 99 années

Président : Monsieur Jean-François MARTIN demeurant 6 Route des Bourbons – 03460 TREVOL, nommé pour 6 années.

Commissaire aux Comptes titulaire : La société ALTONEO AUDIT dont le siège social est à LAVAL (53000) 143 Rue de Paris

Admission aux Assemblées : tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et de s'y exprimer, le droit de vote est proportionnel à la quotité de capital

possédé et chaque action donne droit à une voix.

Clause renseignant la libre disposition des actions : Tout associé peut céder ses actions avec l'accord de tous les associés. A défaut, toute cession entre vifs est soumise à la

condition d'une offre préalable de vente au profit des autres associés, et éventuellement de la réserve d'un droit de préemption au profit de ceux-ci.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis

Le Président

*AL580926604*

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à LA CHARITE SUR LOIRE du 17/02/20, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société par actions simplifiée

- Dénomination : GARAGE SAINT LAZARE 2

- Siège : ZI Les Plantes des Religieuses - 58400 LA CHARITE SUR LOIRE

- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

- Capital : 40 000 Euros

- Objet : La réparation, l'entretien et la maintenance de tous véhicules motorisés, l'achat, la vente et la location de tous véhicules motorisés neufs et d'occasions, la vente de pièces détachées automobiles et l'activité de dépannage et de remorquage.

- Admission aux associés et droit de vote : chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

- Agrément : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Président : M. Mathieu FREMONT demeurant 15 rue de la Violette - 58400 LA CHARITE SUR LOIRE.

Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS

*AL580926641*

CERFRANCE TERRE D'ALLIER

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP à SAINT HILAIRE FONTAINE (58) du 18/02/2020, il a été créé une SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCEA DE FONTAINE

Forme : Société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil. Objet : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles, soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition ou selon toutes autres modalités. La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation. Et généralement toutes opérations de nature civile pouvant se rattacher à l'objet. Siège : 10 route de Cercy la Tour – 58300 SAINT HILAIRE FONTAINE Durée : 99 ans Capital : 5 000,00 € Gérant : Mme Diane de QUATREBARBES demeurant 10 route de Cercy la Tour – 58300 SAINT HILAIRE FONTAINE. Cessions de parts sociales : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts sociales par l'Assemblée Générale. La société sera immatriculée au RCS de NEVERS Pour avis

*AL580926644*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 12/02/2020, enregistré à Nevers, le 14 février 2020, 5804P01, il a été constitué une société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

**DENOMINATION :** SCI DU BASSIN.

**CAPITAL SOCIAL :** MILLE EUROS (1 000,00 €), divisé en 100 parts de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100.

**SIEGE SOCIAL :** SOUGY SUR LOIRE (58300) Domaine du Faye.

**OBJET :** Acquisition, aliénation, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

**DUREE :** 99 années à compter de son immatriculation au RCS NEVERS

**Gérance :** sont nommés en qualité co-gérants de la société Mr Pierre JOURDIER, demeurant à Faye 58300 SOUGY-SUR-LOIRE et Mr Jean-Charles REROLLE, demeurant 11 chemin du Manège 58300 SOUGY-SUR-LOIRE.

**Cessions de parts sociales :** Libres entre associés et soumises à agrément dans les autres cas.

*AL580926645*

## LE LORD

**Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros**
**Siège social : 6–8 Place Saint Sébastien 58000 NEVERS**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à MOULINS SUR ALLIER du 10/02/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : LE LORD

Siège : 6–8 Place Saint Sébastien, 58000 NEVERS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 10 000 euros

Objet : Café, bar, brasserie, restaurant Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : MEROT HOLDING, SARL au capital de 2 000 euros, dont le siège social est 11 route d'Aurouer Les Courtauds 03460 Villeneuve-sur-Allier, immatriculée au RCS sous le numéro 881 145 064, représentée par Monsieur Raphaël MEROT, gérant.

La Société sera immatriculée au RCS de CUSSET.

POUR AVIS

Le Président

*AL580926646*

## SFP

**Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros**
**Siège social : SANIZY 58110 MONTAPAS**

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte sous signature privée à NEVERS (58) du 19/02/2020 il a été constitué pour 99 ans, la SARL SFP, dont le siège est SANIZY 58110 MONTAPAS.

Capital social : 5 000 euros

Objet social : Toutes prestations de travaux, de conseils agricoles et forestiers et de terrassement, toutes prestations d'épandage, de pulvérisation, d'application de pesticides et de produits phytopharmaceutiques, de traitement de semences et d'utilisation de semences traitées, sans que cette liste ne soit limitative. Toutes prestations de services en matière agricole et notamment le stockage et la manutention. L'achat et la commercialisation de paille, foin, pesticides, d'herbicides, d'insecticides, de régulateur de croissance, d'engrais et d'une manière générale de tous produits phytopharmaceutiques.

Cogérance : Monsieur Olivier LEFEBVRE, demeurant Sanizy 58110 MONTAPAS

Et Monsieur Yann LEFEBVRE, demeurant Fleury La Tour 58110 TINTURY

La Société sera immatriculée au RCS de Nevers.

Pour avis.

*AL580926651*

**Etude de Maître CAUQUY**
**Notaire à Bonny-sur-Loire**
**(Loiret)**
**5, avenue du Général Leclerc**

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître CAUQUY Philippe, Notaire à BONNY-SUR-LOIRE (Loiret), 5 avenue du Général Leclerc, le 14 février 2020 a été constitué un groupement foncier agricole ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.

Dénomination : « Groupement Foncier Agricole PARSIGNEAU ».

Siège : NEUVY-SUR-LOIRE (58450), 55 Impasse des Berthiers.

Durée : 99 années.

Gérant : Monsieur Jean-Jacques PARSIGNEAU, demeurant à NEUVY-SUR-LOIRE (58450), 55 Impasse des Berthiers.

Le montant total des apports s'élève à 136.000 EUR, somme égale au montant du capital social.

Cession de parts : Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts d'intérêt à l'un de ses descendants ou à son conjoint ainsi qu'à un associé participant à l'exploitation de tout ou partie des biens du groupement en vertu d'un bail. Toute autre cession, à titre onéreux, ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.

Pour avis.

*AL580926652*

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale :** AGRI SOLAIRE 58

**Forme sociale :** SAS à capital variable

**Capital social d'origine :** 48 000 €

**Capital social minimum :** 4 800 €

**Siège social :** 25, Boulevard Léon Blum – 58000 NEVERS

**Objet social :** Production et commercialisation d'électricité solaire au moyen de panneaux photovoltaïques installés sur la toiture de bâtiments à usage agricole construits par la société - Location des bâtiments à usage agricole construits par la société

**Durée :** 99 ans

**Admission aux assemblées et participation aux décisions :** Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

**Transmission d'actions :** Toute cession d'action est soumise à l'agrément du Conseil d'Administration

**Administrateurs :**

M. Vincent GIRAUD dt à LURCY LE BOURG (58) – Domaine de Villeneuve – Président

M. Clément BLANDIN dt à SAINT PEREUSE (58) – Le Passou – Directeur Général

M. Jean RATEAU dt à ENTRAINS SUR NOHAIN (58) – Vilotte – Directeur Général

Mme Valérie ARLAUD dt à CHATILLON EN BAZOIS (58) – Crangy

M. Antoine GUYON dt à MESVES SUR LOIRE (58) – 7 bis, rue des Ecoles

M. Damien GUYOT dt à POUILLY SUR LOIRE (58) – 20, avenue de la Gare

M. Alexandre LORRE dt à SARDY LES EPIRY (58) – 6, place du Moulin de Tavenay

M. Benoît CHAUVEAU dt à SAINT ANDELAIN (58) – 11, rue du Coin Chardon – Les Cassiers

M. Fabrice PREVOTAT dt à MONTIGNY EN MORVAN (58) – L'Huis Morot

M. Jean-Louis BLANDIN dt à NUARS (58) – Bonneçon – 21, route de l'Amance

**Immatriculation :** RCS de NEVERS

*AL580926655*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/02/2020 il a été constitué la SAS NEVERS RENOVATION Objet : Le nettoyage et le traitement de couvertures. Durée :99 ans Capital :15.000 € Siège : ZAC de Marzy Route de Fourchambault 58180 Marzy Transmission des actions : Agrément préalable de la société par décisioons de la collectivité des associés. Droit de vote : Chaque action donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives ou assemblées générales. Président : Mr Lucas Fernandes demeurant 8 rue Jacques Coeur 18000 bourges La société sera immatriculée au RCS de NEVERS

*AL580926661*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 16/02/2020, enregistré à Nevers, le 17 février 2020, 5804P01, il a été constitué une société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : SCI IMMO7.

CAPITAL SOCIAL : MILLE EUROS (1 200,00 €), divisé en 120 parts de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 120.

SIEGE SOCIAL : SAINT FIRMIN (58270) 4 route des fontaines, Sept-voies.

OBJET : Acquisition, aliénation, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS NEVERS

Gérance : sont nommés en qualité co-gérants de la société Mr Geoffroy Milliet de FAVERGES, et Mme Céline MILLIET de FAVERGES demeurant à SAINT FIRMIN (58270) 4 route des fontaines, Sept-voies.

Cessions de parts sociales : Libres entre associés et soumises à agrément dans les autres cas.

*AL580926666*

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI CLORY ; Siège social : 11, rue du Pont Canal – 58470 GIMOUILLE ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 100 € ; Co-Gérance : Mr Rémi BONNOT et Mme Michelle BONNOT dt ensemble à GIMOUILLE (58) – La Grâce ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

*AL580926670*

## AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé du 22 février 2020, à Challuy (58), une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes a été constituée :

Dénomination : PRIMA AZUR

Siège social : 25, Route de Lyon, 58000 CHALLUY

Objet : l'acquisition, la propriété, l'administration, la location des biens immobiliers et toutes opérations pouvant s'y rattacher.

Durée : 99 ans

Capital : 1 000 euros

Gérant : M. PRISTAVU Horatiu Ion

Immatriculation en cours au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.

*AL580926672*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 24/2/2020, il a été constitué la SCI dénommée SCI ASJ BRUNELLI. Siège social: 5 rue du col rimailho 58640 Varennes-vauzelles.Capital: 1000€.Objet: acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. Gérance: M. Alexandre BRUNELLI, 5 rue du col rimailho 58640 Varennes-vauzelles. ; Mme Carole COUTANSON, 5 rue du col rimailho 58640 Varennes-vauzelles. Cessions soumises à agrément. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de Nevers.

*AL580926681*

# YONNE

## SUCCESSION

Notaire

**Laurent FRANCIN**
**Stéphanie FAIVRE FRANCIN**
**& Elise LAROCHE SAUTEREL**
**Notaire Associés**

## AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil article 1378-1**
**Code de procédure civile**
**Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date à AUXERRE (89000) du 27/7/2010, déposé au rang des minutes de Maître Elise LAROCHE SAUTEREL, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout, suivant acte contenant procès-verbal d'ouverture de testament en date du 21/02/2020, Madame Andrée Lucienne BONNE, veuve de Monsieur Guy MAITRE, demeurant à AUXERRE (89000), 15 avenue des Brichères, née à METZ (57000), le 8 avril 1924, décédée à AUXERRE (89000), le 15 janvier 2020, a institué des légataires universels.

Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.

Pour avis, le notaire.

*AL890927009*

## AVIS

## AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

Département de publication :

89 Yonne

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Mairie de Seignelay

Objet du marché :

Accord cadre de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux de restauration de l'église Saint Martial à Seignelay

Type d'avis :

Avis d'appel public à concurrence

Type de procédure :

Procédure adaptée

Catégorie :

Travaux

Support(s) de parution :

http://www.e-marchespublics.com

Date de mise en ligne :

19/02/2020 12h

Date et heure limite de dépôts :

Candidature : 13/03/2020 à 17 h 30

Offre : 13/03/2020 à 17 h 30

*AL890926961*

## NOMINATION

SOCIETE JURIDIQUE ET FISCALE DE CHAMPAGNE

## FITELIA

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 945 230 euros**
**Siège social : Richebourg**
**89510 PASSY**
**419 532 767 RCS SENS**

Avis de nomination d'un commissaire aux comptes et d'un co-commissaire aux comptes

Aux termes d'une décision en date du 30 décembre 2019, l'associé unique a nommé la société SOFRAC, immatriculée au RCS de TROYES sous le numéro 479 224 412, domiciliée 7 Boulevard du 1er RAM 10022 TROYES CEDEX, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, et la société AUDITRA, immatriculée au RCS de TROYES sous le numéro 478 014 046, domiciliée 68 Mail des Charmilles, BP 60 1002 TROYES CEDEX, en qualité de co-Commissaire aux Comptes titulaire, à compter du 30 décembre 2019 et pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

POUR AVIS

La Gérance

*AL890926950*

FIDUCIAL SOFIRAL

## ML

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 1 000 euros**
**Siège social : 16 rue Régnier,**
**89340 VILLEBLEVIN**
**RCS SENS 852 745 470**

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Mixte en date du 20 février 2020, il résulte que :

Monsieur Sonny AUGE, demeurant 12 rue de la Division Leclerc, 89260 THORIGNY SUR OREUSE a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Gérald MAUBERT, démissionnaire.

Madame Pauline DROUARD, demeurant 12 rue de la Division Leclerc, 89260 THORIGNY SUR OREUSE a été nommée en qualité de Directrice Générale en remplacement de Madame Véronique LEFOUR, démissionnaire.

Les statuts ont été modifiés en conséquence et les noms de Monsieur Gérald MAUBERT et de Madame Véronique LEFOUR ont été retirés des statuts sans qu'il y ait lieu de les remplacer par celui des nouveaux président et directeur général.

Aux termes de cette même assemblée le siège social a été transféré du 16 rue Régnier, 89340 VILLEBLEVIN au 12 rue de la Division Leclerc 89260 THORIGNY SUR OREUSE à compter du 1er mars 2020 en conséquence l'article 4 des statuts a été modifié.

POUR AVIS

Le Président

*AL890927005*

## TRANSFERT DE SIÈGE

## SCI LOVINVEST

**SCI au capital de 100 €**
**Siège social : 3 Rue Bourdignon**
**94100 ST MAUR DES FOSSES**
**520955980 RCS de CRETEIL**

Par AGE du 24/12/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 2 Route De Mormont 89240 EGLENY, à compter du 24/12/2019.

Durée : 99 ans

Objet social : Acquisition de tous immeubles et de tous terrains et notamment d'un appartement n° B 207 et d'un lot secondaire P99 situés résidence Cybellia à (94450) Limeil-Brévannes ; Administration et exploitation par location ou autrement des biens sus-désignés

COGERANCE : GOGLU CLAIRE ET MORET LAURENT 2 Route De Mormont 89240 EGLENY

Radiation au RCS de CRETEIL et immatriculation au RCS de AUXERRE

*AL890926943*

## GRAMM'S

**SAS au capital de 145.214 €**
**6 rue Belle Pierre, 89000 Auxerre**
**800480766 RCS Auxerre**

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes de l'AGE en date du 17/12/2019, les associés ont décidé de transférer le siège social à 1 rue de Valmy, 89000 Auxerre, à compter du 17/12/2019.

Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre

*AL890926960*

## MODIFICATION DE CAPITAL

## SCI KIPSCHER

**Capital social variable de 180 000 euros**
**au capital minimum de 18 000 euros**
**siège social**
**29 grande rue**
**89800 MALIGNY**
**SIREN 842 441 883 R.C.S.AUXERRE**

**Modification du capital**

Le 28 octobre 2018, par procès verbal de l'assemblée générale des associés, il a été agrée le retrait de Nathalie REMONDET ainsi que la réduction du capital, celui étant réduit à 90 000 euros.

Par décision de l'associé unique en date du 29 octobre 2018, l'associé unique agréer la société SORREM, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 442947784, située 29 grande rue Maligny, 89800 MALIGNY, en qualité de nouvel associé ainsi que l'augmentation de capital, celui ci étant porté de 90 000 euros à 100 000 euros

Pour avis.

*AL890926729*

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

## PILI TORTI

Augmentation du capital

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 2 000 euros Siège social : 45 Rue Montarmance 89600 ST FLORENTIN 491 302 956 RCS Auxerre Le 11 Février 2020, l'associée unique a décidé : - d'augmenter le capital social d'une somme de TRENTE SEPT MILLE EUROS (37.000 €) pour le porter de DEUX MILLE EUROS (2.000 €) à TRENTE NEUF MILLE EUROS (39.000 €) ; opération réalisée par incorporation de pareille somme prélevée sur le compte « Autres Réserves » et élévation de la valeur nominale de chacune des DEUX CENTS (200) parts composant le capital social de DIX EUROS (10 €) à CENT QUATRE VINGT QUINZE EUROS (195 €). - de modifier les articles 6 et 7 des statuts - de refondre le pacte social

*AL890926939*

Notaires

## CAPITAL SOCIAL

Dénomination : SCI SCG. Forme : SCI. Siège social : 25 Rue DU PORT, 89100 SAINT CLEMENT. 851874636 RCS TC de Sens. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 février 2020, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 1000 euros à 1500 euros. Cette décision a été constatée aux termes d'un acte reçu par Me Romain LENDAIS, notaire de la SELAS «lendais & Associés» le 20 février 2020. L'apport a été réalisé en numéraire. Mention sera portée au RCS de TC de Sens.

*AL890927006*

## RECTIFICATIF

## FEM COMPOSITES

**SARL au capital de 15 000 euros**
**Siège social : 1 impasse Mercier Cidex 232**
**89150 VILLEBOUGIS**
**478 542 194 RCS SENS**

Annonce rectificative à l'avis de dissolution paru le 14 février 2020 :

En rectification d'une erreur matérielle dans le numéro d'immatriculation de la société, il y a lieu de lire « 478 542 194 RCS SENS » et non « 478 452 194 RCS SENS ».

Pour avis,

*AL890927007*

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

**Etude de Maîtres Julien MILLARD et Laure BERHELIN, Notaires associés à SAINT-FLORENTIN (Yonne), 26 rue Dilo.**

## CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Laure BERTHELIN, Notaire Associé, Membre de la SCP « Julien MILLARD et Laure BERTHELIN », à SAINT-FLORENTIN (Yonne), 26 rue Dilo, le 13 février 2020, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par Monsieur Jean-François MARIE-LOUISE, Ouvrier paysagiste, et Madame Patricia Françoise Pierrette LARCANCHE, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à SAINT- FLORENTIN (89600) 5 rue Corot.

Monsieur est né à ORLEANS (45000) le 25 juin 1961,

Madame est née à SAVIGNY-SUR-ORGE (91600) le 26 mars 1957.

Mariés à la mairie de SAINT-MICHEL-SUR-ORGE (91240) le 10 juillet 1982 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

*AL890926991*

**Me Jean-Jaques GENET**
**et Me Nicolas DUVAL**
**Notaires associés**
**9 Boulevard Maupéou - BP 163**
**89101 SENS**

## CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

**Avis est donnée du changement de régime matrimonial par :**

Monsieur Joël Claude Patrick **BOULESTEIX**, retraité, et Madame Annie Suzanne **CARTIER**, manipulatrice-radio, son épouse, demeurant ensemble à MAILLOT (89100) 13 rue des Champs Ribeaux, mariés à la mairie de CACHAN (94230) le 21 juin 1997 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

**Changement opéré :** Adoption du régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE avec clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant.

**Notaire rédacteur de l'acte :** Maître Jean-Jacques GENET, notaire à SENS (89100) 9 boulevard Maupéou.

**Date de l'acte :** 12 février 2020.

Les oppositions éventuelles des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice en l'Etude du notaire rédacteur de l'acte où domicile a été élu.

POUR AVIS

Me Jean-Jacques GENET

*AL890926998*

## MODIFICATION DE STATUTS

## SCI LES PERRIERES

**Société Civile Immobilière**
**Capital social : 10.214,08 EUR**
**Siège Social : 5 place Saint Jean,**
**Villiers-sur-Tholon**
**89110 MONTHOLON**
**R.C.S. SENS 389.252.453**

Avis de transfert de siège social

Suivant décision collective des associés en date du 17 février 2020, il a été décidé de transférer le siège social à MONTHOLON (89110), 15 rue du Milieu, Villiers-sur-Tholon, à compter du 17 février 2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Avis de changement de gérant

Suivant décision collective des associés en date du 17 février 2020, Madame Isabelle PEROTIAN, épouse ETERNOT, demeurant à MONTHOLON (89110), 15 rue du Milieu, Villiers-sur-Tholon, a été nommée co-gérante en remplacement de Monsieur Hervé PARMENTIER, demeurant à AUXERRE (89000), 25 rue du Temple, démissionnaire, à compter du 17 février 2020.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de SENS.

Pour avis, la gérance.

*AL890926936*

## SCI DES TROIS FONTAINES

SCI au capital de 1000 €. Siège social: 16 place des Fontaines 89600 SAINT FLORENTIN. RCS AUXERRE 483866539. D'un PV d'AGM du 30/11/2019, il résulte que le capital social a été réduit de 300 € pour être ramené à 700 €, par voie de rachat et d'annulation de 30 parts sociales, à compter du 30/11/2019. Modification des articles 6 et 7 des statuts. A cette même date, Mme Christine PAQUOT a démissionné de la gérance, ont été nommés co-gérants M. Frédérik VANVERT (1 rue des Frères Chignardet 89600 SAINT FLORENTIN) et M. Damien AUMAITRE (9 ter rue du 8 Mai 1945 89160 LEZINNES). Dépôt au RCS AUXERRE.

*AL890926941*

## CABINET JL PAUPERT & ASSOCIES

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 5 000 euros**
**Siège social : 95 Rue de Lyon,**
**89200 AVALLON**
**880 754 320 RCS AUXERRE**

Aux termes d'une décision en date du 18 Février 2020, l'associée unique a décidé :

- de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale CABINET JL PAUPERT & ASSOCIES par E4C & ASSOCIES et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

POUR AVIS

Le Président

*AL890926945*

## TEAM EMPLOI 102

Pierre Guillet Avocat au barreau de Bourges ancien conseil juridique 51, rue des Pieds Blancs 18230 SAINT DOULCHARD tél. : 02 48 70 95 81 TEAM EMPLOI 102 SAS au capital de 50.000 € Siège social : 6 avenue Gambetta 89000 AUXERRE 879 698 454 RCS AUXERRE Aux termes d'une AGE en date du 17 février 2020, l'objet social a été modifié, l'activité d'agence de travail temporaire ayant été dédiée à l'insertion de personnes sans emploi et/ou en grande difficulté, et la dénomination est devenue TEAM EMPLOI INSERTION. Modification au RCS d'AUXERRE. Pour insertion, Maître Pierre GUILLET, Avocat spécialement mandaté

*AL890926952*

## SNC DES 3 VILLAGES

**Société en nom collectif**
**Au capital de 4 000,00 euros**
**Siège social**
**Les Clausses Grandchamp**
**89120 CHARNY OREE DE PUISAYE**
**532 394 079 RCS SENS**

Aux termes d'une délibération en date du 13 Février 2020, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'ajouter à l'objet les activités suivantes : le transport de marchandises et la location de matériels avec ou sans chauffeur.

Pour avis, la gérance.

*AL890926996*

## BAUDOUIN MILLET

**Société à responsabilité limitée**
**Au capital de 29 400 euros**
**Siège social**
**Ferme de Marcault - 89700 TONNERRE**
**523 187 110 RCS AUXERRE**

Aux termes d'une délibération en date du 1er février 2020, la collectivité des associés a décidé d'ajouter à l'objet social de la société les activités suivantes : notourisme - accueil de groupes, séminaires - location de salle. Pour avis et mention, le gérant.

*AL890926997*

## SCEA DE MONTGOMERY

**SCEA au capital de130 000 €**
**Siège social**
**16 rue Pierre Larousse 89100 PARON**
**750 554 974 RCS SENS.**

Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2019, la collectivité des associés : - a décidé de réduire le capital social de 2 000 € afin de le ramener à 130 000 €, - a pris acte de la démission de Mme Évelyne BERTIN, épouse GIONNET de ses fonctions de gérant. - a nommé M. Jacky GIONNET demeurant à PARON (Yonne), 16 rue Pierre Larousse, aux fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

*AL890927008*

## CHEMINEES ETHANOL 89

**SASU au capital de 100 €**
**19 boulevard du Pont neuf**
**89100 SENS**
**840 567 085 RCS SENS**

# TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

## Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/02/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à capital variable G.A.T.H.** 14 Bis rue Renan 89000 Auxerre. RCS Auxerre 433996576. CIP 4015.

*AL890926978*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/02/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl NEHORECA** 18 Bis rue de Preuilly 89000 Auxerre. RCS Auxerre 439629833. CIP 4016.

*AL890926979*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/02/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Madame Marina LALLEMAND** 11 route d'Auxerre 89600 Vergigny. RCS Auxerre 824198071. CIP 4019.

*AL890926980*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/02/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Madame Coralie Sylvie FABIOLE épouse NEVEU** 5 rue des Écoles 89130 Leugny. RCS Auxerre 399883404. CIP 4023.

*AL890926981*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/02/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl MORVANDELLE DU BATIMENT** hameau Moulin Colas 89630 Quarré-les-Tombes. RCS Auxerre 341864866. CIP 4025.

*AL890926982*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/02/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SARL Denis SORIN** 33 rue des Champs aux Prêtres 89113 Charbuy. RCS Auxerre 521731166. CIP 4206.

*AL890926983*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/02/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **SA STHELYS** Les Terres de la Chaineau 89113 Charbuy (fabrication d'appareils de précision). RCS Auxerre 308221704. CIP 4362. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL890926962*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/02/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl MARBRERIE SEMBLAT - P.G.A.** 89160 Ancy-le-Libre (marbrerie). RCS Auxerre 339651051. CIP 4363. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL890926963*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/02/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl PROFESSIONAL POSITIONERS FRANCE** 18 avenue de Chatenoy 89000 Auxerre (fabrication d'appareillages d'orthopédie dento-faciale). RCS Auxerre 328863303. CIP 4364. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL890926964*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/02/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl DOMAINE DU CHATEAU DE FLEYS** Chateau de Fleys 89800 Fleys (négoce de vin). RCS Auxerre 338451362. CIP 4365. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL890926965*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/02/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl LE VIEUX LOGIS** 1 rue de l'Abreuvoir 89380 Appoigny (chambres d'hôtes). RCS Auxerre 514108778. CIP 4366. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL890926966*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/02/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **SAS à associé unique PARGA TRANSPORT** 16 grande rue 89360 Flogny la Chapelle (transport des personnes). RCS Auxerre 818369365. CIP 4367. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL890926967*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/02/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl P.Y.C.** 28 rue Henri Sannejouant Hameau de MAISON DIEU 89420 Sceaux (vente de produits alimentaires). RCS Auxerre 429359169. CIP 4368. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL890926968*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/02/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl LAFFARGUE CREATIONS** 1 rue de la Croix Verte 89200 Avallon (vente de vêtements). RCS Auxerre 411914476. CIP 4369. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL890926969*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/02/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl SARL RECTO VERSO CREATIONS** 9 grande-rue 89144 Ligny-le-Châtel (création de supports de communication). RCS Auxerre 410883219. CIP 4370. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL890926970*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/02/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl SOCIETE INTERNATIONALE DE NEGOCE** RN 6 89290 Augy (commerce de marchandises). RCS Auxerre 343255964. CIP 4371. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL890926971*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/02/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl SARL VASTA** RN6 La Fosse Aux Anglais 89380 Appoigny (distribution de carburants). RCS Auxerre 338823230. CIP 4372. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL890926972*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/02/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl BAUDELAINE** domaine de Baudelaine 3 Rue du Moulin de Marot 89660 Montillot (services aux entreprises). RCS Auxerre 402626410. CIP 4373. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL890926973*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/02/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl IMPELEX** route des Fontaines 89130 Toucy (achat, vente d'appareils électriques). RCS Auxerre 382738342. CIP 4374. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL890926974*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/02/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl à associé unique MIG 12 INVEST** 10 rue Girard 89000 AUXERRE (acquisition de valeurs mobilières). RCS Auxerre 792333023. CIP 4375. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL890926975*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/02/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **SAS AVR CONCEPTION** 69 rue Victor Hugo 89400 Cheny (ingénierie). RCS Auxerre 821003381. CIP 4376. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL890926976*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/02/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl à associé unique IMMO DILO** 30 place des Cordeliers 89000 Auxerre (agent immobilier). RCS Auxerre 488426537. CIP 4377. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL890926977*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/02/2020 constatant l'exécution du plan de redressement de la **SAS AMH LABO** 10 route de Levis 89520 Fontenoy. RCS Auxerre 440719615. CIP 2479

*AL890926984*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/02/2020 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **Monsieur Xavier Alexandre BERTHEREAU** Vieux Champs 35 Grande Rue 89600 GERMIGNY (terrassement, démolition). RCS Auxerre 793392838. CIP 4075. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

*AL890926985*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 19/02/2020 arrêtant le plan de cession de la **Sàrl à associé unique A LA MAISON** 2 A rue de la Fosse aux Anglais 89380 APPOIGNY (service à la personne). RCS AUXERRE 804066116. CIP 4149. Ledit jugement a désigné comme tenue d'exécuter le plan la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre.

*AL890926986*

Jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 17/02/2020 prononçant conversion en liquidation judiciaire de la **SAS NATION CHAUSSURES** 25 rue du Temple 89000 Auxerre (achat vente de chaussures). RCS PARIS 440658136. Liquidateur : SELAFA MJAen la personne de Me Frédérique Lévy 102 rue du Faubourg Saint-Denis 75479 Paris Cedex 10.

*AL890926987*

Par décision du 05/11/2019, l'associé unique a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de «Vente d'objet de décoration»
- de transférer le siège social au 3 rue Champbertrand, 89100 SENS, à compter du 19/11/2019.

Mention au RCS de SENS.

*AL890927012*

## MODIFICATION STATUTAIRE

**FMC Loading Systems**

Société par actions simplifiée

au capital de 200 euros

Siège social : Route des Clérimois, 89100 Sens

879 022 309 RCS SENS

Société bénéficiaire,

et

**FMC Technologies**

Société par actions simplifiée

au capital de 1.635.538 euros

Siège social : Route des Clérimois, 89100 Sens

705 580 389 RCS SENS

Société apporteuse,

Aux termes des décisions de l'associé unique de FMC Technologies en date du 21/01/20, il a été pris acte de la démission de M. Bertrand Yves CHUPIN de ses fonctions de Président et décidé de nommer en remplacement M. Thomas Jacques EVRARD demeurant 40 Ave des amours d'antan, 77250 Moret-Loing-et-Orvanne. Il a également été décidé de transférer le siège social Bât C, rue Nelson Mandela, Zone ECOParc, 89100 Sens à compter du 01/01/2020.

Aux termes des décisions de l'associé unique de la société FMC Loading Systems et de l'associé unique de la société FMC Technologies en date du 21/01/2020, il a été approuvé le traité d'apport partiel d'actif en date du 05/12/2019, déposé auprès du greffe du Tribunal de commerce de Sens le 09/12/2019 et qui a fait l'objet d'une publication au Bodacc le 13/12/2019.

Il a été constaté par les sociétés participantes la réalisation de l'apport de la branche complète et autonome d'activité comprenant l'ensemble de ses opérations et activités aval et de transport des hydrocarbures de la société FMC Technologies. En conséquence, la société FMC Loading Systems a augmenté son capital social d'une somme de 388.416,29 euros pour le porter à 388.619,29 euros, au moyen de la création de 38.841.629 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune.

Les statuts des sociétés participantes ont été modifiés en conséquence.

Dépôt légal au RCS de Sens.

*AL890927019*

S.J.B.
Société d'Avocats

## C.C.T.A.J.

**Centre de Contrôle Technique Automobiles Jovinien**
**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 5 000 euros**
**Siège social**
**65 Bis Avenue Jean Jaurès**
**89000 AUXERRE**
**521443036 RCS AUXERRE**

**Extension objet social**

Aux termes d'une délibération en date du 17 février 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité d'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens. Emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus, avec ou sans garanties hypothécaires ou sûretés réelles et accessoires et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

*AL890927020*

## → VENTE

## VENTE DE FONDS - GERANCE

Par acte SSP en date à Auxerre du 28/1/2020, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement d'Auxerre 1 le 7/2/2020, dossier 2020 00004542, référence 8904P01 2020 A 00359,

LILA, S.A.R.L. au capital de 106.000 euros, ayant son siège social sis 48 bis, rue du Moulin du Président 89000 Auxerre, immatriculée sous le n° 800 140 196 RCS AUXERRE, A cédé à :

PANEL AUTO 89, S.A.S. à associée unique au capital de 1.100.000 euros, ayant son siège social sis 130 RD 306, 77240 Vert-Saint-Denis, immatriculée sous le n° 798 579 447 RCS MELUN,

Le fonds de commerce de « négoce, entretien, réparation de motocycles neufs ou d'occasion », connu sous le nom commercial et l'enseigne « SPIRIT OF BIKE » (à l'exclusion du droit au bail des locaux), sis et exploité au 48 bis, rue du Moulin du Président 89000 Auxerre, moyennant le prix de 170.000 euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 28/1/2020.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité à l'adresse du fonds cédé, et pour la correspondance au Cabinet de Maître Philippe GUEGAN, Avocat, domicilié 7, rue Alexandre Marie 89000 Auxerre.

Pour avis.

*AL890927004*

## → CESSION

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1 janvier 2020 à Saint-Florentin (89), enregistré le 4 février 2020 au SIE - Auxerre - dossier 2020 00005316 / référence 8904P01 2020 A 00388 :

Monsieur Frédéric LOUIS, demeurant 43 Rue des Sables - BOUILLY, 89600 Vergigny, immatriculé au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre sous le numéro 500603691.

A cédé à : LE P'TIT FLO SAS au capital de 500 euros, sise 32 Grande Rue, 89600 Saint-Florentin, immatriculée au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre sous le numéro 852996693.

Moyennant le prix de 87434 euros son fonds de commerce de Commerce de charcuterie traiteur rôtisserie boucherie épicerie fine primeur fromagerie vente à emporter ou sur place pâtisserie exploité 32 Grande Rue, 89600 Saint-Florentin.

Entrée en jouissance au 1 janvier 2020.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les huit jours de la dernière en date des publications légales, au fonds vendu .

*AL890926934*

**SCP Laurent FRANCIN**
**Stéphanie FAIVRE FRANCIN**
**et Elise LAROCHE SAUTEREL**
**Notaires associés**
**10 boulevard Davout**
**89000 AUXERRE**

## CESSION

Suivant acte reçu par Me Elise LAROCHE SAUTEREL le 14 février 2020, enregistré au SPFE AUXERRE 1 le 21 février 2020, dossier 2020 0006331, référence 8904P01 2020 N 00221 ,

- La société «LE RED LINE», SAS, ayant son siège social à AUXERRE (89000) 64-66 avenue Haussmann, identifiée au SIREN sous le n° 819 912 222 RCS AUXERRE, d'une part,

- M. Jean-Louis GULLI, commerçant, demeurant à AUXERRE (89000), 57 rue du Temple, né à TUNIS (Tunisie) le 20 septembre 1954, d'autre part,

Ont respectivement cédé à la société «F D S COULOMBEL», SAS, ayant son siège social à LA ROCHETTE (77000) 3 chemin de Halage Bois le Roi, identifiée au SIREN sous le n° 880 973 698 RCS MELUN,

1°- Le fonds de commerce de bar à ambiance musicale avec exploitation d'une piste de danse, l'organisation d'évènements et la location de salle, bar à thème , exploité à AUXERRE (89000) 64-66 avenue Haussmann , connu sous le nom de LE RED LINE .

2°- Le bénéfice de la licence de 4ème catégorie, exploitée au sein dudit fonds de commerce par la société LE RED LINE, après mise à disposition par M. GULLI.

Moyennant le prix de 45.000,00 €, s'appliquant à concurrence de TRENTE-HUIT MILLE EUROS (38.000,00 €) au fonds de commerce cédé par la SAS «LE RED LINE» et à concurrence de SEPT MILLE EUROS (7.000,00 €) à la licence cédée par M. GULLI.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me Elise LAROCHE SAUTEREL, Notaire à AUXERRE, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion - le Notaire

*AL890927010*

## → GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

## HOLDING ETC

Gérant

Dénomination : HOLDING ETC. Forme : SARL. Capital social : 52000 euros. Siège social : Place DE L'EUROPE, 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE. 799255351 RCS TRIBUNAL DE COMMERCE DE AUXERRE.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 décembre 2019, à compter du 31 décembre 2019, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : - M. Clément BAILLY (partant) - Mme Maria-Hélèna GONCALVES (partant) Mention sera portée au RCS de TRIBUNAL DE COMMERCE DE AUXERRE.

*AL890926951*

## S.C.I. LA GARENNE

**Société Civile Immobilière**
**au capital de 1.524,49 euros**
**Siège social**
**à APPOIGNY (89380) 8 Rue Georges Guyot**
**419 531 181 RCS AUXERRE**

Aux termes d'une délibération de l'AGE du 28 mai 2019, il a été décidé de nommer Mme Corinne LEFEBVRE veuve LAROCHE, demeurant à APPOIGNY (89380) 8 rue Georges Guyot, comme nouveau gérant en remplacement de M. Jean LAROCHE, son époux, décédé le 8 février 2016. Le dépôt légal sera effectué auprès du RCS d'AUXERRE.

Pour avis et mention.

Me Hervé CHANTIER, notaire.

*AL890926995*

## LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 février 2020 à SERMIZELLES, Monsieur Franck MONARD, demeurant 10 Rue des vieux murs, 89200 SERMIZELLES.

Monsieur Etienne OLIVIER, demeurant 1 Rue des chênes, 89440 Dissangis.

Le fonds de commerce D'un débit de boisson consommer sur place.D'un restaurant.D'un débit de boisson a emporter sis et exploité 63 Grande Rue, 89200 SERMIZELLES

Pour une durée de 1 année(s), à compter du 1 mars 2020 pour prendre fin le 1 mars 2021.

Il se renouvellera ensuite par tacite reconduction pour une durée indéterminée.

*AL890926999*

## EARL MAROLLES

**EARL au capital de 115 556,36 €**
**Siège social**
**10 rue des Vallées - 89700 SERRIGNY**
**314 820 515 RCS AUXERRE.**

Lors de l'assemblée générale du 31 décembre 2019, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Martial MAROLLES de ses fonctions de gérant et a nommé pour le remplacer Mme Sandrine MAROLLES épouse AUFRÈRE demeurant 30 rue des Ardillats, 89800 FLEYS. Il a été décidé de transférer le siège social de la société au 30 rue des Ardillats, 89800 FLEYS. Pour avis, la gérance.

*AL890927000*

## SCI RENARD

**Société civile immobilière**
**Au capital de 99 091,86 euros**
**Siège social**
**22 bis route de Paris - 89200 AVALLON**
**421 121 708 RCS AUXERRE**

Aux termes d'une délibération en date du 17 décembre 2019, l'assemblée générale extraordinaire constate la démission en tant que cogérants de Madame Marie-Noëlle RENARD et Monsieur François RENARD, demeurant 25 Grande rue - 89440 JOUX LA VILLE. Pour avis, la gérance.

*AL890927003*

AVA
Conseil Contentieux
Yonne & Aube

## YONNE SERRURERIE

Par décisions prises dans l'acte de cession de parts sociales en date du 21 février 2020, les associés de la société « YONNE SERRURERIE » au capital 7 000 Euros, siège social à SENS (89100) 121 bis rue Emile Zola, n° 495 261 463 RCS SENS - SIRET 495 261 46300030, ont pris acte de la démission de Monsieur Sahin FIKIR de ses fonctions de gérant à compter du même jour, et ont décidé de nommer un nouveau gérant ANCIENNE MENTION PUBLIEE GERANCE : Monsieur Sahin FAKIR demeurant à SENS (89100) 131 rue Emile Zola NOUVELLE MENTION GERANCE : Monsieur Murat FAKIR demeurant à SENS (89100) 3 Chemin de la Ruellotte

*AL890927016*

## GÉRANT

Dénomination : ZANZOLI.

Forme : SARL.

Capital social : 5000 euros.

Siège social : 28 Quai DE LA FAUSSE RIVIERE, 89100 SENS.

841476864 RCS SENS.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 janvier 2020, à compter du 1 février 2020, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :

- Monsieur DAVID DUMONTET, demeurant 26 RUE DES CROIX BLANCHES - SQUARE DES LOUVIERES, 77130 St germain laval en remplacement de Madame Marie-Hélène AUBIN

Mention sera portée au RCS de SENS.

*AL890927017*

## → NON DISSOLUTION

## STE LEAL DOMINIQUE

Continuation de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social

Dénomination : STE LEAL DOMINIQUE. Forme : SARL. Capital social : 7500 euros. Siège social : 23 Route de Palteau, 89500 DIXMONT. 489796540 RCS TC de Sens. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 janvier 2020, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

*AL890926946*

## LE MARVAGEUR

SASU au capital de 8000 € Siège social : 20 ter rn6 89100 ROSOY RCS SENS 839874658

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 18/02/2020, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société malgré les pertes constatées, en application de l'art. L223-42 du Code de commerce Modification au RCS de SENS.

*AL890926949*

## → DISSOLUTION LIQUIDATION

## SNC ROBIN-PEYRONNON

L'Assemblée Générale Extraordinaire de ROBIN-PEYRONNON, SNC en liquidation au capital de 10000 euros ayant son siège 2 Rue du Bois 89600 CHEU immatriculée 753172030 RCA AUXERRE réunie le 10 avril 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Rémy PEYRONNON, demeurant 44 Grande Rue Vieux Champs 89600 GERMIGNY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 44 Grande Rue 89600 GERMIGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

*AL890926812*

## SNC ROBIN-PEYRONNON

L'Assemblée Générale de ROBIN-PEYRONNON, SNC en liquidation au capital de 10000 euros ayant son siège 2 Rue du Bois 89600 CHEU immatriculée 753172030 RCS AUXERRE réunie le 10 avril 2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, a déchargé M. Rémy PEYRONNON, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

*AL890926813*

## PUL'S EPIL

**SARL au capital de 1500 €**
**Siège social :27, Rue Général Allix**
**89100 SENS**
**818 288 250 RCS de SENS**

L'AGE du 29/01/2020 a décidé la dissolution de la société à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur MME DE AMARO AVYLINE, demeurant 5, rue de la bertauche 89100 SENS, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de SENS

*AL890926901*

## CLOTURE DE LIQUIDATION

M.F. Société à responsabilité limitée Au capital variable de 7 500,00 € Siège social : 3 chemin de la Noue – 89100 SENS 443 823 760 RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2019, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens. Le liquidateur.

*AL890926938*

## SCI DE L'HOTEL DE VILLE

SCI au capital de 152, 45€ Siège social : 15 rue de la Prairie - Les Buissons, 89600 SAINT-FLORENTIN 407 881 929 RCS d'AUXERRE Le 09/02/2020, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 09/02/2020. Radiation au RCS d'AUXERRE

*AL890926944*

AVA
Conseil Contentieux
Yonne & Aube

## L'ATELIER CULINAIRE

AVOCATS VIGNET ASSOCIES SCP d'AVOCATS INTER-BARREAUX 1 Place du Palais de Justice - 89000 AUXERRE 18 rue du Général Leclerc - 89100 SENS 4 rue Aristide Briand - 10000 TROYES Tel : 03.86.52.60.00 _ L'ATELIER CULINAIRE Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 5 000 euros Siège : 15 rue Valentin Privé - 89300 JOIGNY Siège de liquidation : 15 rue Valentin Privé 89300 JOIGNY 809 936 735 RCS SENS _ Les associés réunis le 7 février 2020 ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur François CACHOT, demeurant à JOIGNY (89300)

safer Bourgogne Franche-Comté

## → AVIS DE LA SAFER

## SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

**MERRY-LA-VALLEE - bois-taillis**

24 a 21 ca - Les communaux: A-804-808

Zonage : zone N du PLU

**ACCOLAY (DEUX RIVIERES) – terre à planter et vigne**

9 ha 14 a 83 ca - Fiouse accolay: 001ZA-93- Migrennes accolay: 001ZA-5-6-10-16 - Poirier rond: 001ZA-94

Zonage : RNU

**CUSSY-LES-FORGES - pré**

94 a 27 ca - Les pres robin: C-376-378

Zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 16 mars 2020** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

*AL890927021*

15 rue Valentin Privé, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter de ce jour. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre. Pour avis, le Liquidateu

*AL890926947*

## MARBOURG

Société en nom collectif en cours de liquidation au capital de 1 000,00 € Siège social et siège de la liquidation : La Mardelle aux Loups - 89150 DOLLOT Liquidateurs : Monsieur Xavier BOULANGER demeurant La Mardelle aux Loups - 89150 DOLLOT, et Monsieur Jean-Marc BOULANGER demeurant La Mardelle aux Loups - 89150 DOLLOT 797 827 201 RCS SENS Clôture de liquidation Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2019, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les a déchargés de leurs mandats, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS. Les liquidateurs.

*AL890926990*

## EARL VANTYGHEM

EARL en liquidation au capital de 142 590 €. Siège social : Ferme de Flacy – 89520 SAINPUITS. 432 257 210 RCS AUXERRE. Liquidateur : M. Benoît VANTYGHEM – Ferme de Flacy – 89520 SAINPUITS. Clôture de liquidation : Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

*AL890926994*

## CHEVALIER-DUBOIS

**Société civile professionnelle**
**au capital de 15 000 euros**
**En cours de liquidation**
**Siège social**
**12 rue Pasteur 89100 SENS**
**804 210 441 RCS SENS**

Clôture de liquidation

Aux termes d'une délibération en date du 15 février 2020, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation du 31 janvier 2020, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens. Le liquidateur.

*AL890927001*

## EARL GARRAUD

**EARL en liquidation**
**au capital de 198 000 euros**
**Siège social**
**12 avenue du Tremblay**
**89520 FONTENOY**
**511 565 236 RCS AUXERRE**

Liquidateur : Mme Marie-Thérèse GARRAUD, demeurant 12 avenue du Tremblay, 89520 FONTENOY. Avis de clôture de liquidation. Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2019, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

*AL890927011*

## P&P

**SARL au capital de 1.500 €**
**20 RUE DES LIONS, 89170 SAINT FARGEAU**
**539001149 RCS Auxerre**

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'AGE en date du 15/12/2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15/12/2019. M. ERIC PORTE, demeurant 2 RUE DE L EGLISE, 89170 SAINT FARGEAU a été nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

RCS de Auxerre

*AL890927014*

## P&P

**SARL, société en liquidation**
**au capital de 1.500 €**
**20 rue des lions, 89170 saint fargeau**
**539001149 RCS Auxerre**

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes en date du 31/12/2019, approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS de Auxerre

Le liquidateur.

*AL890927015*

## → AVIS DE CONSTITUTION

AVA Conseil Contentieux Yonne & Aube

## AMBULANCES DE NEMOURS

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 10.000 Euros Siège social : 7 Impasse Clairière aux Tournesols Malitourne 89150 BRANNAY _ AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BRANNAY du 23 janvier 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : - Forme : Société par actions simplifiée à associé unique - Dénomination : AMBULANCES DE NEMOURS - Siège : 7 Impasse Clairière aux Tournesols Malitourne - 89150 BRANNAY - Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés - Capital : 10 000 euros - Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : - le transport sanitaire de personnes par ambulances et véhicules sanitaires légers ; - le transport de personnes en taxi ; - le transport routier et services de transport public routier de personnes et transport de petits colis. Toutes opérations financières, industrielles, mobilières, immobilières et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - la prise d'intérêt ou de participation dans toutes sociétés ou entreprises industrielles, commerciales, financières ou immobilières cotées ou non par voie de création de société ou entreprises nouvelles, française ou étrangères, d'apport de souscriptions, l'achat de titres, de droits sociaux, fusions, toutes opérations financières quelconques ayant un rapport direct ou indirect avec l'objet social ou avec tout objet similaire ou connexe, - l'animation des sociétés dans lesquelles elle détient une participation et notamment la participation à l'élaboration de la politique commerciale et de développement du groupe ainsi que le contrôle des sociétés filiales, - la réalisation de toutes prestations de services notamment administratifs et de conseil dans les domaines financiers, commercial et de marketing au profit de ses filiales ou de tiers, - et plus généralement, toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé en capital ou en industrie a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix. Agrément : Les cessions d'actions entre associés sont libres. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Président : Monsieur Oscar PINTO, demeurant 7 Impasse Clairière aux Tournesols Malitourne - 89150 BRANNAY La Société sera immatriculée au R.C.S. de SENS. POUR AVIS Le Président

*AL890926937*

LEGA SPHERE AVOCATS

## HOLDING BFA

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 24 janvier 2020, à APPOIGNY. Dénomination : HOLDING BFA. Forme : Société par actions simplifiée. Objet : La société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : - la prise de participation dans toute entreprise ou société et la gestion de ces participations, - la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, soit seul, soit avec des tiers, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux de fusion ou d'alliance et de fusion de société, - et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Durée de la société : 99 année). Capital social fixe : 699994 euros divisé en 699994 actions de 1 euro chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Les cessions entre associés ainsi qu'à leurs descendants et l'apport des actions à une société dont l'associé apporteur contrôle la majorité du capital ne sont pas soumises à agrément. Siège social : 13 bis rue d'Egleny, 89000 Auxerre. La société sera immatriculée au RCS de AUXERRE. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales. A été nommé Président : Monsieur Karim BOUCHROU demeurant 13 rue d'Egleny 89000 AUXERRE.

Pour avis.

*AL890926940*

Notaires

**SCP MILLARD-BERTHELIN**
**Notaires à Saint-Florentin**
**(Yonne)**
**26, rue Dilo**

## SCI DU DOUBLIS

Avis de constitution

Suivant acte du 10/02/2020 reçu par Maître MILLARD Julien, Notaire Associé à SAINT-FLORENTIN (Yonne), 26, rue Dilo, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale est : SCI DU DOUBLIS.

Forme : Société Civile Immobilière

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : TURNY (89570), 2 ruelle du Cognat.

Durée : 99 années

Capital social: MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,00 EUR)

Apports en numéraire : 1500,00 euros.

Associés indéfiniement et solidairement responsable des dettes sociales - premier gérant pouvant engager la société : Paul PARISOT, demeurant 2 ruelle du Cognat à TURNY (89570).

Immatriculation au RCS de SENS

Agrément des cessions de parts : toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis

Le notaire

*AL890926942*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 janvier 2020, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée. Dénomination sociale : **EARL MAILLARD FRÉDÉRICK**. Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural. Capital social : 137 000 €. Siège social : 6 rue de la Forêt – 89360 FLOGNY LA CHAPELLE. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Biens meubles en nature pour un montant net : 120 693,61 €, Numéraire : 16 306,39 €. Gérant : M. Frédérick MAILLARD demeurant à FLOGNY LA CHAPELLE (Yonne), 6 rue de la Forêt. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf celles conclues entre associés lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, le fondateur.

*AL890926948*

**Maître Fabienne Race**
**Notaire à Auxerre (Yonne)**
**22, rue du Puits des Dames**

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me RACE Fabienne, notaire à AUXERRE (89000) 22 rue du puits des Dames, il a été constitué une société civile d'exploitation agricole aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCEA KRANTZ

Objet social : acquisition, prise à bail, exploitation de tous biens viticoles ou agricoles, soit directement, soit par voie de fermage, de métayage ou de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités, le tout s'appliquant plus particulièrement à la culture des terres agricoles ou vignobles, la production de raisins, la vinification, l'élevage, le conditionnement et la vente, conformément aux usages agricoles, du vin produit sur l'exploitation, les prestations de nature commerciale accessoires (vendanges, façons culturales, traitements pour le compte de tiers).

Siège social : CHITRY (89530) 68 rue du Ruisseau

Capital : DEUX CENT MILLE (200 000.00 euros) euros

Gérance : Monsieur Jean-Yves KRANTZ demeurant à CHITRY (89530) 68 rue du Ruisseau et Monsieur Antoine KRANTZ demeurant à CHITRY (89530) 52 rue du Ruisseau

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE (89000)

Pour avis.

*AL890926956*

Notaires

**Maître Emmanuel COLLET**
**47 rue Gambetta**
**45200 MONTARGIS**
**Tél. : 02.38.85.01.23**

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution suivant acte sous seing privé du 05/02/2020, de la société civile immobilière suivante : Dénomination : TPG Siège : Le Petit Moulin Jafort (89350) CHAMPIGNELLES Durée : 99 ans Objet : acquisition, gestion et administration de tous biens immobiliers Capital : 1.000,00 € Gérant sans limitation de durée : M. Philippe GUILLAUME, demeurant à CHAMPIGNELLES (89350) Le Petit Moulin Jafort Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE Pour avis et mention Le gérant

*AL890926957*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/02/2020, il a été constitué une EURL dénommée : SARL EZO Siège social : 4 rue du mail Richelieu, 89100 PARON Capital : 500€ Objet : L'entretien et la maintenance d'escaliers mécaniques et ascenseurs. Toutes prestations visant à la réparation, à la mise en état de propreté de ces installations mécaniques. Gérance : M. Emile ZOLOGBE, 4 rue du mai Richelieu, 89100 PARON Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

*AL890926958*

S.J.B. Société d'Avocats

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NEUVY SAUTOUR du 16 JANVIER 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : SAS PAYSAGES ET ENVIRONNEMENT Siège : 15 Rue de Sormery – BOULAY - 89570 NEUVY SAUTOUR Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 1 000 euros Objet : Entreprise générale d'espaces verts. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Président : Monsieur Olivier JOSSELIN, demeurant 2 Chemin des Chaubards Vaugenets, 89410 BEON. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

*AL890926959*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 février 2020 à DOMECY SUR CURE, il a été constitué une société par actions simplifiée. Dénomination sociale : **AVALLON BIO ENERGIE** Forme : Société par actions simplifiée. Objet : Production et commercialisation - à partir de coproduits de l'agriculture ou de déchets - de biogaz, électricité, chaleur ou toute autre énergie, par voie de méthanisation, et ce dans les conditions de l'article L311-1 du code rural, achat-revente de matières premières, vente de tous produits issus de la méthanisation, collecte et désemballage des déchets organiques, location de tout immeuble à usage professionnel. Capital social : 50 000 euros. Siège social : Ferme de Côme, 89450 DOMECY SUR CURE. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Président : M. Christophe ROUSSEAU, demeurant Ferme de Côme, 89450 DOMECY SUR CURE. Direction Général :M. Frédéric RAUSCENT, demeurant 3 chemin de l'Eglise, 89450 DOMECY SUR CURE. Admission aux assemblées et droit de vote : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Cessions d'actions : Libre entre actionnaires. Toute autre cession nécessite un agrément préalable donné par décision collective prise à la majorité absolue des voix des actionnaires présents ou représentés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, le gérant.

*AL890926988*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 février 2020, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée : Dénomination sociale : **EARL DES 3 LIEFFRIG**. Forme : Exploitation agricole à responsabilité limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L. 324-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime. Capital social : 10 000 €. Siège social : 25 bis route de Voisines, 89100 SOUCY. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports en numéraire : 10 000 euros. Gérants : M. Pierre LIEFFRIG demeurant à SOUCY (Yonne), 25 bis route de Voisines, et M. Julien LIEFFRIG demeurant à GRENOBLE (Isère), 53 avenue Doyen Louis Weil. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, la gérance.

*AL890926989*

AVA Conseil Contentieux Yonne & Aube

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une SARL dénommée « AVENTURE OFF-ROAD » CAPITAL : 2 000 Euros SIEGE SOCIAL : SAINT PERE (89450) 13 rue du Gravier OBJET : - l'organisation et la vente de randonnées guidées en véhicules tout terrain avec location de véhicules tout terrain ; - l'achat, la vente et la location de véhicules tout terrain, matériels sportifs, vêtements et tous équipements liés aux activités visées ci-avant ; - les activités de restauration, traiteur, plats à emporter, fabrication et négoce de produits alimentaires et boissons alcoolisées ou non alcoolisées ; - la vente de films vidéos, photographies et tous supports à usage publicitaire ou informatif en rapport avec les activités ci-dessus ; DUREE : 99 années GERANTS : Messieurs Etienne BERA demeurant à CHARANCY-SAINT AUBIN DES CHAUMES (58190) 1 rue du Vieux Pavé et Jean-Philippe CHARBONNET, demeurant 54 A Grande Rue 89200 LUCY LE BOIS Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE.

*AL890926993*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par assp du 18/02/2020, avis de constitution d'une SASU dénommée:

AID SENS

Objet Activités d'assistance aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou aux autres personnes de tous âges qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, pour les tâches de la vie quotidienne et la vie sociale. Aide à l'hygiène avec aide au coucher et lever si besoin, préparation des repas et aide à la prise des repas, garde, accompagnement, travaux ménagers, la coordination entre tous les intervenants impliqués auprès de la personne.

Siège social : 3 Place Jean Jaurès, 89100 SENS

Capital : 10000 Euros divisé en 10000 actions de 1 Euros chacune €

Durée : 99 ans.

Président : AID, SASU au capital de 5 000 € sise 61 rue Joubert 89000 AUXERRE, 881 611 925 RCS AUXERRE

Immatriculation au RCS de SENS

*AL890927002*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 10/02/2020, il a été constitué une SCI dénommée Lunès, siège social 16 rue du 19/03/1962 89400 Charmoy, capital 100€, objet social acquisition et gestion de biens immobiliers, gérance Dominique Romojaro demeurant 16 rue du 19/03/1962 89400 Charmoy, durée 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

*AL890927018*




bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ
AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

Bovins viande
Grandes cultures
Lait élevage
Porcs
Vigne
Volailles
Fruits & légumes
Pâtre
Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*
pour 1 an 50 €
pour 2 ans 100 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

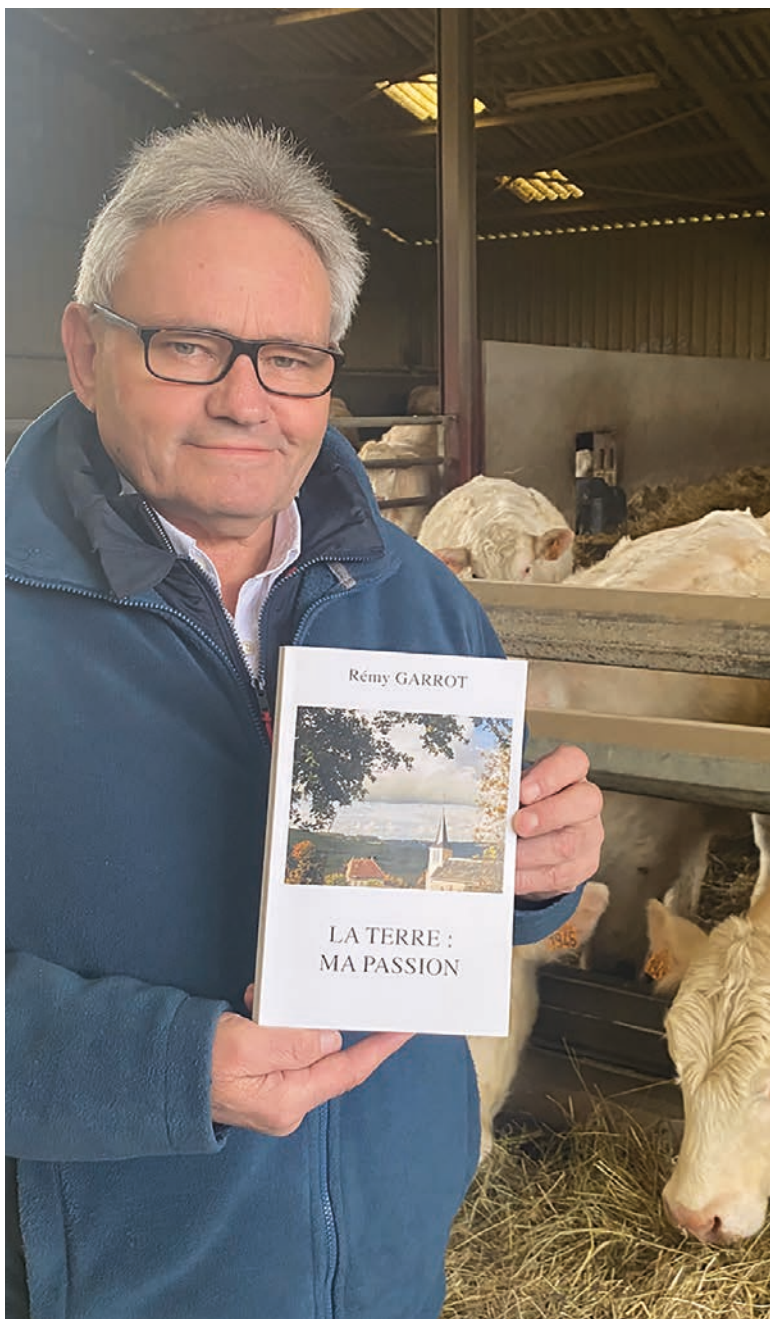
Je règle € par carte bancaire N° / / /
date d'expiration: /

SIGNATURE

Sombernon

# «La Terre : ma passion»

Rémy Garrot, ancien chef d'exploitation, vient d'écrire un nouveau livre sur l'agriculture.




L'ouvrage, disponible depuis samedi dernier, retrace notamment l'histoire du syndicalisme agricole.

Jamais deux sans trois ! Passionné d'agriculture et d'écriture, Rémy Garrot sort un troisième livre intitulé *«La Terre : ma passion»*. Son premier ouvrage, *«La Bergère de la montagne»* paru en 2001, avait dépassé le millier d'exemplaires vendus.
Sa deuxième réalisation, *«Sombernon : la Passion de Jacques Mercuzot»*, avait séduit plus de 700 lecteurs en 2016. Un nouveau livre autobiographique retrace son parcours professionnel, sa vision et ses interrogations sur l'agriculture.

Les témoignages d'une vingtaine de personnes emblématiques du monde agricole côte-d'orien viennent agrémenter cet écrit de 400 pages.

Celui-ci est disponible au prix de 28 euros sur demande (06 76 41 76 27, remi.garrot@orange.fr) et sera prochainement proposé dans plusieurs points de vente, notamment au bureau de tabac de Sombernon.

Des séances de dédicaces seront organisées dans les semaines à venir. Samedi dernier, l'actuel maire de son village, qui quittera ses fonctions municipales lors des prochaines élections, avait convié de nombreux proches et amis *«ayant un peu de terre sous les semelles»* à l'espace de la Brenne pour fêter la sortie de son livre.

## «Laisser des traces»

Retraité agricole, Rémy Garrot, 70 ans, a toujours été animé par l'envie de laisser des *«traces écrites»* sur l'agriculture : *«Nous faisons tous un tas de choses que nous oublions parfois très vite. Les retracer dans un livre permet, à mon sens et sans aucune prétention, de les conserver au fil du temps»*. *«La Terre : ma passion»* est une certaine continuité de ses deux premiers livres. Rémy Garrot raconte sa vie dès la sortie du collège avec, en premier lieu, son intégration à la première promotion du lycée agricole de Quetigny, en 1967.

Le Côte-d'orien, originaire de Grenant-lès-Sombernon, partage sa passion de la terre, qui l'a très vite ramené aux sources après un passage à l'armée dans le cadre du service militaire. *«Le monde paysan est-il un monde à part ou fait-il partie intégrante de la société ?»*, fait notamment partie de ses réflexions menées dans son ouvrage.

L'histoire du syndicalisme depuis l'après-guerre y est également retracée, avec les points de vue de nombreuses personnes (voir liste à la fin de l'article).

Rémy Garrot aborde aussi l'aspect financier du métier et publie plusieurs factures dans ses pages: *«certains chiffres sont révélateurs. Pour acheter un tracteur, mon père devait vendre 8 vaches ou 365 quintaux de blé en 1962. Mon beau-frère avait besoin de 11 vaches ou de 626 quintaux dix ans plus tard. Moi-même, pour ce même achat en 1999, je devais vendre 51 vaches ou bien 5 666 quintaux. Mon fils, l'an passé, avait besoin de vendre 58 vaches ou de 7 272 quintaux de blé !»*

## Un quatrième livre en projet

Rémy Garrot aborde également la vente directe qui était *«déjà tendance il y a plusieurs décennies»*: *«dans mon cas, je m'étais lancé dans la production de thuyas, de fraisiers et même de pleurotes. Je me revois aller frapper à la porte des restaurants Chez Camille à Arnay-le-Duc et de Bernard Loiseau à Saulieu avec mon panier de champignons ! J'ai également assuré une fonction d'expert agricole durant ma vie professionnelle, la diversification était de mise, comme aujourd'hui»*.

La réalisation d'un livre nécessite généralement trois années de travail pour cet écrivain côte-d'orien : *«cela me prend forcément beaucoup de temps, même si je ne travaille pas tous les jours. Je fais beaucoup de rencontres très intéressantes à chaque fois»*.

Un quatrième livre est déjà en réflexion. Rémy Garrot compte retracer sa vie d'élu dans une prochaine réalisation, dès la fin de ses fonctions de premier édile, avec une parution espérée dès l'an prochain.

Ont témoigné dans *«La Terre : ma passion»* : Jean Picard, Jean Legrand, Gaby Blaise, Bernard Didier, Pierre Laignelet, Louis Roussin, Charles Desserey, Michel Bonnardot, Bernard Terrand, René Bize, Pierre Baumier, Marc-Henri Lucotte, Pierre Buisson, Pierre Porcheret, Jean Leguy, Dominique Chambrette et François Guillaume.

**AG**



Lors de la sortie du livre, à l'espace de la Brenne, le 8 février. Rémy Garrot donne désormais rendez-vous pour des séances de dédicaces.